



Programme Local de Prévention des  
Déchets Ménagers et Assimilés  
2021 -2026

## Liste des abréviations

SIETREM	Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
PNPD	Plan National de Prévention des Déchets
LTECV	Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
AGEC	Loi Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire
EPT9	Etablissement Public Territorial Grand Paris- Grand Est
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
UC	Unité de consommation
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
DAE	Déchets des Activités Economiques
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DV	Déchets Verts
CS	Collecte Sélective
OMA	Ordures Ménagères et Assimilés
PAP	Porte à porte
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
GA	Gaspillage Alimentaire
ELA	Emballages Liquides Alimentaires
DA	Déchets Alimentaires
JRM	Journaux, Revues, Magazines
EGALIM	Etats Généraux de l'Alimentation

## Table des matières

1. INTRODUCTION .....	6
2. CONTEXTE DU PLPDMA .....	7
2.1. La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ? .....	8
2.1.1. Définition et périmètre de la prévention des déchets .....	8
2.1.2. La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets .....	8
2.1.3. La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire .....	9
2.2. Le cadre réglementaire .....	10
2.3. Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ? .....	12
3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....	13
3.1. Profil socio-économique du territoire .....	13
3.1.1. Présentation du territoire du SIETREM .....	13
3.1.2. Eléments socio-démographiques .....	14
3.1.2.1 Evolution de la population du territoire .....	14
3.1.2.2 Caractéristiques de la population du territoire .....	15
3.1.2.3 Composition des ménages .....	15
3.1.2.4 Caractéristiques des logements .....	16
3.1.2.5 Activités et emplois .....	17
3.1.2.6 Niveau de revenus de la population .....	18
3.1.2 Synthèse .....	18
3.2. Etat des lieux des flux et des performances des déchets ménagers et assimilés (DMA) .....	19
3.2.1. Gestion des déchets et compétences du SIETREM .....	19
3.2.1.1 Les compétences .....	19
3.2.1.2 La gestion des OMA .....	20
3.2.1.3 La collecte en déchetteries .....	21
3.2.1.4 Autres déchets collectés .....	24
3.2.2. Production et évolution des flux OMA et DMA .....	25
3.2.2.1 Analyse globale .....	25
3.2.2.2 Evolution et performances de collectes des Ordures Ménagères et Assimilés .....	26
3.2.2.3 Evolution et performances des collectes spécifiques en porte-à-porte (déchets verts et encombrants) .....	27
3.2.2.4 Evolution et performances de collecte en déchetteries .....	28
3.2.3. Performance de valorisation .....	29
3.2.3.1 Performances de valorisation globale des déchets .....	29
3.2.4. Caractérisation des ordures ménagères .....	31

3.2.5.	Bilan de l'état des lieux .....	32
3.3.	Evaluation des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) .....	33
3.3.1.	L'historique de la prévention des déchets du SIETREM .....	33
3.3.2.	La gouvernance du programme .....	34
3.3.3.	La mise en œuvre du programme d'actions.....	34
3.3.4.	Evaluation des thématiques engagées.....	37
3.3.4.1	Actions de communication sur la prévention .....	37
3.3.4.2	Eco-exemplarité de la collectivité .....	37
3.3.4.3	Le compostage individuel.....	38
3.3.4.4	Le compostage partagé .....	41
3.3.4.5	Le compostage en établissement.....	42
3.3.4.6	La lutte contre le gaspillage alimentaire .....	44
3.3.4.7	La promotion de l'eau du robinet .....	45
3.3.4.8	La promotion de l'autocollant Stop pub .....	46
3.3.4.9	La promotion des achats moins générateurs de déchets .....	47
3.3.4.10	La collecte des textiles.....	47
3.3.4.11	Le réemploi, la réutilisation et la réparation.....	48
3.3.4.12	La sensibilisation des entreprises.....	49
3.3.4.13	Les déchets dangereux.....	49
3.3.5.	La mobilisation des partenaires et relais.....	50
3.3.6.	Bilan et recommandations .....	50
3.3.6.1.	Analyse bilan et identification des points faibles et forts .....	50
3.3.6.2.	Recommandations.....	51
3.4.	Acteurs et dynamiques du territoire .....	51
3.4.1.	Les partenaires de la collectivité .....	51
3.4.1.1.	Les communes.....	51
3.4.1.2.	Les partenaires institutionnels .....	52
3.4.1.3.	Les structures publiques.....	52
3.4.1.4.	Les bailleurs .....	54
3.4.1.5.	Les structures privées.....	54
3.4.2.	Bilan .....	55
3.5.	Synthèse et enseignements du diagnostic du territoire .....	56
3.5.1.	Gisements d'évitement prioritaires et enjeux de prévention.....	56
3.5.2.	Analyse AFOM .....	58
4.	PLAN D'ACTION .....	60

4.1.	Bilan de la concertation avec les acteurs .....	60
4.2.	Objectifs du programme local de prévention des déchets .....	60
4.2.1.	Objectifs globaux.....	60
4.2.2.	Les axes stratégiques du programme.....	60
4.3.	Le programme d'actions.....	61
4.4.	Objectif de réduction des DMA.....	62
4.4.1.	Objectif global de réduction des DMA .....	62
4.4.2.	Les objectifs de réduction par action .....	63
4.5.	Pilotage et gouvernance.....	64
4.5.1.	Une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs.....	64
4.5.2.	Définir un budget annuel .....	66
4.5.3.	Assurer une articulation avec les autres politiques du territoire.....	66
4.5.4.	Action de communication du programme .....	66
4.6.	Suivi et évaluation du programme .....	68
4.6.1.	Les indicateurs du programme.....	68
4.6.2.	Les indicateurs par action.....	69
4.7.	Planning de réalisation .....	70
	FICHES ACTIONS .....	72
	AXE I : Lutter contre le gaspillage alimentaire .....	72
	Fiche action 1 : Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire.....	73
	Fiche action 2 : Encourager les campagnes de réduction du gaspillage alimentaire.....	75
	Fiche action 3 : Faciliter et accompagner des actions de réduction du GA auprès des restaurateurs et commerçants.....	77
	Axe II : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux .....	79
	Fiche action 4 : Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage partagé (en habitat collectif et de quartier) .....	79
	Fiche action 5 : Sensibiliser et accompagner les gros producteurs de déchets alimentaires dans une gestion de proximité .....	81
	Fiche action 6 : Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages .....	82
	Fiche action 7 : Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchet et limitant les intrants nocifs .....	84
	AXE III : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon .....	86
	Fiche action 8 : Développer une plateforme en ligne sur le réemploi.....	86
	Fiche action 9 : Etudier la faisabilité d'implantation de recyclerie(s) sur le territoire.....	87
	Fiche action 10 : Développer le réemploi de produits sur les déchetteries.....	88
	Fiche action 11 : Accompagner le développement de projets de réemploi sur l'habitat collectif.....	89

Fiche action 12 : Encourager le partage des biens entre les habitants, la location et la réparation .....	90
Fiche action 13 : Développer la collecte des textiles .....	92
Fiche action 14 : Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation .....	94
Axe IV : Encourager la consommation responsable.....	95
Fiche action 15 : Accompagner les organisateurs d'évènements sur les pratiques pauvres en déchets .....	95
Fiche action 16 : Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub.....	96
Fiche action 17 : Réduire l'utilisation et améliorer la récupération des Déchets Dangereux Diffus (DDD) et des Déchets Dangereux des ménages (DDM) .....	97
Fiche action 18 : Promouvoir des achats moins générateurs de déchets.....	98
Fiche action 19 : Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets .....	99
Axe V : Mobiliser les entreprises sur l'économie circulaire afin de réduire leurs déchets .....	100
Fiche action 20 : Sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets .....	100
Axe VI : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés.....	101
Fiche action 21 : Elaborer un plan de communication.....	101
Fiche action 22 : Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets .....	102
Axe VII : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets.....	103
Fiche action 23 : Sensibilisation des agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire .....	103
Fiche action 24 : Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire.....	105
Fiche action 25 : Eco-événements organisés par la collectivité.....	106
Axe VII.....	107
Fiche action 26 : Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier de bureau et de dématérialisation des procédures.....	107
ANNEXES.....	108
Partenaires communaux (annexe 1) .....	109
Partenaires privés (annexe 2).....	115

## 1. INTRODUCTION

La production de déchets a fortement augmenté en France ces 50 dernières années. Cela s'explique par la croissance économique et démographique mais aussi par nos nouveaux modes de consommation. Cette augmentation a des conséquences sur l'environnement. En effet, de la fabrication jusqu'à la fin de vie des produits, les impacts environnementaux sont nombreux. Il est devenu impératif de revoir nos modes de consommation pour réduire la production et la nocivité des déchets que nous produisons.

« **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ». La hiérarchie des modes de gestion des déchets européenne et française place la prévention comme 1<sup>ère</sup> priorité des politiques de gestion des déchets. La prévention permet d'éviter les impacts en amont du cycle de vie d'un produit (extraction des ressources, distribution et utilisation) et de limiter les impacts dus au traitement en fin de vie (enfouissement et incinération).

La réduction des déchets passe par une **prise de conscience pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques**, par **tous les citoyens**, dans le but de **changer nos modes de production et de consommation**.

Le Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (SIETREM) a été créé en 1962 et regroupe 31 communes de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il s'est engagé dès 2010 dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Le **nouveau programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA)** élaboré par le SIETREM, pour une **période de 6 ans de 2021 à 2026**, est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et réglementé par le décret du 10 juin 2015. Il prend en compte les nouveaux objectifs réglementaires, fixés notamment par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, par les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Ile-de-France de mai 2019 et par la loi Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire (AGEC) du 11 février 2020. Il vise une **mobilisation large des acteurs du territoire** souhaitant s'inscrire dans une **dynamique participative** pour la mise en œuvre des différentes actions. **L'objectif de réduction fixé est une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés de – 12 % (en kg/hab.) d'ici 2026 par rapport à 2010.**

Ce programme présente les **orientations stratégiques fixées au niveau du territoire** pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets. Il est divisé en 4 parties : un descriptif des enjeux et du contexte de la prévention, le diagnostic du territoire, le plan d'actions et les fiches actions.

Une **réelle volonté politique** anime le syndicat dans cette dynamique de réduction des impacts environnementaux, d'animation du territoire, de sensibilisation des administrés et de maîtrise des enjeux budgétaires liés à la compétence déchets. Il apparaît important d'investir dans cette initiative novatrice et ambitieuse, qu'est le programme de prévention.

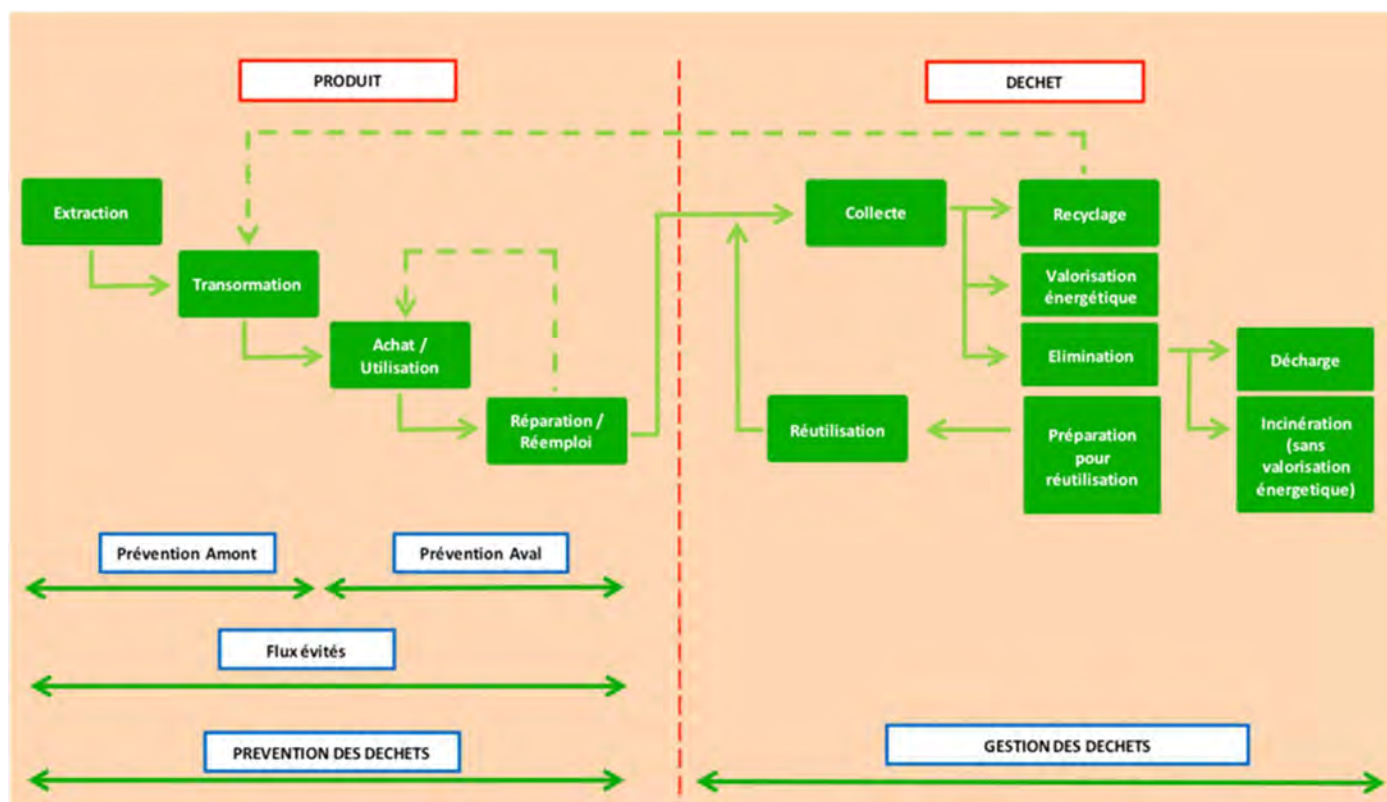
## 2. CONTEXTE DU PLPDMA

### 2.1. La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

#### 2.1.1. Définition et périmètre de la prévention des déchets

Les principes de la prévention des déchets concernent les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité. Ils incluent la conception, la production, la distribution et la consommation. L'objectif étant de développer les actions pour éviter, réduire les déchets et limiter leur nocivité.

*Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit (Source : ADEME)*



L'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants » :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.



### 2.1.2. La prévention des déchets, une priorité des politiques de gestion des déchets

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 renforce cette priorité.

*Hiérarchie des modes de traitement (Source : inspiré de l'Agence Européenne pour l'Environnement)*



### 2.1.3. La prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire

Depuis le début des années 2000, le prix des ressources naturelles augmente et la croissance démographique (9 milliards d'individus attendus à l'horizon 2050) va accentuer cette tendance. Avec le développement des modes de vie actuels, le sol, l'eau, la biomasse et les matières premières (minéraux, métaux, pétrole, gaz et autres combustibles) seront de plus en plus sollicités.

Rendre ce développement plus durable passe par la mise en place d'une économie circulaire dont l'objectif est de rendre plus efficace la consommation de ressources et de diminuer les impacts sur l'environnement, en repensant l'ensemble du système économique à toutes les étapes du cycle de vie des produits : production, consommation et recyclage.

L'économie circulaire doit chercher globalement à diminuer le gaspillage des ressources afin de découpler leurs consommations, tout en assurant la réduction des impacts environnementaux.

La loi du 17 août 2015 relative à la LTECV intègre des stratégies d'économie circulaire. La priorité donnée à la prévention de la production de déchets est renforcée par des actions à mener pour aider à la transition vers une économie circulaire. Celle-ci s'oppose au modèle classique dit d'économie linéaire où l'on extrait, on produit, on consomme et on jette.

## L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Les actions de prévention agissent sur les deux tiers des piliers de l'économie circulaire car elles peuvent intervenir sur les étapes d'approvisionnement durable jusqu'à l'allongement de la durée d'usage.

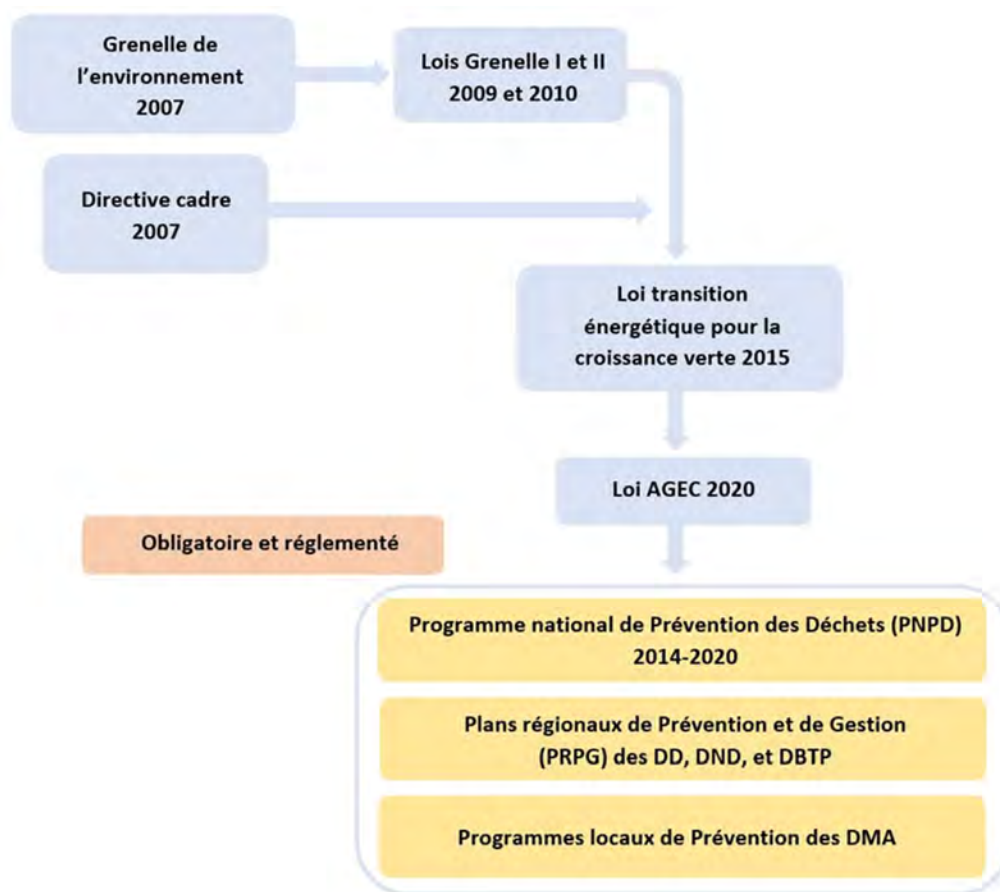
### 2.2. Le cadre réglementaire

Mettant en application la Directive européenne déchets de 2008 ainsi que les lois de 2009 et 2010 issues du Grenelle de l'Environnement, l'Article L541-15-1 du Code de l'Environnement rend obligatoire, depuis 2012 pour les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Les conditions d'adoption, de suivi et de révision de ce PLPDMA ainsi que son contenu ont été précisés, le 10 juin 2015, par le Décret n° 2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, retranscrit aux Articles R541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement.

La loi TECV d'août 2015, a actualisé le Plan National de Prévention des Déchets, en fixant des objectifs pour tout le territoire. Elle définit un objectif de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020, par rapport à 2010.

Enfin, plus récemment, la loi AGECE promulguée le 10 février 2020, a fixé des grands objectifs de prévention et de réemploi.



C'est en cohérence avec ces objectifs que les collectivités territoriales compétentes en matière de déchets doivent décliner leurs propres ambitions dans un programme local. Celui-ci permet de détailler les objectifs de prévention des déchets et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

### 2.3. Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Le PLPDMA est un document obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, indique son contenu et ses modalités d'élaboration. Il y est précisé, qu'il doit y figurer les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

Les étapes d'élaboration sont les suivantes :

- Constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui sera consultée pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Réalisation d'un diagnostic pour :
  - o Identifier l'ensemble des acteurs concernés,
  - o Connaître les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits,
  - o Préciser les actions de prévention déjà mises en place,
  - o Prévoir l'évolution des types et quantités de DMA.
- Définition des objectifs de réduction à atteindre.
- Définition des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Choix des indicateurs de suivi.
- Soumission du projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueil des avis à intégrer si nécessaire.
- Mise à disposition du public du projet lorsqu'il sera adopté.

Comme son nom l'indique, le PLPDMA concerne les **Déchets ménagers et assimilés**. Ils regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multi-matériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, les encombrants des ménages et les déchets déposés dans les déchetteries.

Le programme de prévention détermine pour une durée de 6 ans les orientations à prendre sur notre territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou de la nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les 6 ans par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (Source : ADEME)



### 3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

#### 3.1. Profil socio-économique du territoire

##### 3.1.1. Présentation du territoire du SIETREM

Le SIETREM a été créé en 1962. Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km<sup>2</sup>.

Le syndicat regroupe 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public n°9, Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et 19 communes dans la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT9 ont délégué la compétence de la collecte et du traitement au SIETREM.

Le territoire compte 308 203 habitants en 2021.



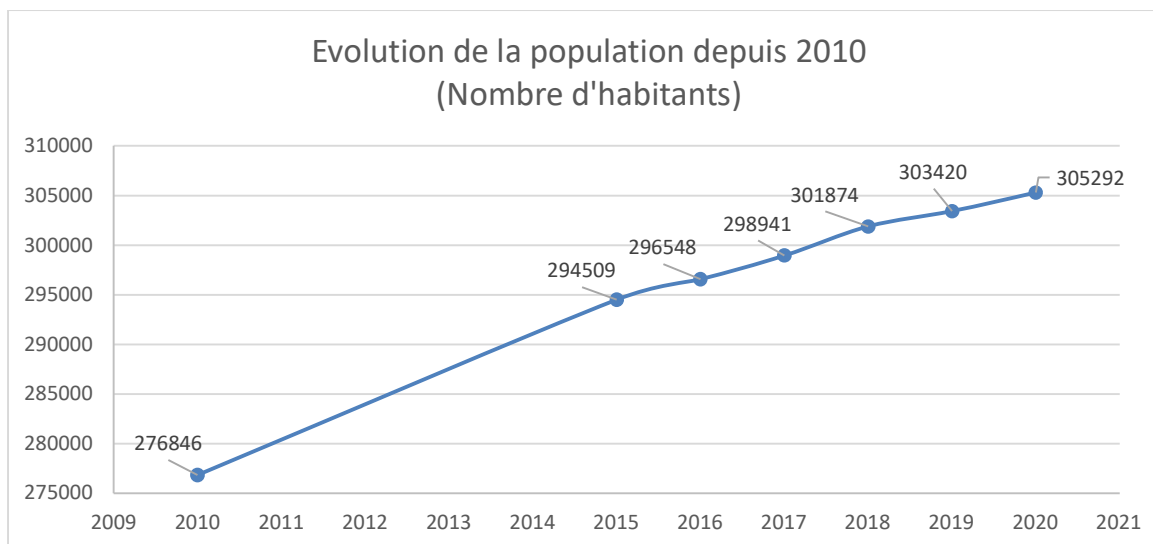
### 3.1.2. Eléments socio-démographiques

Les données statistiques INSEE présentées dans ce chapitre sont élaborées à partir des populations issues du recensement 2016.

#### 3.1.2.1 Evolution de la population du territoire

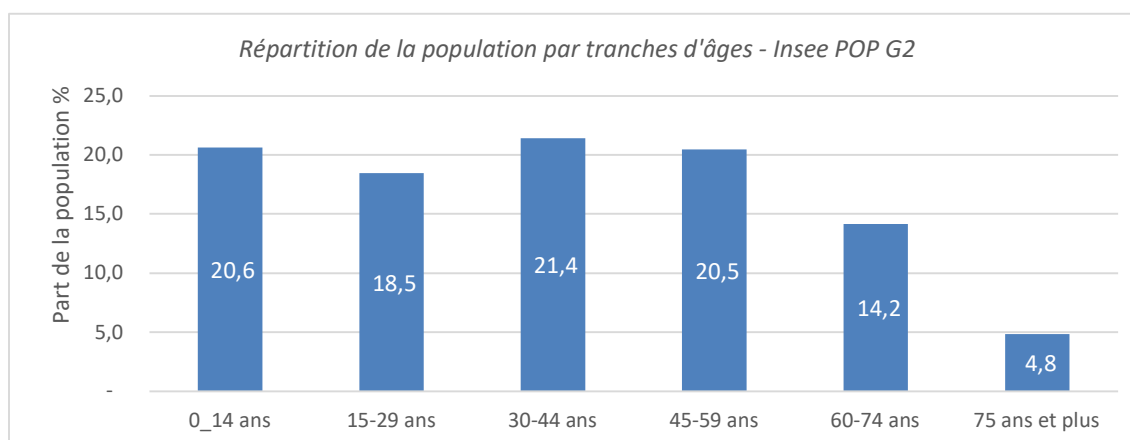
Le territoire compte 308 203 habitants en 2021, soit une densité de 1 791 hab./km<sup>2</sup>. Il présente de fortes disparités avec des secteurs urbanisés et des secteurs ruraux. Les communes de Bussy-Saint-Georges et Montfermeil comptent plus de 25 000 habitants chacune alors que les communes de Carnetin, Jablines et Jossigny comptent moins de 700 habitants.

Le territoire du SIETREM a montré une dynamique démographique importante entre 2006 et 2020. En effet, en un peu plus de 10 ans, la population a augmenté de plus de 43 000 habitants, soit une augmentation de 17%.



### 3.1.2.2 Caractéristiques de la population du territoire

La population est plutôt bien équilibrée entre les 4 premières tranches d'âges, avec pour chacune entre 18,5 et 21,4 % de la population. La tranche d'âge la plus représentée est la tranche 30-44 ans avec 21,4 %, tandis que les personnes les plus âgées sont les moins représentées avec 14,2 % pour les 60-74 ans et 4,8 % pour les plus de 75 ans. (Insee, RP 2016)

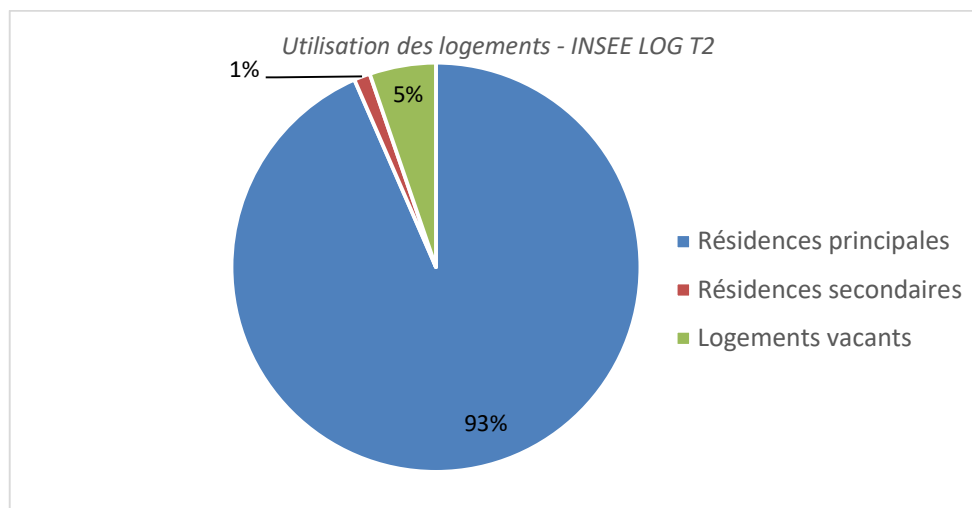


### 3.1.2.3 Composition des ménages

La taille des ménages est stable sur le territoire avec en moyenne 2,6 personnes/foyer. Elle varie entre 2,2 personnes/foyer sur la commune de Montévrain à 2,9 personnes/foyer sur les communes de Chanteloup-en-Brie et de Jablines. (Insee, RP 2016)

### 3.1.2.4 Caractéristiques des logements

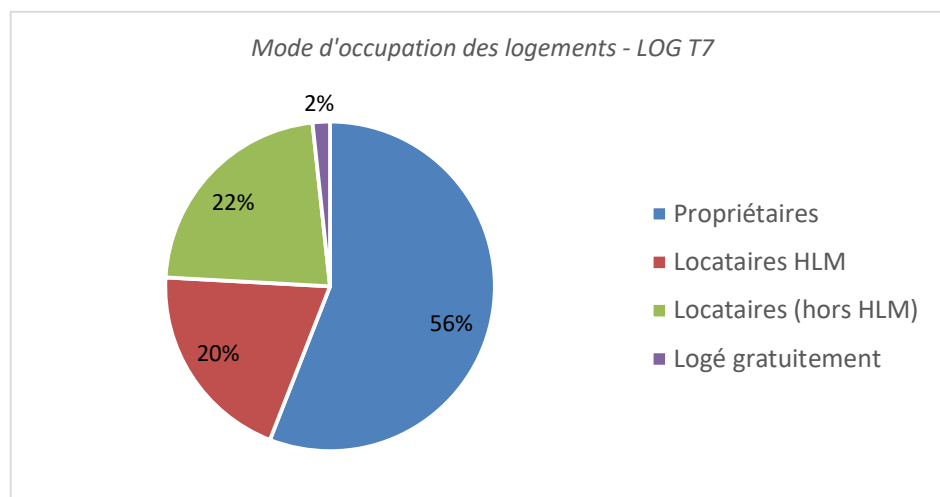
125 440 logements ont été recensés en 2016 sur le territoire du SIETREM. 93 % de ces logements sont des résidences principales contre 82,3 % à l'échelle nationale.



A l'échelle du SIETREM, 57 % des logements sont des appartements. Les communes de Lesches, Croissy-Beaubourg et Conches-sur-Gondoire présentent les taux d'habitats pavillonnaires les plus importants avec respectivement 99 %, 95 % et 94 % de maisons. A l'inverse, les communes de Lognes, Montévrain, Champs-sur-Marne comptent une grande majorité d'appartements avec des taux respectifs de 78 %, 71 % et 70 % d'habitats verticaux.

56 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2016 soit un taux équivalent à l'échelle nationale avec 57,7 %. Lognes est la commune pour laquelle le taux de propriétaires de leur résidence principale est le plus faible avec 37 %. A l'inverse, la commune de Lesches a le taux le plus haut avec 92 % de propriétaires.

Le taux de locataires HLM est de 20 % sur le territoire contre 14,7 % en France.

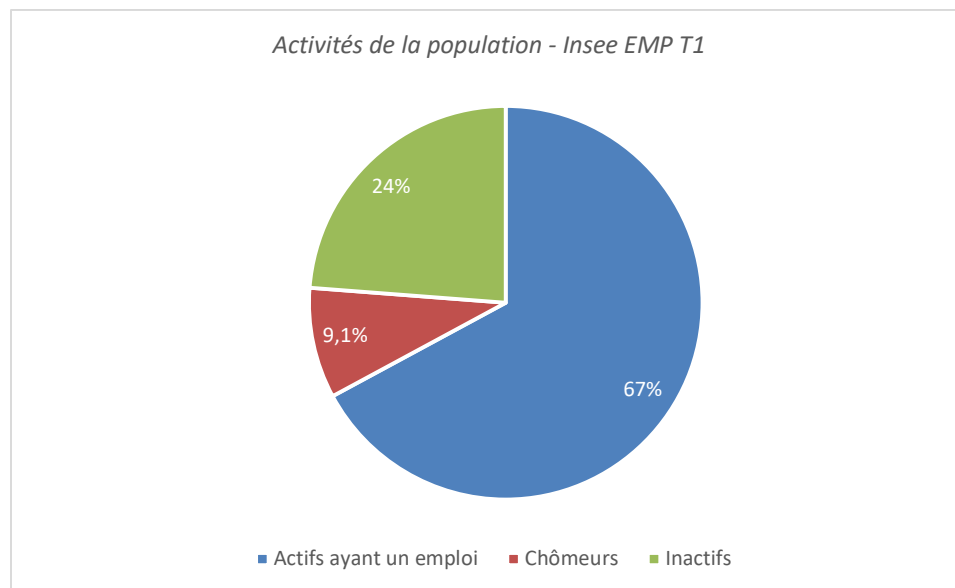




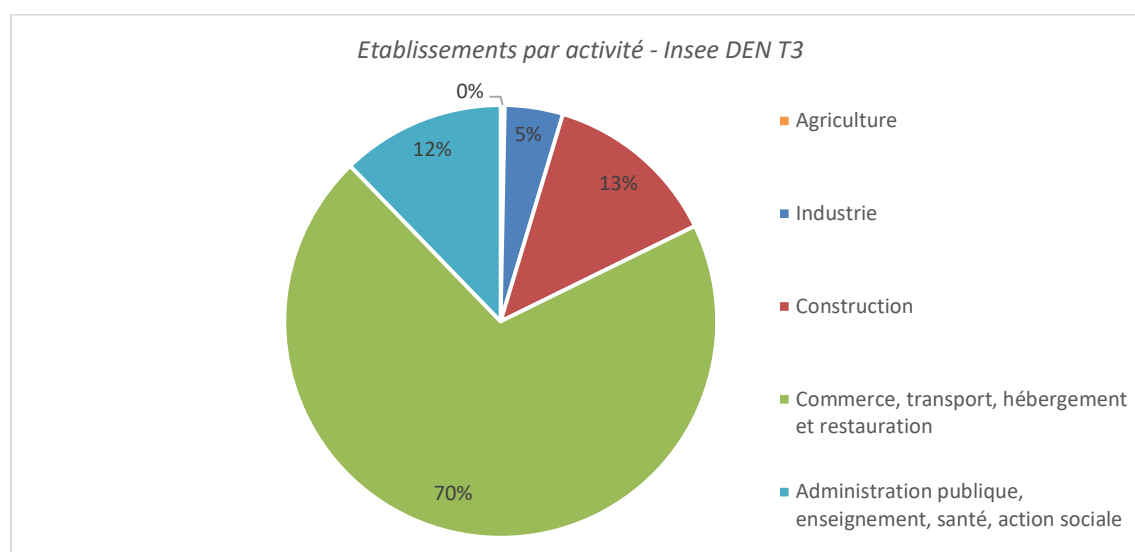
### 3.1.2.5 Activités et emplois

Le taux de chômage de la population active au sens du recensement de la population est de 9,1 %, soit un taux légèrement inférieur au taux de chômage national s'élevant à 10,1 % en 2016. (Insee, RP 2016)

Les communes de Lognes et Noisiel connaissent le plus fort taux de chômage avec 11,7 % avec des personnes âgées de 15 à 64 ans. A l'inverse les communes de Lesches et Guermantes observent les taux de chômage les plus faibles, à savoir respectivement 4,9 % et 5 %. (Insee, RP 2016)



Les établissements présents sur le territoire du SIETREM sont essentiellement dans les secteurs du commerce, transport et services (70 % d'entre eux contre 27,9 % à l'échelon national), de la construction (13 % contre 13,2 % en France) et de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (12 % des établissements contre 52,8 % en France).



### 3.1.2.6 Niveau de revenus de la population

Le revenu fiscal médian se définit comme étant le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médiant et la moitié un revenu supérieur.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

En France métropolitaine, ce revenu s'établit à 21 110 €. S'élevant à 25 104 €, le revenu médian sur le territoire du SIETREM est donc supérieur au revenu national.

Le taux de ménage fiscaux est en moyenne de 67 % sur le territoire contre 52,1 % à l'échelle nationale.

### 3.1.2 Synthèse

<b>Territoire</b>	31 communes 1 791 hab./km <sup>2</sup> Des communes urbaines et des communes rurales
<b>Population</b>	308 203 hab. 21,4 % de la population située au sein de la tranche 30-44 ans
<b>Logements</b>	2,6 personnes/foyer 93 % de résidences principales 56 % de propriétaires 57 % d'appartements
<b>Profil économique</b>	Taux de chômage de 9,1 % Salaire médian 25 104 € 70% des activités sont dans le secteur du commerce, du transport et des services

Le territoire du SIETREM présente ainsi de fortes disparités. Trois profils de communes se dessinent :

	Communes	Caractéristiques
Profil 1	Bussy-Saint-Martin Conches-sur-Gondoire Gouvernes Guermantes Jablins Lesches	Un taux élevé de propriétaires Une majorité de maisons Un taux plus élevé de maisons secondaires que la moyenne du territoire Un taux de chômage très faible Un revenu médian élevé Une part de retraités importante
Profil 2	Champs-sur-Marne Chelles Lognes Noisiel Torcy Montfermeil	Une grande majorité d'appartement Un taux de locataires en HLM important Un nombre de résidences secondaires faible Un taux de chômage plus élevé que la moyenne du territoire Un revenu médian plus faible Une part de retraités plutôt faible
Profil 3	Les autres communes	Présentent des caractéristiques intermédiaires entre le profil 1 et 2

### 3.2. Etat des lieux des flux et des performances des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Le but de cette partie est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets sur le territoire du SIETREM et des performances associées en termes de valorisation (recyclage matière, organique et valorisation énergétique), ainsi que d'identifier les tendances évolutives.













Les données disponibles concernent les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux et des petites industries ou établissements collectifs) pris en charge par le service public d'élimination des déchets. Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons la définition ADEME suivante : « *Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR), les collectes sélectives et l'ensemble des déchets collectés en déchetteries (la part des déchets des activités économiques (DAE) apportés en déchetteries n'étant pas quantifiable). Les déchets collectés en déchetteries professionnelles et sur les plateformes de collecte de déchets verts destinées essentiellement aux collectivités et acteurs économiques ne sont pas intégrés dans ce périmètre* ».

#### 3.2.1. Gestion des déchets et compétences du SIETREM

##### 3.2.1.1 Les compétences

Le SIETREM exerce les compétences de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

À ce titre, il assure :

-  La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
-  La collecte des ordures ménagères résiduelles,
-  La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
-  La collecte :
  -  des déchets verts,
  -  des encombrants,
  -  des déchets des marchés,
  -  des déchets communaux,
  -  des points d'apport volontaire,
-  La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et plusieurs déchetteries mobiles,
-  La valorisation énergétique des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
-  La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

### 3.2.1.2 La gestion des OMA

Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement suivant :

	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement	
Déchets ménagers	Collecte OMR	SEPUR	C2 à C6	Bac grenat	100 %	Unité de Valorisation Énergétique Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte sélective emballages + J.M..	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte sélective verre	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte des encombrants	SEPUR	2 à 24 fois / an	Vrac sur trottoir	100 %	Centre de tri SUEZ Champigny-sur-Marne
	Collecte des déchets verts	POLYAMON DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	7 à 32 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe Chalifert
	Collecte apport volontaire verre	OURRY	Variable	Colonne fixe	100 %	Centre de tri GENERIS Chelles
	Collecte apport volontaire OMR	DERICHEBOURG- POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Unité de Valorisation Énergétique Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte sélective apport volontaire emballages + J.M..	DERICHEBOURG- POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes

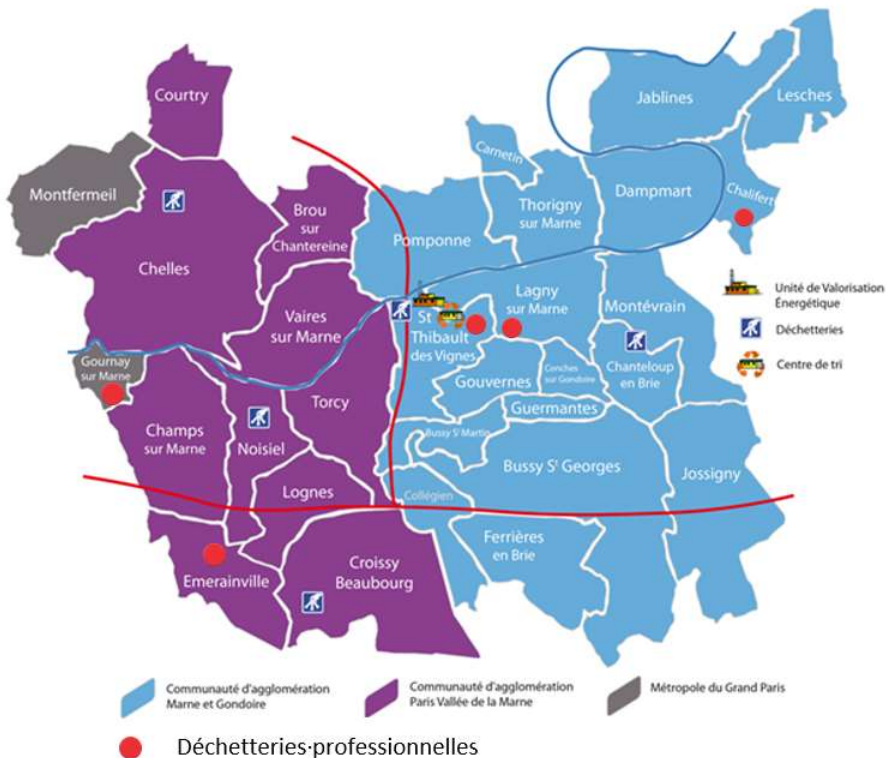
Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP
	Collecte des marchés	SEPUR	Les jours des marchés	bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique Saint-Thibault-des-Vignes
	Apport direct OMR à l'UIOM	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique Saint-Thibault-des-Vignes

### 3.2.1.3 La collecte en déchetteries

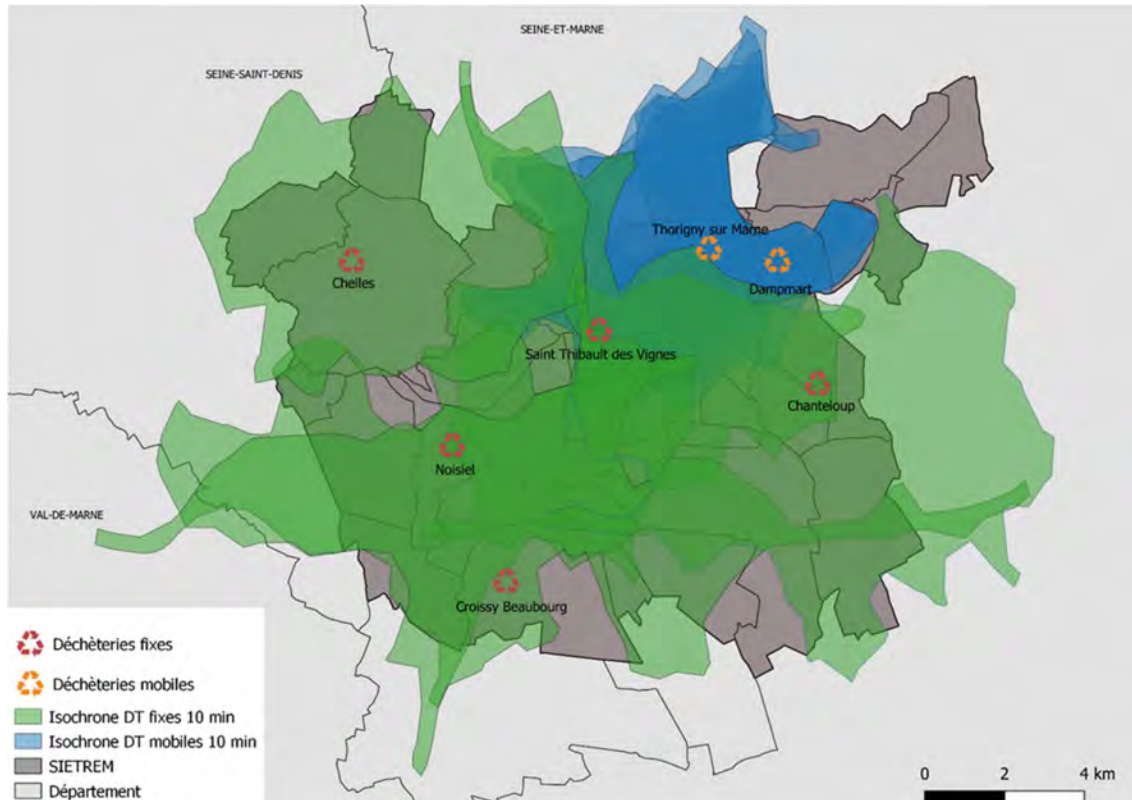
Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie. Un service de déchetterie mobile est mis en œuvre sur les communes de Thorigny-sur-Marne, Dampmart et Courtry (2021).

L'exploitation est confiée, par un marché public, à la société AUBINE-VEOLIA depuis le 01/11/2019 pour une durée de 4 ans.

Les habitants du territoire peuvent accéder gratuitement à l'ensemble des déchetteries mais les professionnels n'y sont pas autorisés.



Il existe 5 déchetteries professionnelles à Lagny-sur-Marne, Gournay-sur-Marne, Emerainville, Chalifert et Saint-Thibault-des-Vignes.



Les isochrones représentent les zones situées à moins de 10 min en trajet d’une des sept déchetteries. La couverture du territoire est très bonne avec un temps de trajet de 10 minutes. Seules les communes de Lesches et Jablines ne sont pas desservies. Les zones Sud des communes de Croissy-Beaubourg et de Bussy-Saint-Georges et la zone Est de Ferrières-en-Brie sont également non desservies. Les déchetteries mobiles permettent de couvrir un territoire peu desservi par les déchetteries fixes : Dampmart, Carnetin, Thorigny-sur-Marne et le nord de Pomponne.

En 2020, la fréquentation est estimée à 263 286 visites. Les chiffres de fréquentation ont baissé considérablement. Cela s’explique par la fermeture des déchetteries pendant la période de confinement strict du 17 mars au 11 mai 2020.

Le site le plus fréquenté en 2020 est la déchetterie de Chelles avec plus de 93 000 visiteurs.

Les déchetteries mobiles accueillent en moyenne 771 personnes/an. Elles sont donc un lieu d’apport attractif pour les habitants.

Les flux acceptés sont les suivants :

- Le bois ;
- Le carton ;
- La ferraille ;
- Les gravats ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les DEEE (réfrigérateur, ordinateur, téléphone...) ;
- Les déchets verts ;
- Huiles de cuisson organiques, huiles moteur ;
- Les déchets dangereux diffus (peinture, produits phytosanitaires, cartouches d'encre...).
- les pneus ;
- les textiles ;
- Le tout-venant
- Les textiles
- Les piles ;
- Les journaux magazines ;
- Le verre ;

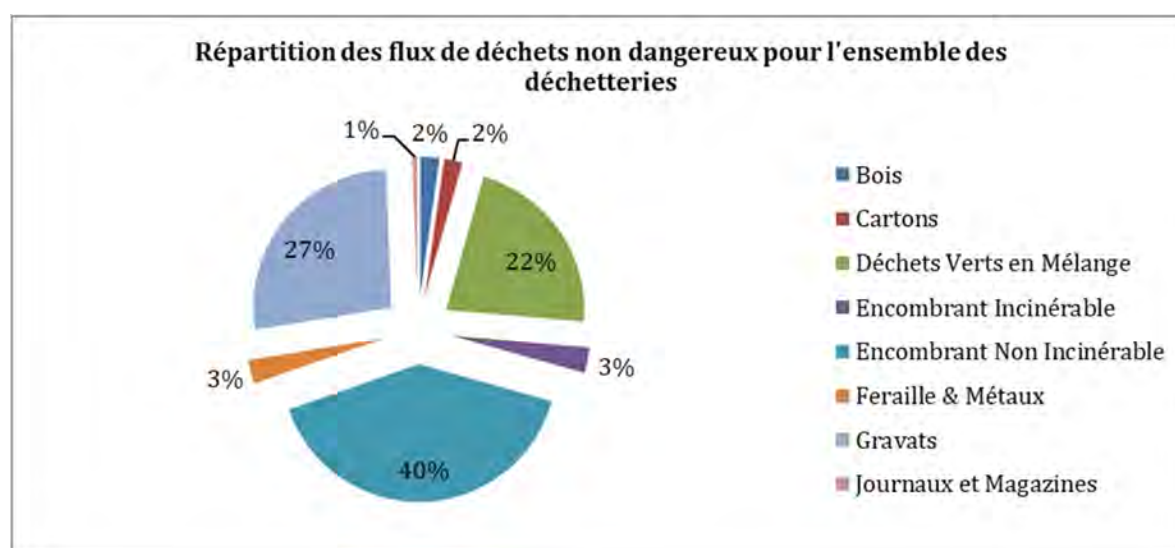
En 2020, le tonnage collecté est de 15 116 tonnes, soit 57 kg/visiteur dont :

- 15 068 tonnes sur les déchetteries fixes,
- 48 tonnes sur les déchetteries mobiles.

Les performances de collecte ont diminué puisque le ratio est passé de 64 à 57 kg/visiteur entre 2019 et 2020.

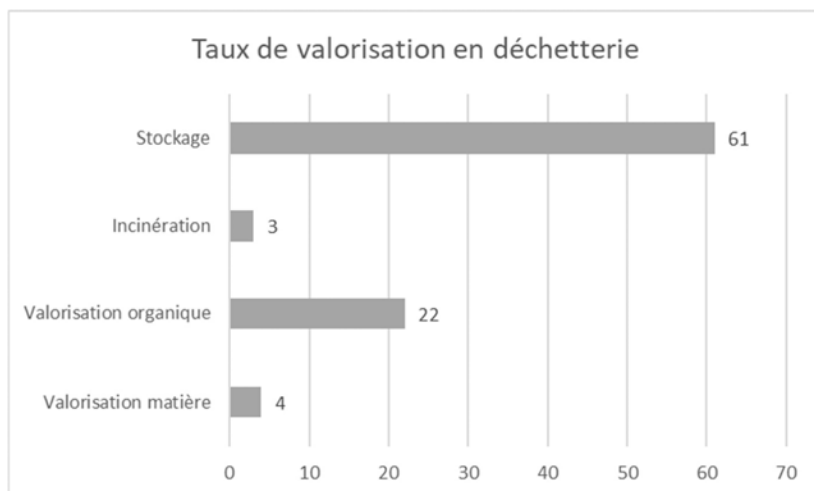
En 2019, près de 40 % des flux sont collectés sur la déchetterie de Chelles et 23 % sur la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes.

Les flux présentant les meilleures performances de collecte sont les encombrants non incinérables suivi des gravats et des déchets verts. Les encombrants comptent pour plus d'1/3 des tonnages de déchets collectés sur l'ensemble des déchetteries.



7 flux sont gérés par des éco-organismes : meubles, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, déchets dangereux, Piles et Journaux/magazines.

Sur les flux collectés en déchetteries (hors déchets collectés par des éco-organismes), 4 % des tonnages sont envoyés en valorisation matière (Ferraille et Cartons), 22 % en valorisation organique (bois et déchets verts) et 3% en incinération. Le reste des tonnages (61 %) est envoyé en stockage (gravats et encombrants).



Les déchetteries ne disposent pas de zone de réemploi. Seuls les vélos sont récupérés dans les déchetteries de Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes par des associations.

Le territoire est dépourvu de recyclerie/ressourcerie.

#### 3.2.1.4 Autres déchets collectés

Une collecte des objets encombrants en porte à porte est mise en place sur toutes les communes du territoire. Sur certaines communes uniquement, la collecte des déchets verts (DV) est effectuée.

La collecte des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures est réalisée par 3 organismes : l'entreprise d'insertion Le Relais, Ecotextile et TissEco. Un réseau de 95 bornes d'apport volontaire est implanté sur le territoire dont une dans chaque déchetterie.



## 3.2.2. Production et évolution des flux OMA et DMA

### 3.2.2.1 Analyse globale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages DMA collectés pour les années 2010 et 2020.

Les performances de collecte du SIETREM sont calculées à partir des données de la population suivantes :

- Pour 2010 : 276 846 habitants.
- Pour 2020 : 305 292 habitants.

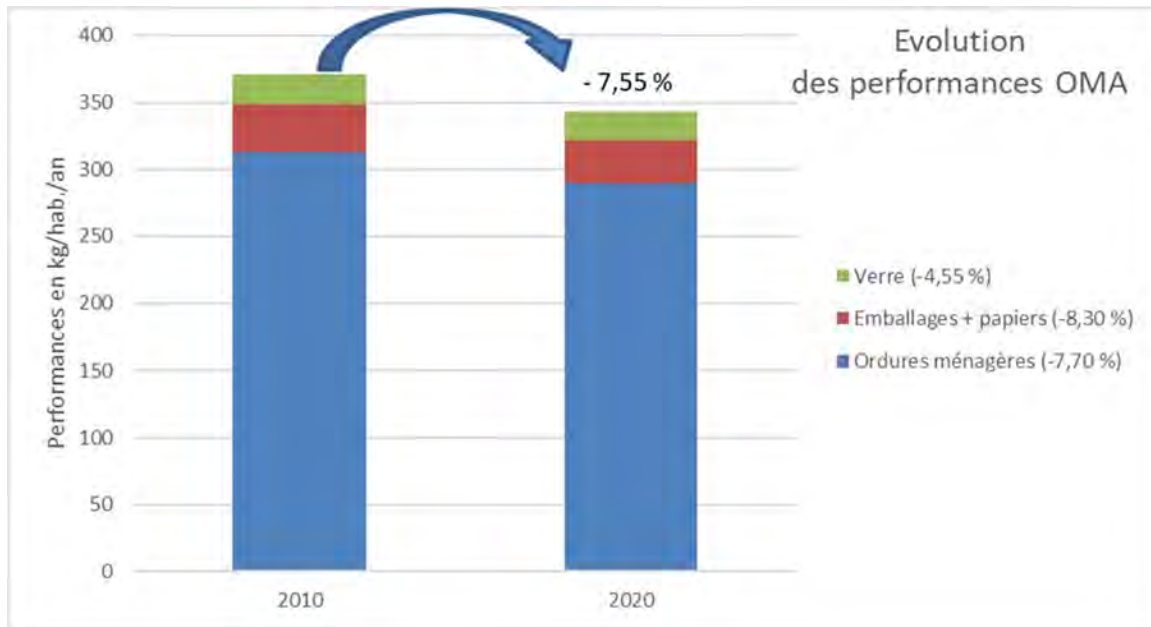
Elles sont comparées aux dernières données de référence disponibles (SINOE 2016 et ORDIF) au niveau national, régional et départemental, en kg par habitant desservi par an.

	Quantités collectées en tonnes			Performance de collecte en kg/hab./an					
	SIETREM			SIETREM			Réf. SINOE 2016 & Ordif		
	2010	2020	Taux d'évolution	2010	2020	Taux d'évolution	Seine et Marne	Ile de France	France
Emballages-papiers	9 849	10 156	3,12%	36	33	-8,33%	40	37	49
Verre	6 202	6 455	4,08%	22	21	-4,55%	20	20	30
Total CS	16 051	16 611	3,49%	58	54	-6,90%	60	57	79
OMR	86 738	88 272	1,77%	313	289	-7,67%	276	285	255
Total OMA	102 789	104 883	2,04%	371	343	-7,55%	336	342	334
DV en PAP	1 637	2 222	35,74%	15,6	14,5	-7,05%	33	19	18
OE en PAP	7 487	9 089	21,40%	27	30	11,11%	18	27	10
Déchetterie	21 950	16 661	-24,10%	79	54,6	-30,89%	114	71	218
Autres/biodéchets		532			5,1			3	3
TOTAL DMA	133 863	133 387	-0,36%	483	437	-7,73%	504	462	583

En 2020, le ratio de production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de 437 kg/habitant. Ce ratio est très en dessous du niveau national (583 kg/hab./an), et également en dessous des ratios régional et départemental (respectivement avec 462 et 504 kg/hab./an).

### 3.2.2.2 Evolution et performances de collectes des Ordures Ménagères et Assimilés

L'évolution des performances de collecte des OMA entre 2010 et 2020, est représentée par la figure suivante.



Nous constatons une baisse des ratios d'OMA collectées entre 2010 et 2020 de 28 kg/hab./an, soit -7,55 %. Le ratio collecté est de 343 kg/hab./an en 2020, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (336 kg/hab./an), nationale (334 kg/hab./an) et légèrement supérieur à la moyenne régionale (342 kg/hab./an).

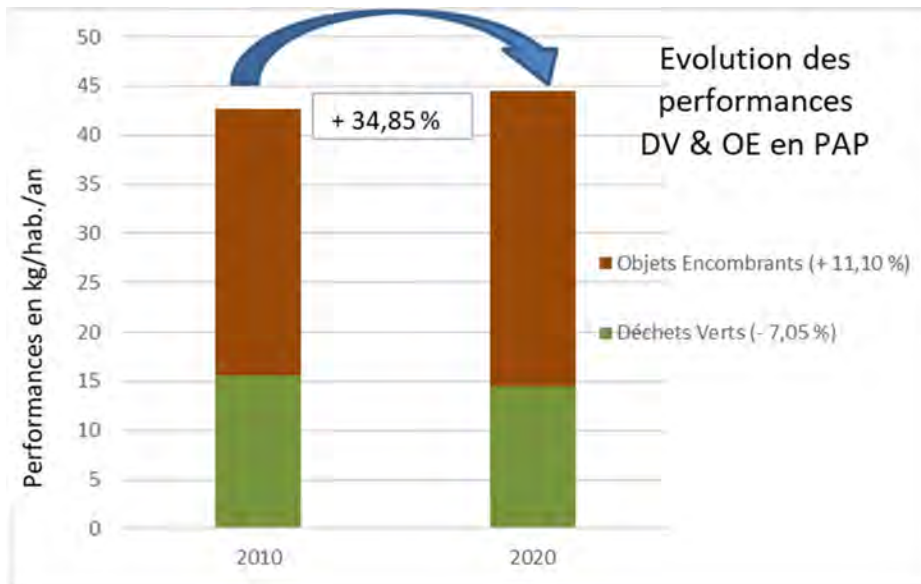
En particulier :

- Le ratio OMR baisse de 7,70 % entre 2010 et 2020, pour atteindre 289 kg/hab./an en 2020. Cette valeur est supérieure à la référence nationale (255 kg/hab./an), régionale (285 kg/hab./an) et départementale (276 kg/hab./an).
- La performance de tri au global pour les 3 flux de la collecte sélective (verre, papiers/emballages) est de 54 kg/hab. en 2020. Cette valeur est inférieure à la moyenne nationale (79 kg/hab./an), régionale (57 kg/hab./an) et départementale (60 kg/hab./an). Le ratio a diminué de 6,90 % entre 2010 et 2020. Les collectes sélectives représentent 15,70 % des tonnages totaux d'OMA collectées sur le territoire.
- La performance de collecte des emballages (hors verre) et papiers est de 33 kg/hab. en 2020. Cette performance est en baisse entre 2010 et 2020, de -8,30 %. Elle est inférieure à la référence régionale (37 kg/hab./an) et départementale (40 kg/hab./an). Elle est également inférieure de 16 kg/hab./an à la référence nationale.
- La performance de collecte du verre est en baisse entre 2010 et 2020 (-4,55 %). Elle est de 21 kg/hab. en 2020. Ce ratio de collecte est quasiment équivalent aux références départementale et régionale mais inférieur de 9 kg/hab./an à la référence nationale.

Des efforts sont donc à poursuivre pour diminuer le flux des OMr et détourner une partie des déchets vers les collectes sélectives.

### 3.2.2.3 Evolution et performances des collectes spécifiques en porte-à-porte (déchets verts et encombrants)

L'évolution des performances de collectes spécifiques des déchets verts (DV) et encombrants (OE) en porte-à-porte (PAP) est représentée sur la figure suivante, entre 2010 et 2020.



En 2020, le ratio des déchets verts collectés en porte-à-porte est de 14,5 kg/hab., soit une diminution de 7,05 % par rapport à 2010.

7 communes étaient collectées en porte-à-porte (104 907 habitants) en 2010, et 10 (152 879 habitants) en 2020. Sur l'année 2010, le ratio de performance des déchets verts pour ces communes uniquement était de 15,60 kg/hab. En 2020, ce taux s'est réduit de 1,1 kg en passant à 14,50 kg/hab.

En 2020, le ratio des déchets encombrants collectés en porte-à-porte est de 30 kg/hab. soit une augmentation de 11,10 % par rapport à 2010. Il est fortement supérieur aux données de référence au niveau départemental (18 kg/hab./an), régional (27 kg/hab./an) et national (10kg/hab./an).

Pour ces deux flux, les comparaisons avec les ratios de référence sont à prendre avec prudence. En effet, les modalités d'organisation (fréquences, périodes de collecte) de ces collectes en porte-à-porte sont très variables d'une commune à l'autre. Les ratios de référence du tableau général, sont données en kg par habitant desservi alors que ceux du SIETREM sont calculés sur la base de la population totale du territoire bien que certaines communes ne soient pas desservies par ces collectes.

### 3.2.2.4 Evolution et performances de collecte en déchetteries

Flux des déchets	2010			2020			Evolution du ratio 2010-2020
	Tonnage	Répartition en %	Ration en kg/visiteur.	Tonnage	Répartition en %	Ration en kg/visiteur.	
Déchets dangereux (DDS)	217	1	2	273	1,6%	1,0	-50,00%
Papiers	42	0,2	0,4	98	0,6%	0,4	0,00%
Carton	266	1,2	2,5	323	1,9%	1,2	-52,00%
Ferraille	508	2,3	4,8	417	2,5%	1,6	-66,70%
Gravats	6 656	30,3	62,6	4 041	24,3%	15,3	-75,60%
Bois	2 115	9,6	19,9	333	2,0%	1,3	-93,50%
Déchets verts	4 273	19,5	40,2	3 297	19,8%	12,5	-68,90%
DEEE	597	2,7	5,6	424	2,5%	1,6	-71,40%
Tout venant	7 274	33,1	68,5	6 502	39,0%	24,7	-63,90%
Autres	2	0,1	0	0	0,0%	0,0	0
Eco Mobilier	NC	NC	NC	953	5,7%	3,6	NC
<b>Total</b>	<b>21 950</b>	<b>100%</b>	<b>206,5</b>	<b>16 661</b>	<b>100%</b>	<b>63,3</b>	<b>-60,20%</b>

Visiteurs	106 248	263 286
-----------	---------	---------

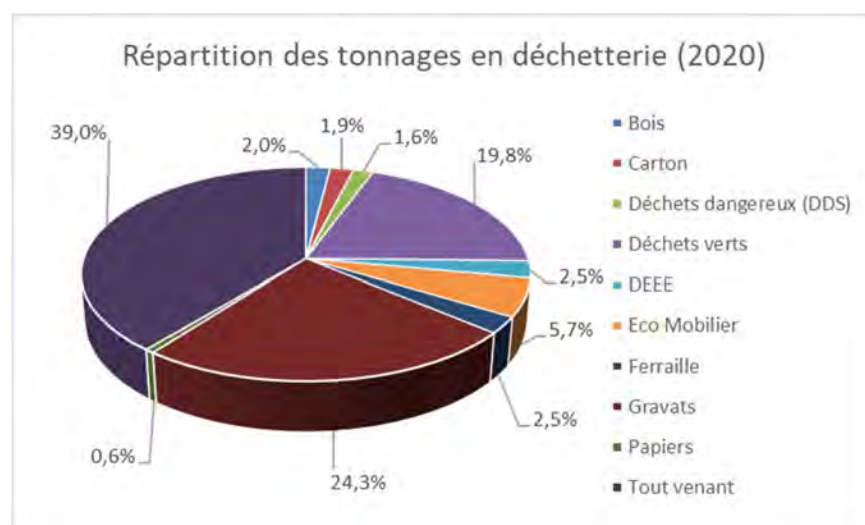
En 2020, 16 661 tonnes de déchets ont été collectées au total sur les déchetteries mobiles et les 5 déchetteries du territoire.

Ce chiffre est en diminution de 24,10 % par rapport à 2010. On constate une baisse très importante des tonnages de gravats collectés (- 2 615 tonnes) et de déchets verts (976 tonnes). Une hausse des papiers (+ 56 tonnes) et de déchets dangereux verts est remarquée (+ 56 tonnes). Les autres flux demeurent à peu près stables.

Le ratio de visiteurs en déchetterie est passé de 2,6 % en 2010 à 13,8 % en 2020.

Le ratio de collecte par visiteur a augmenté, passant de 206,5 kg/hab. en 2010 à 263,1 kg/hab. en 2020.

La répartition des flux en déchetteries se décompose selon le graphique suivant :



On constate que les 3 principaux flux de déchets représentent 80 % des apports : le tout-venant (39 %), les gravats (24,3 %) et les déchets verts (19,8 %).

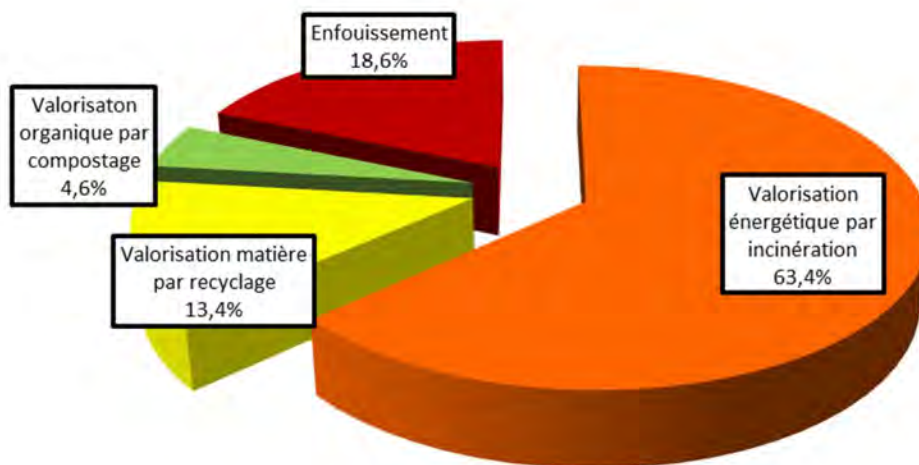
Afin de réduire les flux en déchetterie, des actions de prévention des déchets pourraient être menées prioritairement sur :

- Les encombrants, en favorisant les actions de réemploi,
- Les végétaux, en développant la gestion à domicile et en incitant au broyage.

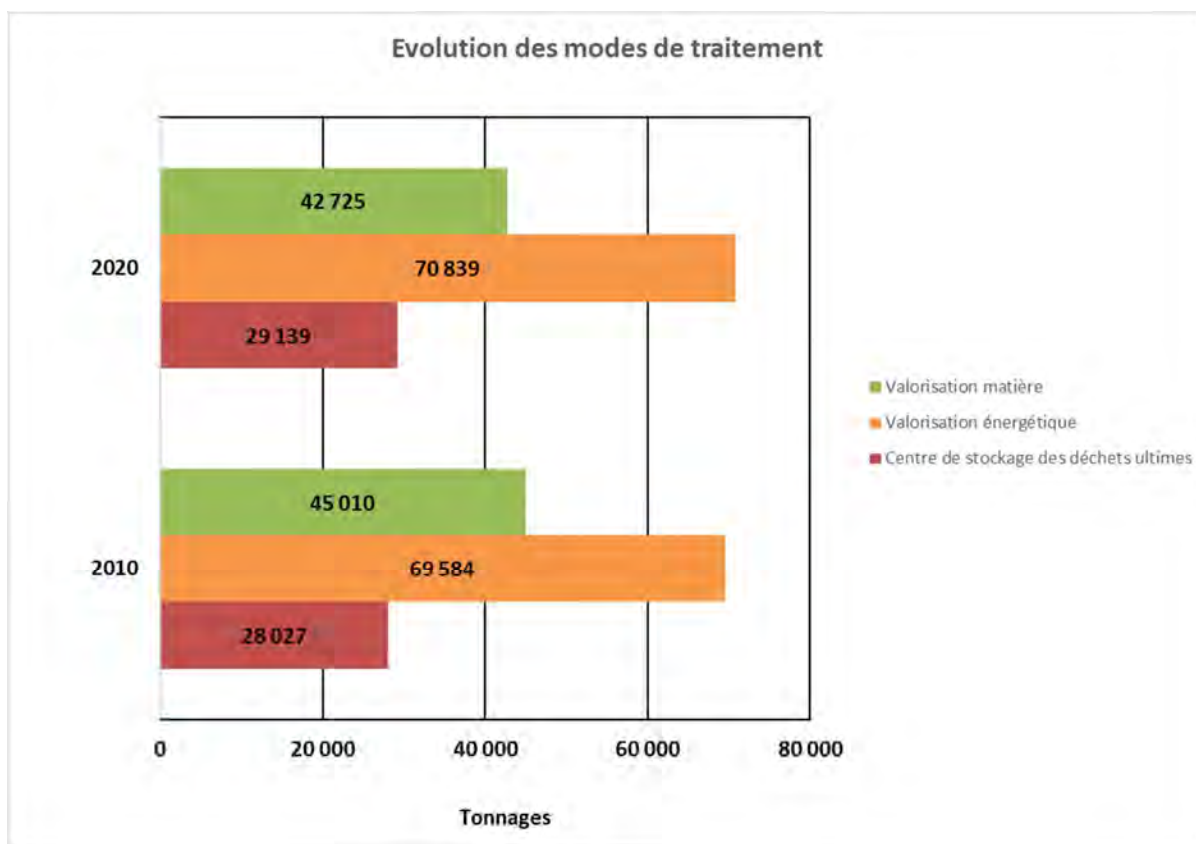
### 3.2.3. Performance de valorisation

#### 3.2.3.1 Performances de valorisation globale des déchets

Pour 2020, le taux de valorisation global s'élève à 81,40 %. Les OMA sont valorisées à 100%.



Le graphique suivant présente l'évolution des modes de traitement pour les années 2010 et 2020.



Entre 2010 et 2020, le tonnage des déchets ayant été valorisé énergétiquement est en augmentation de 1 255 tonnes. Le stockage des déchets ultimes augmente également de 4 %. Seul le taux de valorisation matière diminue de 5,10 %.

#### A. Valorisation matière

En 2020, pour les DMA, le tonnage de valorisation matière est de 41 891 tonnes. Pour les OMA, elle représente 23 403 tonnes.

Il s'agit :

- Des collectes sélectives (emballages, papiers, verre),
- D'une part des déchets de déchetteries (cartons, ferraille, végétaux, textile...)
- Des déchets verts collectés en porte à porte.

La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (plastiques et petits métaux) en juillet 2019 sur le territoire a permis une simplification du geste de tri et une augmentation des performances de valorisation des recyclables.

Le compostage individuel et partagé permet une valorisation organique des OMr in situ. Des collectes de biodéchets sur le territoire permettent de compléter les actions mises en place.

## B. Valorisation énergétique

Le taux de valorisation énergétique est de 63,40 % pour les DMA de 2020.

Il s'agit :

- Des ordures ménagères résiduelles,
- Des refus de tri issus de la collecte sélective,
- D'une part des déchets collectés en déchetteries (tout-venant incinérables)

## C. Enfouissement

L'enfouissement représente 19 733 tonnes de déchets en 2020, soit 15,10 % des tonnages de DMA collectés sur le territoire.

Il s'agit :

- D'une part des encombrants collectés en porte à porte,
- D'autre part des déchets de déchetteries (tout-venant, gravats).

Afin d'augmenter le pourcentage de valorisation énergétique, à partir de 2022, les encombrants seront broyés et incinérés permettant ainsi de diminuer considérablement les tonnages de déchets collectés qui sont enfouis.

### **3.2.4. Caractérisation des ordures ménagères**

En novembre 2020 et juin 2021, le SIETREM a fait réaliser une caractérisation des OMR de son territoire. 20 échantillons de 100 à 125 kg ont été prélevés lors de cette campagne sur 10 communes. Le plan d'échantillonnage a permis de découper le territoire en 3 zones : rurale, mixte et urbaine.

Les communes de Bussy-Saint-Martin, Bussy-Saint-Georges, Noisiel, Lognes, Lagny-sur-Marne, Chelles, Collégien, Courtry, Champs-sur-Marne et Chanteloup-en-Brie ont ainsi été sélectionnées.

Les résultats du gisement constituant les OMR du SIETREM issus des caractérisations hiver 2020 sont les suivants :

Gisement	Part dans les OMR	Kg/hab.
<b>Valorisable</b> <i>(JRM, autres papiers, ELA, Déchets Végétaux)</i>	9,00%	25,80 kg/hab.
<b>D'évitement</b> <i>(DA non consommables, textiles, textiles sanitaires)</i>	21,60%	61,90 kg/hab.
<b>De réduction à la source</b> <i>(publicité, papiers bureautique)</i>	4,60%	13,20 kg/hab.
<b>D'achat responsable</b> <i>(Gaspillage Alimentaire, emb. toutes matières)</i>	45,70%	130,70 kg/hab.
<b>Déchets dangereux</b>	3%	8,60 kg/hab.
<b>OMR</b> <i>(sans les textiles sanitaires)</i>	16,00%	45,60 kg/hab.
<b>TOTAL</b>	100%	285,8 kg/hab.

Dans cette campagne, il est constaté un taux très élevé (45,70 %) de déchets qui pourraient être détournés via des achats responsables tels que le gaspillage alimentaire et les emballages en général (cartons, emballages plastique, bouteilles, flacons et canettes), soit 130,70 kg/hab.

Un taux relativement important de déchets d'évitement (déchets alimentaires non consommables, textiles et textiles sanitaires) avec 21,60 % soit 61,90 kg/hab. est observé ainsi que 45,60 kg/hab. soit 16 % d'OMR (sans les textiles sanitaires ni les déchets végétaux).

Il convient d'être prudent avec ces chiffres et d'attendre les résultats de la prochaine campagne réalisée en juin 2021.

### 3.2.5. Bilan de l'état des lieux

#### PREVENTION -Synthèse de l'état des lieux des flux et des performances

	Gisement 2020	Tendance évolution production	Potentiel de progrès
DMA	133 387 tonnes 437 kg/hab.	Baisse de 0,36 % entre 2010 et 2020 liée à la baisse des tonnages des déchetteries.	Continuer les actions de réduction des déchets pour les gisements d'évitement prioritaires : - les biodéchets, les emballages et le verre pour les OMA →sensibilisation, lutte contre le gaspillage, compostage domestique... - en déchetterie : les déchets verts et les encombrants/mobiliers →réemploi, filières REP, compostage et broyage des DV...
OMA	104 883 tonnes 343 kg/hab.	Baisse de 7,55 % en 10 ans	



## VALORISATION – Synthèse d'état des lieux et des performances

	Etat performance valorisation	Potentiel de progrès
DMA	Taux de recyclage matière : 13,4 %	Valoriser les biodéchets des OMA et des gros producteurs (restauration collective...)
	Taux de recyclage organique : 4,6 %	
	Taux de valorisation énergétique : 63,4 %	Continuer à améliorer le recyclage matière en déchetterie , principalement pour le flux tout-venant.
	Taux de DMA enfouis : 18,6 %	

### 3.3. Evaluation des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD)

L'objectif de cette évaluation est d'identifier les points forts/faibles des différents PLPD engagés, les acquis à conserver et les pistes de progrès à prendre en compte pour les inscrire dans le futur programme d'actions du PLPDMA. Le résultat de la mise en œuvre des actions est évalué, ainsi que leur impact en termes de réduction des tonnages pour les produits ou catégories de produits visés.

#### 3.3.1. L'historique de la prévention des déchets du SIETREM

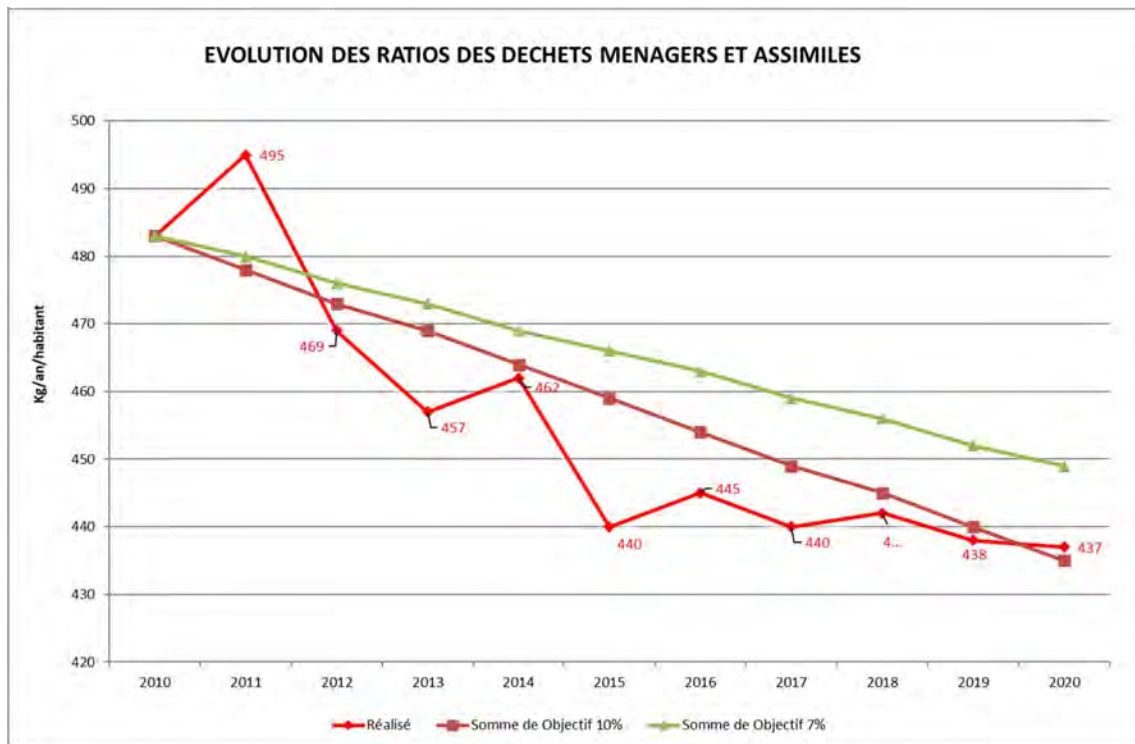
Le territoire du SIETREM a été couvert dès 2009 par un ancien Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Celui-ci s'inscrivait dans le cadre des contrats d'objectifs passés avec l'ADEME, à la suite de la loi Grenelle II.

Le PLPD ne relevait pas d'une obligation réglementaire jusqu'à 2012. Afin d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche volontariste de prévention des déchets, l'ADEME apportait un soutien financier pendant 5 ans. Ce financement était conditionné à l'atteinte des résultats : chaque collectivité devait atteindre au bout de 5 ans une réduction de 7 % de sa production des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

L'ensemble des actions mises en place localement, combinées aux actions nationales et au contexte économique général, ont permis d'aboutir à une réduction annuelle du volume d'OMA.

La réduction des déchets entre 2008, année de référence et 2014 est supérieure à l'objectif initial de -7 % avec -9 % réalisés.

Pour le PLPDMA suivant (2018-2020), les indicateurs avaient changé. Il ne s'agissait plus de réduire les OMA (OMR + collecte sélective) mais d'étendre la réduction aux DMA (OMA + DV + Encombrants + apports en déchetteries).



Dès 2012, le ratio des DMA se situait en dessous de l'objectif fixé par la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte, soit -10 % par rapport à 2010.

### 3.3.2. La gouvernance du programme

Dans un premier temps, l'équipe projet affectée au PLP (hors compostage) était composée de l'ingénieur collecte en charge également de la prévention (18% du temps de travail en 2013) appuyé par 8 adjoints de communication à hauteur de 15 % de leur temps de travail encadrés par leur responsable (15 %).

Afin de renforcer les missions dévolues à la prévention, une responsable de la communication et de la prévention a été recrutée en septembre 2013. La prévention occupait 20 % de son temps de travail en 2014 (1,6 Equivalent Temps Plein).

En 2017, un poste de chargé de mission prévention à temps plein a été créé, puis épaulé en 2018 par un agent de prévention à temps plein également.

### 3.3.3. La mise en œuvre du programme d'actions

Près d'une cinquantaine d'actions ont été menées sur le territoire regroupées en 13 thématiques. Ces actions sont présentées dans le tableau ci-après.

Les actions ont été engagées dans chacune des 5 thématiques indiquées par l'ADEME :

- Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
- Être exemplaire dans les services de la collectivité
- Participer à des opérations nationales emblématiques (gaspillage alimentaire, gestion de proximité des biodéchets, stop pub...)
- Eviter la production des déchets (réparation, réemploi, location...)
- Accompagner les entreprises dans leur démarche de réduction ou limiter la production de déchets dangereux.

Le programme d'actions comprenait des actions phares comme le compostage, le stop pub et la lutte contre le gaspillage, dont l'impact sur la réduction des déchets est potentiellement élevé, mais également des actions plus ponctuelles ou ciblées dont l'impact est difficilement mesurable.

Des indicateurs de participation et de quantité de déchets évités ont été suivis pour certaines actions lorsque cela était possible : nombre de personnes sensibilisées, taux d'équipement en composteurs, nombre de bornes textiles...

Axe ADEME	Thématique	Actions
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	Actions de communication sur la prévention	Communication globale sur la prévention
		Sensibilisation des scolaires
		Communication des résultats et actions du PLPPD
		Organisation d'ateliers citoyens
		Participation à des événements nationaux et manifestations locales
Action éco-exemplaire de la collectivité	Eco-exemplarité	Exemplarité des pratiques du SIETREM
		Accompagnement à l'éco-exemplarité des administrations du territoire
		Tri et réduction de la consommation de papier
		Accompagnement des éco-événements
Action emblématique nationale	Compostage individuel	Développement des opérations de communication sur le compostage
		Déploiement du compostage individuel
		Promotion du jardinage pauvre en déchets
		Sensibilisation des scolaires au compostage
		Utilisation de jeux autour du compostage
	Compostage partagé	Développement de la mise en place de composteurs en pied d'immeuble
		Développement du compostage de quartier
	Compostage en établissements	Développement du compostage dans les établissements scolaires
		Développement du compostage dans les EPHAD
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Sensibilisation des habitants au gaspillage alimentaire
		Sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire
		Utilisation de jeux autour du gaspillage alimentaire
		Promotion de l'opération Gourmet bag
	Eau du robinet	Sensibilisation des scolaires à l'utilisation de l'eau du robinet
		Utilisation de jeux mettant en avant l'utilisation de l'eau du robinet
	Stop pub	Promotion de l'utilisation de l'autocollant Stop pub
		Déploiement des lieux de mise à disposition
	Promotion des achats moins générateurs de déchets	Sensibilisation des habitants aux différents modes de consommation
		Sensibilisation des scolaires aux différents modes de consommation
		Utilisation de jeux mettant en avant l'achat limitant la production de déchets
Sensibilisation des habitants au zéro déchet		
Développement d'ateliers de fabrication de produits ménagers		
Développement d'ateliers de fabrication de produits cosmétiques		
Action d'évitement de la production de déchets	Collecte des textiles	Information et sensibilisation sur la collecte des textiles
		Développement de la collecte des textiles sur le territoire
	Réemploi, réutilisation, réparation	Promotion de la réparation-réemploi-location
		Sensibilisation des scolaires au réemploi, à la réutilisation et à la réparation
		Développement d'ateliers de réparation
		Développement d'ateliers de loisirs créatifs à partir d'objets de récupération
		Développement de partenariat pour la récupération d'objets en déchetterie
		Organisation de gratifieria éphémères
		Utilisation de jeux mettant en avant la réparation
		Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative
Accompagnement de mise en place de zone de compostage dans les entreprises		
Déchets dangereux	Amélioration de la collecte des piles	
	Sensibilisation des habitants à la nocivité des produits ménagers	
	Sensibilisation et formation au jardinage au naturel	
		Développement d'ateliers de peinture naturelle
		Utilisation de jeux autour de la nocivité

### 3.3.4. Evaluation des thématiques engagées

#### 3.3.4.1 Actions de communication sur la prévention

Il s'agit d'actions de communication générale sur le thème de la prévention. Cette communication prend différentes formes : parution d'articles dans la lettre du SIETREM, publications sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), sensibilisation dans les établissements scolaires...

L'objectif est de s'adresser à un panel de population le plus large possible. La lettre du SIETREM, touche les 308 203 habitants du territoire et les animations scolaires ont permis de sensibiliser plus de 11 000 élèves.

#### Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le SIETREM est tributaire des services communication des communes du territoire qui n'ont pas toujours la possibilité de diffuser ses informations.</li><li>• Difficulté de réponse à une demande importante de participation à des manifestations locales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombreuses demandes des écoles pour les animations scolaires</li><li>• Communication via les supports des communes (sites internet, magazine municipaux...)</li><li>• Sollicitation importante des organisateurs d'évènements nationaux (Fête de la nature, journée de l'environnement...)</li></ul>

**Pour ces actions de sensibilisation, l'impact en termes de réduction des déchets est difficilement quantifiable.**

#### 3.3.4.2 Eco-exemplarité de la collectivité

Il s'agit d'actions visant les élus et les agents des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux de la réduction des déchets et qu'ils soient ainsi des exemples et des relais auprès des habitants. Le SIETREM forme les élus et les agents territoriaux aux bonnes pratiques en exposant celles qu'il a lui-même mis en place (réduction de la consommation de papiers de bureau, dématérialisation des factures et bureaux syndicaux, compostage des déchets...) En expliquant ces actions, elles deviennent simples et facilement réalisables.

Les élus et équipes sont satisfaites de ces formations favorisant les échanges inter-services. Bien que des actions soient ensuite mises en place, les collectivités n'ont pas d'indicateurs permettant d'estimer la quantité de déchets évités.

## Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact des actions difficilement quantifiable</li><li>• Pas d'actions visant à inscrire la réduction des déchets dans la politique des achats via la commande publique</li><li>• Très peu de sollicitation de la part des communes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intérêt et adhésions des élus et équipes ayant suivi les formations</li><li>• Echanges bénéfiques pour créer du lien entre les différentes structures</li><li>• Ces formations ont souvent donné suite à des partenariats avec les services scolaires et à des animations</li></ul>

**La nouvelle gouvernance du SIETREM est une opportunité pour mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'éco-exemplarité ambitieuses dans tous les services afin d'impulser des actions autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets : sensibilisation auprès des élus et des agents de chaque commune, éco-exemplarité des événements, clauses environnementales dans les marchés publics...**

### **3.3.4.3 Le compostage individuel**

Le compostage individuel est en constante progression depuis sa mise en place en 2008.

La typologie d'habitat composé à 60 % de logements individuels est un contexte favorable au déploiement de cette action.

Depuis 2008, 9 386 composteurs en bois de 400 litres ont été distribués. Une participation financière de 20 € est demandée dans la limite de 2 composteurs par foyer.

En 2020, le nombre de foyers équipés par le SIETREM est de 7 130 représentant 15,2 % des habitats pavillonnaires. Ce chiffre n'est qu'un indicateur et ne reflète qu'en partie la dotation des ménages. Un questionnaire mis en ligne en 2018 et rempli par 636 personnes indique que 50 % des foyers équipés disposent d'un composteur du SIETREM, 26 % d'un composteur acheté dans le commerce et 10 % ont fabriqué eux-mêmes leur composteur.

Depuis le début de l'opération, nous estimons à 1 957 tonnes d'ordures ménagères détournées.

Des formations au compostage et au jardinage au naturel sont organisées depuis 2017, plusieurs fois par an au siège social du SIETREM. Un jardinier professionnel nous accompagne dans cette démarche. Au total 481 personnes depuis 2017 ont ainsi été formées à la technique du compostage.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisation des distributions de composteurs est très chronophage (commande, prise de rdv avec les administrés, régie, contrôle des stocks...)</li><li>• La communication autour du compostage est à développer encore davantage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi quantitatif et ratio d'équipement précis des distributions de composteurs</li><li>• Participation des habitants aux formations compostage et jardinage au naturel</li><li>• Proposition de nombreuses dates de distribution</li></ul>

Le gisement d'évitement pour le compostage est relativement important, ce qui en fait une action prioritaire pour réduire la production de déchets. **Une marge de progrès est encore réalisable pour mobiliser de nouveaux foyers et les inciter à pratiquer le compostage sur le long terme.** En effet, si le taux d'équipement sur le territoire du SIETREM est de 15,2 %, il est encore loin de la moyenne nationale qui est de 22 %.

Commune	Pop 2020	Maison Insee 2017	Appartement Insee 2017	Logements Insee 2017	% logt pav. Insee 2017	% logt appart. Insee 2017	Nbre de foyers indiv. équipés en 2020	% de foyers indiv. équipés en 2020	Nbre de foyers coll. équipés en 2020	% de foyers coll. équipés en 2020
BROU SUR CHANTEREINE	4 393	644	1 412	2 056	31,2%	68,4%	95	14,8%	32	2,3%
BUSSY SAINT GEORGES	27 714	3 458	7 625	11 083	30,9%	68,2%	422	12,2%	34	0,4%
BUSSY SAINT MARTIN	691	269	23	292	91,9%	7,7%	54	20,1%		
CARNETIN	463	186	28	214	86,9%	13,1%	43	23,1%		
CHALIFERT	1 281	476	80	556	83,9%	14,0%	78	16,4%		
CHAMPS SUR MARNE	25 195	3 026	7 421	10 447	28,1%	68,9%	421	13,9%	22	
CHANTELOUP EN BRIE	3 979	878	522	1 400	62,6%	37,2%	183	20,8%		
CHELLES	55 195	10 386	12 874	23 260	44,0%	54,5%	1042	10,0%	21	
COLLEGIEN	3 426	899	392	1 291	69,5%	30,3%	106	11,8%		
CONCHES-s/- GONDOIRE	1 774	658	39	697	94,4%	5,6%	80	12,2%		
COURTRY	6 540	2 065	295	2 360	86,7%	12,4%	144	7,0%		
CROISSY BEAUBOURG	2 008	724	102	826	87,3%	12,3%	112	15,5%		
DAMP MART	3 412	1 076	308	1 384	77,2%	22,1%	162	15,1%		
EMERAINVILLE	7 752	1 342	1 693	3 035	44,0%	55,5%	200	14,9%		
FERRIERES EN BRIE	3 464	735	781	1 516	48,2%	51,2%	137	18,6%	13	
GOURNAY SUR MARNE	6 933	1 993	1 126	3 119	63,7%	36,0%	184	9,2%		
GOVERNES	1 194	425	54	479	88,6%	11,2%	92	21,6%		
GUERMANTES	1 171	407	60	467	87,2%	12,8%	83	20,4%		
JABLINES	693	229	35	264	86,4%	13,2%	18	7,9%		
JOSSIGNY	689	239	40	279	84,9%	14,4%	16	6,7%		
LAGNY SUR MARNE	21 601	3 688	6 154	9 842	36,7%	61,2%	612	16,6%	66	
LESCHES	751	272	2	274	98,6%	0,7%	55	20,2%		
LOGNES	14 063	1 213	4 501	5 714	20,7%	77,0%	177	14,6%	28	0,6%
MONTEVRAIN	11 669	1 520	3 751	5 271	27,7%	68,4%	223	14,7%	11	0,3%
MONTFERMEIL	26 889	5 881	3 543	9 424	62,1%	37,4%	382	<b>6,5%</b>		
NOISIEL	15 333	1 552	4 469	6 021	25,2%	72,7%	164	10,6%		
POMPONNE	4 071	851	995	1 846	46,0%	53,7%	151	17,7%	3	0,3%
SAINT THIBAULT DES VIGNES	6 522	1 608	868	2 476	63,7%	34,4%	288	17,9%		
THORIGNY SUR MARNE	10 266	2 244	2 276	4 520	49,4%	50,1%	449	20,0%	11	0,5%
TORCY	22 693	2 096	7 026	9 122	21,9%	73,4%	327	15,6%	16	
VAIRES SUR MARNE	13 467	2 492	3 231	5 723	42,8%	55,5%	630	25,3%		
<b>TOTAL</b>	<b>305 292</b>	<b>53 532</b>	<b>71 726</b>	<b>125 258</b>	<b>60,4%</b>	<b>38,5%</b>	<b>7130</b>	<b>15,2%</b>	<b>257</b>	<b>0,7%</b>

	Marne et Gondoire
	EPT9
	Paris Vallée de la Marne



### 3.3.4.4 Le compostage partagé

Dès 2015, des expérimentations de mise en place de composteurs en résidences ont été menées puis largement étendues en 2018.

Le SIETREM accompagne les résidences ou les quartiers souhaitant mettre en place des zones de compostage sur leurs espaces verts. Il fournit gratuitement (à partir de 10 foyers volontaires) des composteurs en bois traité autoclave de 600 ou 800 litres. Il installe les composteurs, pose la signalétique et forme les habitants aux techniques du compostage. Lors de cet échange, l'habitant s'engage à composter selon les règles éditées par le SIETREM en signant la charte du compostage. En échange, il lui est remis un bio-seau de 10 litres et un guide du compostage. Un suivi régulier du site et un accompagnement avec les référents de site (2 personnes faisant le relais entre les habitants et le SIETREM) est établi par un guide composteur.

Avec 0,7 % d'équipement à l'échelle du territoire, ce taux peut paraître faible, mais la typologie d'habitat composée à 38 % de logements collectifs est un contexte favorable au déploiement de cette action. La marge de progrès pour une extension de cette action est donc importante.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilisation des bailleurs et syndicats pour impulser la mise en place</li><li>• Combattre les idées reçues (cela ne sent pas mauvais et n'attire pas les rats)</li><li>• Manque régulier de matière sèche (feuilles mortes, broyat...) sur les sites</li><li>• Les référents devraient suivre une formation « référents de site » d'une journée, assurée par un organisme de formation</li><li>• Mobilisation des participants pour les travaux de retournement ou de récupération du compost, actions principalement assurées par les référents de sites.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture des composteurs, signalisation et formation des habitants gratuite</li><li>• Accompagnement des sites par une personne qualifiée (guide ou maître composteur)</li><li>• Création de lien social</li></ul>

Comme pour le compostage individuel, le potentiel de réduction pour cette action est assez important. **Il existe encore des marges de progrès importantes pour développer plus largement cette action considérée comme prioritaire sur le territoire.**

### 3.3.4.5 Le compostage en établissement

De nombreux établissements (crèches, maternelles, élémentaires, collèges, hôpital de jour...) ont mis en place des composteurs au sein de leur structure. Le but pédagogique consiste à sensibiliser les enfants/élèves à la réduction des déchets à observer les insectes décomposeurs et à utiliser le compost dans leur jardin de démonstration.

Depuis 2018, tout comme pour le compostage partagé, le SIETREM accompagne les établissements scolaires souhaitant mettre en place des zones de compostage sur leurs espaces verts. Il fournit gratuitement des composteurs en bois traité autoclave. Il installe les composteurs avec l'aide des enfants, pose la signalétique et forme les élèves (2 par classe) ainsi que le personnel concerné (enseignants, animateurs, gardien) aux techniques du compostage. Un suivi régulier des 24 sites et un accompagnement avec les référents de site est établi par un guide ou maître composteur.

Avant cet accompagnement, les écoles suivaient la même procédure que les particuliers en achetant des composteurs. Le nombre d'écoles équipées est estimé à 30, sachant qu'il est à prendre avec précaution car difficilement identifiable. En effet, certains enseignants ont réservé un composteur en leur nom propre plutôt qu'au nom de l'établissement.

Le tableau ci-dessous indique les établissements équipés en composteurs.

 Sites suivis par le SIETREM

<b>Etablissement</b>	<b>Commune</b>	<b>Adresse</b>
<b>Ecole élémentaire Jean de la Fontaine</b>	Bussy -St- Georges	18 rue Buissonière
<b>Ecole maternelle Antoine Giroust</b>	Bussy-St-Georges	18 avenue du Clos Saint Georges
<b>Ecole maternelle Jean de la Fontaine</b>	Bussy-St-Georges	18 rue Buissonière
<b>Centre de loisirs Louis Braille</b>	Bussy-St-Georges	15 boulevard des Genêts
<b>Collège Anne Frank</b>	Bussy-St-Georges	14 boulevard des Genêts
<b>Hôpital de jour Astrolabe</b>	Bussy-saint-Martin	1 avenue de Marne et Gondoire
<b>Ecole élémentaire Pablo Picasso</b>	Champs-sur-Marne	allée des Noyers
<b>Collège Pablo Picasso</b>	Champs-sur-Marne	10 place Pablo Picasso
<b>Lycée René Descartes</b>	Champs-sur-Marne	4 boulevard Copernic
<b>Ecole maternelle Le Cantou</b>	Chanteloup-en-Brie	48 avenue du Chêne Saint-Fiacre
<b>Ecole élémentaire Arcades Fleuries</b>	Chelles	rue des Arcades Fleuries
<b>Ecole élémentaire Chappe</b>	Chelles	12 allée des Coudriers
<b>Ecole élémentaire Grande Prairie</b>	Chelles	22 ter rue des Cottages
<b>Ecole élémentaire Les Aulnes</b>	Chelles	63 rue des Sources
<b>Ecole maternelle Bickart 2</b>	Chelles	rue Alphonse Bordereau
<b>Ecole maternelle Chantereine</b>	Chelles	1 rue Henrion

<b>Ecole primaire Docteur Roux</b>	Chelles	130 rue des Cités
<b>Ecole primaire Louis Pasteur</b>	Chelles	1 rue Henri Poincare
<b>Ecole primaire privée Guy Gasnier</b>	Chelles	1 rue Jean Veron
<b>Collège Beau Soleil</b>	Chelles	15 avenue Emile Guerry
<b>Collège de l'Europe</b>	Chelles	rue du Tir
<b>Ecole élémentaire le Val Guermantes</b>	Conches-sur-Gondoire	12 avenue Marcel Proust
<b>Ecole maternelle Le Val Guermantes</b>	Conches-sur-Gondoire	12 rue Marcel Proust
<b>Ecole élémentaire Antoine Laurent de Lavoisier</b>	Emerainville	48 rue du 4 août 1789 Malnoue
<b>Ecole élémentaire Lavoisier</b>	Emerainville	50 avenue du 4 août 1789
<b>Ecole élémentaire La Taffarette</b>	Ferrières-en-Brie	3 rue Maryse Bastié
<b>Collège Eugène Carrière</b>	Gournay-sur-Marne	7 rue Ernest Pecheux
<b>Micro crèche Petits Petons</b>	Lagny-sur-Marne	13 bis rue Léo Gausson
<b>Ecole maternelle Saint Laurent</b>	Lagny-sur-Marne	13 quai du Pré Long
<b>Collège les 4 Arpents</b>	Lagny-sur-Marne	7 allée André Malraux
<b>Collège Marcel Rivière</b>	Lagny-sur-Marne	2 avenue Bonnet
<b>Lycée Saint Laurent la Paix notre Dame</b>	Lagny-sur-Marne	43 rue Brébion
<b>Ecole maternelle Marcel Pagnol</b>	Lesches	3 place Jean Rostand
<b>Collège le Segrais</b>	Lognes	place Gaston Defferre
<b>Lycée Emily Brontë</b>	Lognes	10 bis mail le Corbusier
<b>Micro crèche Pas à Pas</b>	Montévrain	13 chemin de la porte verte
<b>Collège Lucie Aubrac</b>	Montévrain	16 rue de Rome
<b>Ecole maternelle Joliot Curie</b>	Montfermeil	3 avenue Montgolfier
<b>Collège Pablo Picasso</b>	Montfermeil	59 rue du Lavoir
<b>Ecole élémentaire Les Tilleuls</b>	Noisiel	43 allée Voltaire
<b>Ecole maternelle Les Tilleuls</b>	Noisiel	43 allée Voltaire
<b>Ecole élémentaire Marie Curie</b>	St-Thibault-des-Vignes	26 rue de l'Etang de la Loy
<b>Centre de loisirs Clos de l'Erable</b>	St-Thibault-des-Vignes	29 rue du clos de l'Erable
<b>Collège Léonard de Vinci</b>	St-Thibault-des-Vignes	Rue des sablons
<b>Ecole maternelle Clémenceau</b>	Thorigny-sur-Marne	Rue Georges Clémenceau
<b>Ecole maternelle Les Cerisiers</b>	Thorigny-sur-Marne	Rue du Moulin à Vent
<b>Ecole maternelle Les Pointes</b>	Thorigny-sur-Marne	Rue des Pointes
<b>Collège Le Moulin à Vent</b>	Thorigny-sur-Marne	12 rue du Moulin à Vent
<b>Ecole élémentaire Bel Air</b>	Torcy	1 rue du Bel Air
<b>Ecole élémentaire Victor Hugo</b>	Torcy	1 rue Victor Hugo

Ecole maternelle Bel Air	Torcy	5 rue du Perrier
Centre de loisirs Le Clos de la Ferme	Torcy	11 place des Sassiers
Ecole primaire les Gradins	Torcy	2 rue Beauregard

### Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés pour mobiliser tous les acteurs (enseignants, animateurs, gardien, personnel de cantine...)</li> <li>• Manque régulier de matière sèche (feuilles mortes, broyat...) sur les sites</li> <li>• Les référents devraient suivre une formation « référents de site » d'une journée, assurée par un organisme de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge qui touche indirectement les parents</li> <li>• Alternative partielle au projet de collecte des gros producteurs de biodéchets</li> <li>• Réelle motivation de la part des enfants</li> <li>• Accompagnement des sites par une personne qualifiée (guide ou maître composteur)</li> <li>• Des demandes en constante progression</li> </ul>

Le potentiel de réduction des déchets pour cette action est très important. **Il existe encore des marges de progrès conséquentes pour développer plus largement cette action considérée comme prioritaire sur le territoire.**

### 3.3.4.6 La lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité au niveau national depuis la loi Garot de 2016, renforcée par la loi EGalim de 2018 et AGEC de 2020. L'objectif principal est la sensibilisation du public à travers différentes actions et moyens de communication. Des animations ont été organisées, avec la participation d'une animatrice culinaire pour déguster des mets à base d'épluchures et apprendre à utiliser les restes.

Le gaspillage alimentaire est abordé lors des animations scolaires. Ainsi, 5 243 élèves ont été sensibilisés depuis 2010.

Il est aussi abordé avec les éco-délégués avant toute mise en place de composteurs dans les établissements scolaires.

Le prêt d'un *gâchis-pain* et d'une exposition *Stop au gaspi*, nous permet d'avoir une approche visuelle et ludique sur le gaspillage.

Le *gâchis-pain* est un meuble qui permet de visualiser la quantité de pain jetée au cours d'un service. Dans la première colonne, la quantité de pain collectée sur une première période sert de référent visuel. Le pain récupéré sur la même période suivante est placé dans la seconde

colonne, de quoi permettre aux convives de mesurer d'un seul coup d'œil l'évolution du plan anti-gaspillage d'un établissement.

A notre connaissance, peu d'actions semblent avoir été engagées sur les établissements pour réduire le gaspillage alimentaire de manière permanente par la mise en place de nouvelles pratiques au quotidien, induisant la réduction de déchets produits.

#### Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les actions engagées sont principalement des actions de sensibilisation ponctuelles. Peu d'actions visant au changement de pratiques au quotidien dans la restauration scolaire ont été engagées</li><li>• Peu de personnel de restauration formé à la lutte contre le gaspillage alimentaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation des élèves d'élémentaire touchant ainsi indirectement les parents</li><li>• Chaque demande de mise en place de composteur est précédée par un diagnostic avec la restauration scolaire pour réduire les déchets à la source</li><li>• Propositions d'actions à mettre en place pour réduire le gaspillage : objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015</li></ul>

L'ADEME, estime (chiffres 2017) que le gaspillage en restauration scolaire (restes de préparation, distribution et retour plateaux) est de 120 g/pers/repas pour les élémentaires, de 115 g/pers/repas pour les collégiens et de 100 g/pers/repas pour les lycéens. Le potentiel de réduction pour les établissements scolaires est donc important. **Il serait pertinent d'identifier des sites pilotes, et de mettre en place de nouvelles pratiques au quotidien dans les établissements scolaires ainsi qu'avec d'autres acteurs notamment sur les marchés pour le don des invendus.**

Le gaspillage alimentaire domestique présente également un potentiel de réduction. L'ADEME l'estime à 20 kg/hab./an. Pour répondre à l'objectif fixé par la loi AGEC de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025 par rapport à 2015, il convient de développer les sensibilisations et les actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### **3.3.4.7 La promotion de l'eau du robinet**

Les éco-agents du SIETREM encouragent les élèves à boire l'eau du robinet lors des animations scolaires. Des astuces sont données lorsqu'il est jugé que l'eau a un goût désagréable. Cette action a été valorisée par la distribution de gourdes en milieu scolaire en 2016/2017 et 2018/2019.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une animation bar à eau devait être menée lors de la journée portes ouvertes du SIETREM conjointement avec le distributeur d'eau mais n'a pas pu être réalisée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation des élèves d'élémentaire touchant ainsi indirectement les parents</li><li>• Il devient fréquent maintenant de voir des gourdes du SIETREM sur les tables des écoliers</li></ul>

### 3.3.4.8 La promotion de l'autocollant Stop pub

Le Stop pub distribué dans la lettre du SIETREM en 2011 a permis de sensibiliser les 280 838 habitants du territoire. De plus, toutes les mairies sont équipées de présentoir à Stop pub réapprovisionnés régulièrement. Le taux d'équipement sur l'ensemble des 31 communes n'est cependant pas connu.

Les actions ont été confrontées à divers freins tel que le refus de certains bailleurs qui ne souhaitent pas que leurs boîtes aux lettres soient estampillées d'un autocollant, ou encore le non-respect du dispositif par les distributeurs publicitaires.

Il est également à noter que certains ménages ont apposé des autocollants artisanaux, révélant ainsi une méconnaissance des lieux de mise à disposition mais aussi un fort potentiel d'adhésion.

L'évaluation des quantités de stop pub distribués ne permet pas avec précision de connaître l'avancée de la mise en œuvre de l'action et d'estimer la quantité de déchets évités.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de certains bailleurs qui ne souhaitent pas d'autocollant sur leurs boîtes aux lettres</li><li>• Non-respect du dispositif par certains distributeurs publicitaires</li><li>• Difficulté pour suivre le taux d'équipement avec précision</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande importante de la part des ménages</li><li>• Mise à disposition de l'autocollant dans les mairies des 31 communes du territoire</li></ul>

Depuis 2011, 131 567 stop pub ont été distribués.

Le taux d'équipement n'est pas connu avec précision sur le territoire, il est ainsi difficile de déterminer la marge de progrès. **Il pourrait être envisagé de développer les points de distribution dans les commerces de proximité tels que boulangeries, tabacs/presse, coiffeurs... et une diffusion dans la lettre du SIETREM.** Il est également important que le

SIETREM réalise un suivi précis de la mise en œuvre du Stop pub afin d'en mesurer l'efficacité et la quantité de papier évité.

### 3.3.4.9 La promotion des achats moins générateurs de déchets

Le SIETREM a mené des actions pour sensibiliser les habitants (scolaires et grand public) au mode de consommation limitant la production de déchets et favoriser les achats responsables. Le stand « zéro déchet » est très apprécié et permet un échange de bonnes pratiques entre les participants. Les ateliers de fabrication de produits ménagers ou cosmétiques remportent un vif succès auprès de la population.

#### Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions ponctuelles de sensibilisation</li><li>• Impact difficile à quantifier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Engouement de la part du public pour les ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques</li><li>• Le stand « zéro déchet » est propice aux échanges de bonnes pratiques entre participants</li></ul>

Les actions engagées sont principalement des actions de sensibilisation ponctuelles. **L'accompagnement dans la durée des habitants pour un changement de comportement pourrait être une piste à envisager.**

### 3.3.4.10 La collecte des textiles

Les bornes de collecte des textiles, linges de maison et chaussures sont présentes sur 23 communes du territoire du SIETREM qui en compte 31. En 2020, 60 points d'apports volontaires Le relais, 23 bornes TissEco et 12 bornes Eco textile étaient recensés sur le domaine public et privé confondus.

L'éco-organisme Refashion, anciennement Eco-TLC, préconise d'installer une borne pour 2 000 habitants en zone urbaine et 1 borne pour 1 000 habitants en zone rurale. En 2019, au niveau national, il y avait un point d'apport volontaire pour 1 440 habitants.

L'analyse des 3 partenaires (Le Relais, TissEco et Eco textile) pour 2020, indique que le taux d'équipement du territoire est d'une borne pour 3 213 habitants. Le ratio de collecte est en chute, suite à l'arrêt des collectes durant la période de confinement. Il représente 1,75 kg/hab./an.

Les problèmes de dépôts sauvages au pied des points d'apport sont un frein pour convaincre les communes d'installer de nouvelles bornes.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux d'équipement inférieur aux recommandations de Refashion</li><li>• Performances de collecte inférieures aux références nationales</li><li>• Problèmes de dépôts sauvages au pied des bornes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté des habitants de donner leurs vêtements</li></ul>

**Le taux d'équipement est donc très inférieur aux recommandations de Refashion. Il serait souhaitable de réaliser une cartographie des points de collecte potentiels en concertation avec les communes.**

Il reste une marge de progrès sur les quantités à collecter. **La performance de collecte, soit 1,75 kg/hab./an, est inférieure aux données de références nationales (3,7 kg/hab/an en 2019). L'enjeu est donc de poursuivre la sensibilisation des habitants et d'accroître le maillage des points de collecte pour augmenter les performances.**

### 3.3.4.11 Le réemploi, la réutilisation et la réparation

Les actions visant à développer le réemploi sur le territoire ont été réalisées sous différentes formes : communication générale pour sensibiliser les habitants, organisation d'évènements et d'animations ponctuelles, ainsi que l'étude pour la mise en place de recyclerie(s).

La recyclerie a pour objectif de permettre de réemployer un objet/matériel qui n'est plus désiré en lui donnant une seconde vie en le remettant sur le marché à un prix tout à fait accessible. Elle favorise la création de nouveaux emplois, particulièrement pour les personnes en réinsertion.

Les acteurs du territoire sont mobilisés mais les résultats restent difficilement quantifiables.

Des conventions avec des acteurs du réemploi ont été formalisées pour réaliser des collectes spécifiques.

Une grande quantité de boîtes à livres couvrent le territoire.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact difficilement quantifiable</li><li>• Aucune recyclerie sur le territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande importante de la part des habitants</li><li>• Acteurs présents sur le territoire</li></ul>



**Les marges de progrès sont importantes pour développer le réemploi sur le territoire, notamment en mettant à disposition des habitants des caissons de réemploi sur les déchetteries en partenariat avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.**

Un partenariat avec les acteurs est à renforcer, de même que la sensibilisation de la population. Il est nécessaire de créer une dynamique autour du réemploi (utilisation pour un usage identique), de la réutilisation (utilisation pour un usage différent de celui d'origine) et de la réparation, s'agissant d'un axe fort dans la stratégie de prévention des déchets.

### 3.3.4.12 La sensibilisation des entreprises

Très peu d'actions de prévention des déchets ont été menées auprès des entreprises.

Le SIETREM s'est plutôt fait le relais d'actions de diagnostic multi-flux (matières premières, déchets, eau, énergie) proposées aux entreprises de moins de 20 salariés par la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions de sensibilisation n'ont pas été vraiment engagées</li> </ul>	

### 3.3.4.13 Les déchets dangereux

L'objectif de cette action est de sensibiliser les particuliers aux solutions alternatives des déchets dangereux, pour leur santé et pour l'environnement, et favoriser leur collecte. Différentes actions ponctuelles ont été menées : communication, ateliers pratiques, jeux concours auprès des scolaires... L'impact de ces actions est cependant difficilement quantifiable.

Bilan et perspectives :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact difficilement quantifiable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt des participants à la partie jardinage au naturel lors des formations compostage</li> <li>• Grande mobilisation des écoles pour le concours de collecte de piles</li> <li>• Ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques fort appréciés par les habitants</li> </ul>

De nombreuses actions de communication sont à poursuivre. Bien que les impacts soient difficiles à évaluer, l'augmentation de la sensibilisation paraît importante.

### 3.3.5. La mobilisation des partenaires et relais

Définition des partenaires et relais et (source ADEME) :

- « Un partenaire est un organisme/personne qui participe à la réalisation d'une ou plusieurs actions (au niveau technique et/ou financier) et sans lequel/laquelle ces actions ne pourraient se réaliser. Les parties partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Un partenaire peut être le porteur principal d'une action.
- Un relais est une personne/organisme qui contribue aux actions de programme de prévention de la collectivité (et notamment les répercute), avec peu de formalisme et moins de ressources mobilisées. »

Le SIETREM a mobilisé différentes catégories de partenaires et relais qui seront détaillés dans la partie 3.4. Acteurs et dynamiques du territoire.

**La mobilisation des partenaires et relais n'a pas été évaluée.**

### 3.3.6. Bilan et recommandations

#### 3.3.6.1. Analyse bilan et identification des points faibles et forts

Comme le montrent les éléments présentés dans cette évaluation, le SIETREM a atteint l'objectif fixé par l'ADEME pour la mise en œuvre du programme de prévention. L'objectif de réduction des OMA de - 7 % est franchi avec - 7,55 %.

Cependant, on peut constater des faiblesses concernant les moyens humains mis en œuvre.

On constate également, au niveau de la mise en œuvre des actions, des faiblesses dans l'exploitation des indicateurs.

Les points forts et faibles de l'évaluation du PLPD sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une équipe avec des moyens humains limités</li> <li>• Des marges de progrès importantes dans la majorité des actions</li> <li>• Une faiblesse dans l'exploitation des indicateurs et dans la quantité de déchets évités</li> <li>• Très peu d'actions auprès des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de réduction des OMA (- 7 %) atteint</li> <li>• Efficience du programme : bonne adéquation entre les moyens mis en œuvre, les objectifs fixés et les résultats obtenus</li> <li>• De nombreux partenariats : des acteurs mobilisés pouvant s'inscrire dans une nouvelle démarche</li> </ul>

### 3.3.6.2. Recommandations

- ✓ **Le développement de nouveaux partenariats** : de nombreux partenariats ont été constitués avec le PLPD. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention des déchets et d'économie circulaire, il s'agira de créer de nouveaux partenariats.
- ✓ **La gouvernance** : il serait souhaitable d'envisager des groupes de travail thématiques avec les acteurs du territoire.
- ✓ **La sensibilisation et la mobilisation des élus** : il paraît utile d'engager un plan de formation des élus du SIETREM et des communes sur les questions de prévention et plus largement sur l'économie circulaire.
- ✓ **Concernant les actions de prévention des déchets** déjà engagées, l'enjeu serait de :
  - Cibler les moyens sur les actions prioritaires pour lesquelles le gisement d'évitement est encore important et/ou pour lesquelles des acteurs sont déjà mobilisés ou mobilisables. Il s'agit notamment des actions suivantes :
    - Les actions de compostage (individuel, partagé et en établissement),
    - La réduction du gaspillage alimentaire,
    - Le Stop pub,
    - Le réemploi des biens d'équipement,
    - La collecte des textiles,
    - L'éco-exemplarité : développer l'éco-exemplarité dans les communes en mobilisant les différents services. Un portage politique fort semble nécessaire.
    - Les déchets dangereux,
    - Les actions de réduction avec les entreprises.
  - Intégrer l'ensemble des résultats quantitatifs et financiers lorsque cela est possible. Ces résultats permettront de communiquer sur l'efficacité de la mise en œuvre et justifier son intérêt.

## 3.4. Acteurs et dynamiques du territoire

### 3.4.1. Les partenaires de la collectivité

Le SIETREM a établi en 2019 un recensement des différents acteurs mobilisés. On y trouve :

#### 3.4.1.1. Les communes

Différents interlocuteurs au sein des communes sont concernés par des actions écoresponsables, par exemple : le compostage partagé, les économies de papier, l'organisation d'évènements...

### **3.4.1.2. Les partenaires institutionnels**

- L'ADEME,
- La Région Ile-de-France,
- La Chambre de Commerce et d'industrie,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

### **3.4.1.3. Les structures publiques**

Un grand nombre de structures publiques ou privées d'accueil de la jeunesse telles que les écoles, centres de loisirs, crèches ont collaboré dans le cadre des PLPD. Les services territoriaux (communes, office du tourisme...) ont également été partenaires.

BROU-SUR-CHANTEREINE	3 établissements scolaires
BUSSY-SAINT-GEORGES	13 structures
BUSSY-SAINT-MARTIN	2 structures
CHALIFERT	2 structures
CHAMPS-SUR-MARNE	16 structures
CHANTELOUP-EN-BRIE	3 structures
CHELLES	30 structures
COLLEGIEN	-
CONCHES-SUR-GONDOIRE	3 structures
COURTRY	3 structures
CROISSY-BEAUBOURG	2 structures
DAMPMART	2 structures
EMERAINVILLE	6 structures
FERRIERES-EN-BRIE	2 structures
GOURNAY-SUR-MARNE	Le collège
GOVERNES	Comité des fêtes
GUERMANTES	-
JABLINES	L'école
JOSSIGNY	L'école
LAGNY-SUR-MARNE	14 structures
LESCHEs	Les services municipaux
LOGNES	7 structures
MONTEVRAIN	7 structures
MONTFERMEIL	10 structures
NOISIEL	13 structures
POMPONNE	2 structures
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	6 structures
THORIGNY-SUR-MARNE	5 structures
TORCY	10 structures
VAIRES-SUR-MARNE	7 structures

Les actions mises en œuvre concernent principalement la réalisation d'animations en milieu scolaire, la mise en place de composteurs, l'animation de jeux en centre de loisirs sur le thème de la prévention, le prêt de gâchis-pain et la tenue de stand sur les manifestations locales. Le détail se trouve en annexe.

#### 3.4.1.4. Les bailleurs

Différents bailleurs sociaux, syndics et amicale des locataires ont été identifiés comme partenaires.

Au total, 6 structures ont été mobilisées.

Les actions entreprises sont principalement des échanges au sujet du compostage collectif et de l'organisation de stands lors de fêtes de quartier.

#### 3.4.1.5. Les structures privées

Les structures privées impliquées dans les PLPPD sont variées et interviennent dans différents domaines d'activité. 98 structures ont été recensées :

Type de structures/secteur d'activité	Nombre
Association	33
Association d'insertion	2
Commerces	9
Domaine artistique	5
Eco-organisme	5
Entreprises	13
Entreprises d'insertion	1
Grande distribution	8
Jardinerie	3
Résidence	23
Structure d'insertion	1
<b>Total</b>	<b>103</b>

Le détail est donné en annexe.

Ces structures ont été classées par thématique d'intervention liée à la prévention, comme suit :

<b>Domaine de la prévention dans lequel les structures sont mobilisées</b>	<b>Exemple d'actions mises en œuvre</b>
<b>Compostage</b>	Compostage en résidence, tenues de stands d'informations, mise en place d'une zone de compostage dans un magasin de grande distribution
<b>Eco consommation</b>	Magasins de vrac, créateurs d'articles zéro déchet, déstockage
<b>Education à l'environnement</b>	Organisation d'activités de sensibilisation par les associations, spectacles, activités artistiques
<b>Gaspillage alimentaire</b>	Epiceries solidaires, ventes à petits prix de produits aux dates courtes et de fruits/légumes périssables, prêt de gâchis-pain, stand de sensibilisation avec animatrice culinaire, organisation de disco-soupe, exposition « stop au gaspi »
<b>Réemploi</b>	Atelier de réparation grand public, gratifieria de jouets, braderie de livres
<b>Textile</b>	Friperies, vestiaires, magasins d'articles d'occasion
<b>Toxicité</b>	Ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels, atelier de fabrication de peinture au naturel
<b>Exemplarité</b>	Associations mettant en valeur leurs actions de prévention des déchets

Il convient de préciser que certaines structures sont recensées dans plusieurs domaines.

### 3.4.2. Bilan

Les acteurs identifiés et susceptibles de s'impliquer dans le nouveau plan de prévention sont nombreux et variés, ce qui représente une bonne base de données.

Les structures intervenant sur les thématiques du compostage et du réemploi sont particulièrement nombreuses.

Il n'y a pas de recyclerie sur le territoire.

Les acteurs économiques de type entreprises ont été mobilisés peu (2 actions ont été réalisées) pour travailler sur des actions de réduction des déchets produits.

Ces derniers seront à mobiliser dans un second temps, de même que d'autres acteurs potentiellement stratégiques. La réalisation d'entretiens sera nécessaire dans le but d'identifier les démarches pouvant offrir des opportunités d'association et de partenariat pour le développement d'actions d'économie circulaire.

### 3.5. Synthèse et enseignements du diagnostic du territoire

Le diagnostic du territoire permet d'obtenir un état initial qui recense les acteurs concernés, dresse un bilan des actions de prévention menées et indique avec précision l'évolution de la production des DMA. Ces éléments d'analyse sont une base pour l'élaboration du PLPDMA.

#### 3.5.1. Gisements d'évitement prioritaires et enjeux de prévention

Le tableau ci-dessous présente les gisements du territoire sur lesquels agir pour réduire la production de déchets selon plusieurs paramètres :

- La représentativité de chaque gisement (en poids) et leur évolution
- La priorité d'action sur le gisement déterminée au niveau national
- Le résultat des actions déjà engagées et le potentiel à venir

Gisement : Produits / déchets	Eléments de diagnostic
<b>Les déchets verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement important de déchets verts</b>, collectés en PAP et déchetterie : <b>19,75 kg/hab.</b> en 2020</li> <li>• Un gisement déjà valorisé à 100 % en valorisation organique</li> <li>• Un gisement élevé pouvant faire l'objet d'actions de réduction in situ : compostage, broyage, gestion différenciée</li> <li>• <b>Un territoire propice aux actions liées à la matière organique</b> avec un nombre important de logements individuels (43 %)</li> </ul>
<b>Biodéchets des OMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un gisement des <b>biodéchets dans les OMR élevé</b> au niveau national (83 kg/hab. en 2017)</li> <li>• Le gaspillage alimentaire représente au total <b>50 kg/hab/an</b> de nourriture gâchée : 29 kg au domicile et 21kg au restaurant alors que nous n'y prenons que 15% de nos repas.</li> <li>• La loi AGECE impose comme objectifs de réduction du gaspillage alimentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>50% dans la restauration collective</b>, d'ici 2025, par rapport au niveau de 2015</li> <li>○ 50% d'ici 2030, par rapport au niveau 2025, dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale</li> </ul> </li> </ul>
<b>Verre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des tonnages en <b>hausse (+4,08 %)</b> entre 2010 et 2020</li> <li>• Des performances de collecte moyenne : <b>21 kg/hab./an</b> (légèrement supérieures aux performances de Seine et Marne et d'Île-de-France)</li> <li>• La <b>part résiduelle dans les OMR</b> est estimée à <b>3,9 %</b> (caractérisation nov. 2020)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des tonnages en <b>hausse (+3,12 %)</b> entre 2010 et 2020</li> <li>• Des performances de collecte moyenne de <b>33 kg/hab.</b> en 2020. En <b>baisse (-8,33 %)</b> entre 2010 et 2020</li> </ul>



<b>Emballages et papiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>taux de refus très important</b> (27 %) en 2020 en raison du tri manuel</li> <li>• <b>L'extension des consignes</b> de tri de juillet 2019 a permis d'augmenter les tonnages</li> <li>• Le taux d'équipement en <b>Stop pub</b> n'est pas connu mais un potentiel d'équipement en autocollant semble encore important. Le taux d'équipement était de 15 % au niveau national en 2015.</li> </ul>
<b>Biens d'équipement</b> (mobilier, DEEE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les encombrants collectés en PAP (30 kg/hab. en 2020), les DEA et une partie du tout-venant déposé en déchetterie (37,1 %) sont des gisements dont le <b>potentiel de réutilisation est important</b>.</li> <li>• Les encombrants collectés en PAP ne sont pas valorisés (enfouissement), contrairement aux mobiliers collectés en déchetterie qui ont une <b>valorisation</b> matière de 100 %.</li> <li>• De nombreux <b>acteurs du réemploi</b> sont mobilisés sur le territoire.</li> <li>• La loi AGECE oblige les collectivités en charge du service public de gestion des déchets d'accorder l'accès à leurs déchetteries aux acteurs de l'ESS comme lieux de <b>récupération ponctuelle</b> et de retraitement <b>d'objets en bon état ou réparables</b>. Elle oblige également de prévoir un <b>lieu de dépôt dans les déchetteries</b> pour ce type d'objets.</li> </ul>
<b>TLC</b> (Textile, Linges et Chaussures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faibles performances avec 1,75 kg/hab.</b> en 2020. La référence nationale de 2017 est de 3,4 kg/hab.</li> <li>• La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation, notamment les textiles.</li> </ul>
<b>Déchets inertes / gravats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gisement représente <b>36,4 %</b> des déchets déposés en déchetterie</li> <li>• Les gravats sont envoyés en unité de stockage</li> </ul>
<b>Déchets dangereux</b>	Les quantités collectées en déchetterie sont faibles ( <b>1 kg/hab.</b> en 2020)

Cette analyse permet ainsi d'identifier les gisements qu'il paraît important de retenir en priorité et les principaux enjeux en termes de réduction des déchets pour l'élaboration du PLPDMA.

Gisements d'évitement	Eléments de diagnostic	Priorité	Enjeu prévention
Les déchets verts	Gisement important Territoire propice aux actions liées à la matière organique (43 % de logements individuels)	<b>1.Fort</b>	Développer des pratiques de gestion de proximité et autres alternatives visant leur réduction. Cibler en priorité les communes avec un taux d'habitat individuel élevé.
Biodéchets des OMR	Gisement important Gaspillage alimentaire élevé, priorité nationale	<b>1.Fort</b>	Renforcer les actions de gestion de proximité Lutter contre le gaspillage alimentaire en ciblant différents publics.
Verre	Tonnages en baisse Performances équivalentes à celles de Seine et Marne et d'Ile-de-France	<b>3.Faible</b>	Difficulté de réduire la production de verre au niveau local.
Emballages	Tonnages en baisse Performances en baisse Taux de refus assez important (27 %) Extension des consignes de tri : augmentation des tonnages et performances	<b>2. Moyen</b>	Action d'éco-consommation : encourager les ménagers et les commerçants à adopter de nouvelles pratiques.
Papiers	Taux d'équipement en Stop pub inconnu	<b>1.Fort</b>	Augmenter le taux d'équipement en Stop pub. Développer les points de distribution de proximité pour faciliter l'accès aux habitants à l'autocollant.
Biens d'équipement	Gisement important sans réemploi	<b>1.Fort</b>	Développer le réemploi en mettant en place des lieux de dépôt sur les déchetteries et en favorisant la mise en réseau des acteurs. Implantation de recyclerie(s) sur le territoire.
Textiles	Faibles performances	<b>1.Fort</b>	Augmenter les tonnages de textiles réemployés en développant de nouveaux points de collecte sur le territoire accompagnés d'une sensibilisation.
Inertes / gravats	Gisement important envoyé en unité de stockage	<b>2. Moyen</b>	Développer le réemploi en direct des gravats
Déchets dangereux	Gisement faible	<b>2. Moyen</b>	Sensibiliser aux alternatives de la nocivité des déchets

### 3.5.2. Analyse AFOM

La matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes du projet, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à son environnement territorial.

Cette analyse se base sur les éléments à retenir pour les différentes thématiques du diagnostic :

- Le profil socio-économique et les ressources du territoire,
- La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés,
- Les acteurs et dynamiques du territoire,
- Les gisements d'évitement prioritaires.

Atouts	Faiblesses
<p>Des Ratios DMA en constante baisse depuis 2011 (-7,73 %).</p> <p>Un taux de valorisation global des DMA assez performant (81,40 %).</p> <p>Une équipe prévention déjà mobilisée.</p> <p>Des programmes de prévention des déchets qui ont permis d'atteindre les objectifs (-7 % des OMA)</p>	<p>Des performances de tri moyennes pour la collecte des emballages et papiers (33 kg/hab. en 2020) et du verre (21 kg/hab. en 2020).</p> <p>Des marges de progression concernant la majorité des actions de prévention des déchets.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des acteurs déjà mobilisés et potentiellement porteurs de projets.</p> <p>Des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Une diversité des territoires permettant la mise en place de nombreuses actions de prévention.</p> <p>Des partenariats à développer avec les chambres consulaires.</p> <p>Un contexte législatif incitatif : LTECV, loi Garot, Egalim, AGECE...</p>	<p>Des acteurs économiques peu mobilisés dans le cadre des actions de prévention des déchets déjà menées.</p>

## 4. PLAN D'ACTION

### 4.1. Bilan de la concertation avec les acteurs

Le diagnostic constitue la base sur lequel s'est appuyée l'élaboration du PLPDMA, de ses objectifs et de son programme d'actions. Plusieurs sources de données ont été confrontées :

- L'identification des gisements d'évitement prioritaires de produits/déchets sur lesquels faire porter les actions de prévention,
- La matrice AFOM (Atouts/Faiblesses internes du projet, Opportunités/Menaces externes du territoire),
- La concertation avec les acteurs du territoire afin de les consulter sur les actions envisageables dans le cadre du futur programme d'actions.

Le plan d'action du PLPDMA ainsi élaboré fixe les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et définit les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs selon le contenu précis du décret du 10 juin 2015.

### 4.2. Objectifs du programme local de prévention des déchets

#### 4.2.1. Objectifs globaux

Le PLPDMA du SIETREM, en cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets, avec les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) fixe 3 objectifs globaux :

- ✓ **La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2026 par rapport à 2010.**
- ✓ L'Accompagnement de la population au **réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des DMA.**
- ✓ La proposition de mise en œuvre d'**actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015)**

#### 4.2.2. Les axes stratégiques du programme

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets, le SIETREM a retenu 7 axes stratégiques du programme d'actions :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux
3. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon
4. Encourager la consommation durable
5. Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets
6. Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés
7. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

### 4.3. Le programme d'actions

Le plan d'action pluriannuel est composé de 7 axes stratégiques, qui sont déclinés en 18 actions dont la mise en œuvre envisagée est précisée en 25 fiches actions dans la partie 5 de ce rapport. Les actions précisent les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de propositions d'actions sous la forme d'une stratégie d'actions à engager. La mise en œuvre opérationnelle des actions sera précisée et construite avec les partenaires dès 2021 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

AXES THEMATIQUES	ACTIONS
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	1. Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction de gaspillage alimentaire
	2. Renforcer la lutte contre le Gaspillage Alimentaire dans la restauration scolaire et faciliter les actions de réduction du Gaspillage Alimentaire auprès des restaurateurs et commerçants
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	3. Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets
	4. Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage individuel et partagé
	5. Sensibiliser les gros producteurs aux actions de gestion de proximité et de collecte des biodéchets
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	6. Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens
	7. Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation et mettre en place des zones de réemploi sur les déchetteries
	8. Développer la collecte des textiles
Axe 4 : Encourager la consommation responsable	9. Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets et inciter les commerçants à développer les pratiques alternatives
	10. Accompagner les organisateurs d'évènements aux pratiques pauvres en déchets (vaisselle réutilisable, prêt de matériel...)
	11. Déployer et renforcer le dispositif Stop pub
Axe 5 : Mobiliser les entreprises sur l'économie circulaire pour réduire leurs déchets	12. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets et faciliter leur mise en réseau
Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	13. Elaborer un plan de communication
	14. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	15. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques du SIETREM

	16. Sensibiliser les agents et les élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire
	17. Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire et développer les pratiques éco-responsables par secteur d'activité
	18. Organiser des éco-événements (par la collectivité)

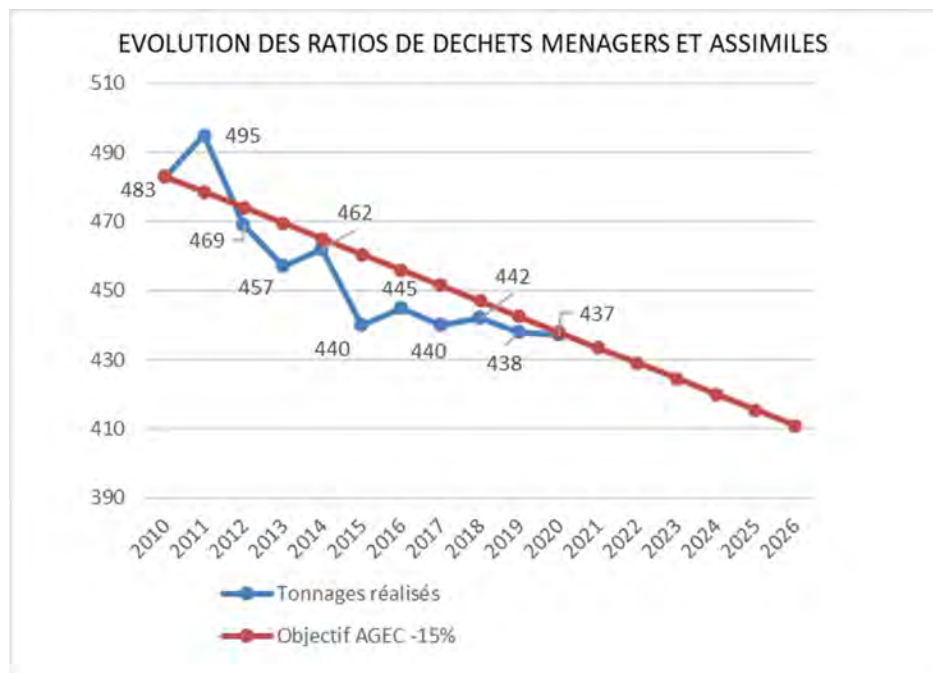
#### 4.4. Objectif de réduction des DMA

##### 4.4.1. Objectif global de réduction des DMA

L'objectif principal du programme de prévention est de réduire la quantité de DMA produits sur le territoire. La loi Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire fixe comme objectif une réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010.

En 2010, la quantité des DMA était de 483 kg/hab.

**Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 72 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 411 kg/hab. en 2026, soit une réduction de 4,5 kg par an.**



#### 4.4.2. Les objectifs de réduction par action

Le SIETREM s'est fixé comme objectif la réduction de -6 % des DMA sur la période 2020-2026, ce qui représente une réduction de 20 079 tonnes sur cette période. Un objectif de réduction des DMA a été défini pour les différentes actions, leur somme permet d'atteindre l'objectif de réduction à l'issue du PLPDMA en 2026.

Le tableau ci-dessous présente les différentes thématiques d'actions avec leurs objectifs de réduction ainsi que des hypothèses de calcul.

La méthodologie de calcul des objectifs de réduction est la suivante :

- Pour chaque action, ou thématique d'action, il est précisé le gisement d'évitement de déchets visé. Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (sur le territoire ou ramené à l'habitant) de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits directement impactable par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention.
- Pour chaque action, un objectif de réduction a été défini pour le gisement de déchets impacté. Cet objectif permet ensuite de calculer le potentiel de réduction des actions visées, soit l'impact sur la quantité de déchets évités.

Le tableau suivant présente, pour les différents axes stratégiques et actions, les objectifs de réduction visés.

Axe	Action	Gisements Impactés /an		Objectif de Réduction	Potentiel de réduction
		Produit	Kg/hab.		Kg/hab.
Axe I : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire	Réduction du Gaspillage Alimentaire des ménages (action 1)	OMR (déchets alimentaires non consommés)	33	25 % de la population engagée	2,5
	Lutte contre le Gaspillage Alimentaire des scolaires et commerçants (actions 2 et 3)	OMR (biodéchets)	33	4 000 scolaires sensibilisés, 200 enseignants, 10 chefs de restauration	0,1
Axe II : Encourager la gestion de proximité des Biodéchets et réduire la production de végétaux	Réduction des déchets verts (actions 6 et 7)	Déchets verts (PAP / déchetteries)	19	Réduction de 20% des DV	3,8
	Compostage individuel (action 6)	OMR (déchets végétaux + putrescibles)	73	30% des logements individuels équipés (+ 15% par rapport à 2020)	4
	Compostage partagé (action 4)	OMR (biodéchets)	57	Equiper 50 nouveaux sites	0,8
	Sensibilisation des gros producteurs (action 5)	OMR (biodéchets)	33	4 000 scolaires formés,	0,1
Axe III : Augmenter la durée de vie des produits	Favoriser le réemploi des biens d'équipement (actions 8 à 12 et 14)	Encombrants (PAP / déchetteries) bois et DEEE	35	Réemploi/réutilisation de 5% des encombrants (y compris DEEE)	1,75

destinés à l'abandon	Réemploi des textiles (action 13)	Gisement textile	1,75	Augmenter de 50% le gisement de textile mis dans les bornes	1,75
Axe IV : Encourager la consommation responsable	Réduction des emballages et produits à usage unique (actions 15, 18 et 19)	Emballages dans les OMA (données nationales)	125	Participation de 15% de la population qui réduit de 20% les emballages	3,6
	Renforcement du dispositif Stop pub (action 16)	Imprimés Non Sollicités dans les OMA	6	Equiper 25% des foyers en Stop pub	1,6
	Réduction de l'utilisation des Déchets Dangereux Diffus et Déchets Dangereux des Ménages (action 17)	DDD et DDM déposés en déchetterie	0,7	Réduction de 20%	0,14
Axe V : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets	Réduction des déchets des entreprises (action 20)	DMA	NC	Réduction de 10 %	
Axe VI : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	Actions de communication et sensibilisation (action 21 et 22)	DMA	437	Difficilement estimable, contribue à toutes les actions	/
Axe VII : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	Eco-exemplarité des collectivités (actions 23 à 26)	DMA	437	Collectivité : réduction de 10% des déchets produits	3,5
<b>Total DMA</b>					<b>23,6</b>

## 4.5. Pilotage et gouvernance

### 4.5.1. Une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs

L'objectif principal du PLPDMA est d'avoir une gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le but d'encourager une dynamique territoriale, de faciliter l'articulation du plan d'actions avec les autres politiques du territoire et le partage d'expérience entre les acteurs. Au-delà de la prévention des déchets, il s'agit d'agir sur une dimension plus large de l'économie circulaire.

De nombreux partenaires locaux seront associés afin de développer de nouvelles actions de prévention des déchets.

La gouvernance envisagée pour l'animation du programme d'actions s'articulera autour de plusieurs instances :

- **La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**, instance de consultation et d'échange qui réunit les principaux acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de débattre du



projet de programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA. La commission consultative est constituée d'élus et de partenaires institutionnels et des acteurs du territoire.

- **L'équipe projet** qui a pour mission de mettre en place le programme d'action de manière commune, d'assurer sa coordination et son suivi dans sa globalité.

Des réunions bilan seront organisées chaque année. Le tableau suivant présente la constitution de l'équipe projet du SIETREM pour la mise en place du programme d'actions. Au total, l'équipe projet représente 3,45 Equivalent Temps Plein.

Contact	Fonction	Mission dans le programme	ETP
Véronique MONTALVILLO	Chargée de mission prévention des déchets	Animation, mise en place et pilotage du PLPDMA	1
Mélina MOPIN	Adjointe service prévention	Mise en place des actions sur le terrain	1
5 agents	Eco-agents	Sensibilisation sur le terrain	0,15
Arnaud CARUSO	Adjoint de communication	Diffusion de posts sur les réseaux sociaux et élaboration d'outils de communication	0,50
Marion GAILLARD	Directrice communication	Rédaction de la lettre du SIETREM, élaboration d'outils de communication	0,50
Service généraux	Cellule opérationnelle	Planification, gestion, compte-rendu	0,15

En parallèle, des groupes de travail seront mis en place pour des actions ou thématiques qui mettent en relation plusieurs acteurs ciblés. Ils seront constitués d'acteurs volontaires du territoire. Un agent de la collectivité aura la charge de la coordination de ces derniers. Ces groupes pourront se réunir durant les 6 années de la mise en œuvre du plan d'actions pour construire, coordonner et suivre la mise en œuvre d'actions sur les thématiques ciblées.

Les groupes de travail sont présentés à titre indicatif dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Partenaires potentiels
Favoriser le réemploi des biens d'équipement	CCI, CMA, structures de l'ESS, chaire ESS de l'université, artisans, entreprises et associations œuvrant dans le domaine du réemploi et de la réparation, web/masters impliqués dans les plateformes de don
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Communes, services de collèges et lycées, commerçants, restaurateurs, associations caritatives et de don, structures de don alimentaire
Réduire la production de végétaux	Communes et communautés d'agglomération, entreprises d'espaces-verts et d'élagage, structure de l'ESS
Eco-exemplarité des collectivités	Services et agents des communautés d'agglomération et des communes

#### 4.5.2. Définir un budget annuel

Le SIETREM s'engage, chaque année, à voter un budget en lien avec l'ambition du programme, qui tiendra compte des tâches à réaliser, des personnes affectées à leur réalisation et du temps consacré, des matériels et prestations nécessaires à la réalisation des actions.

Les résultats attendus seront soumis à la prise en compte de ces enjeux financiers par le syndicat.

L'Ademe indique dans son référentiel méthodologique un coût moyen de prévention de 2€ par habitant et par an, soit 610 000 €/an pour le territoire du SIETREM.

#### 4.5.3. Assurer une articulation avec les autres politiques du territoire

Le SIETREM aura pour objectif d'assurer la mise en lien du PLPDMA avec les autres politiques du territoire, et notamment la transversalité avec les autres politiques de la collectivité : climat, énergie, air/santé, nutrition, action sociale, développement économique... comme par exemple, le PCAET.

#### 4.5.4. Action de communication du programme

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire comme les habitants, le syndicat aura pour objectif d'assurer une communication permettant de faciliter l'appropriation des enjeux en termes de prévention des déchets/d'économie circulaire et de donner de la lisibilité aux actions engagées auprès de l'ensemble des acteurs.

La liste, non exhaustive, des outils de communication dont le développement est envisagé au démarrage et durant la mise en œuvre du programme est présentée dans le tableau suivant.

Outils /cibles	Rôle
Lettre du SIETREM	Cette lettre trimestrielle permettra d'informer les usagers à domicile sur un document papier des gestes et pratiques de prévention des déchets.
Affichage	Le SIETREM organise ponctuellement une communication par affichage (sur panneaux publicitaires.....)
Site internet	Rendre accessibles toutes les informations sur les actions pour les habitants du territoire, mais également hors territoire. Le site internet pourra être un outil permettant au SIETREM de communiquer sur les événements des partenaires,
Les réseaux sociaux	Le SIETREM dispose de réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn). Les informations sur la prévention pourraient y être déployées, ainsi des défis auprès des habitants.
Organisations d'évènements	Ces événements permettent de mettre en valeur des actions pilotées par le syndicat et par les partenaires/acteurs du territoire. La communication pourrait être organisée lors d'évènements via des ateliers pratiques et participatifs : avec les acteurs du réemploi qui présentent leur activité, pour apprendre à faire des produits zéro-déchet (exemple : produits ménagers, cosmétiques...)
Communication avec les communes membres	Une réunion thématique sur la prévention pourrait être organisée avec les référents développement durable des communes.
Animations scolaires et animations grand public	Sensibiliser sur les thèmes de la gestion et de la réduction des déchets en fonction des lieux et publics.
Newsletter	Communiquer auprès des administrés et agents de la collectivité qui souhaitent recevoir des informations dématérialisées. Outil à créer.
Lancement du programme	Organiser un événement avec les acteurs du territoire

La communication permettra aussi de valoriser les acteurs du territoire engagés dans la réduction des déchets :

- Pour les acteurs du réemploi : rendre visibles les alternatives proposées sur le territoire, notamment via la promotion de l'annuaire en ligne de la Région Récup id, par exemple.
- Pour inciter les commerçants à développer la pratique du vrac : communiquer et valoriser les commerçants de vente de vrac, via un label, par exemple.

## 4.6. Suivi et évaluation du programme

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Il est nécessaire pour :

- Mesurer l'état d'avancement,
- Apprécier les impacts réels,
- Identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que la mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

### 4.6.1. Les indicateurs du programme

L'ADEME a mis au point onze indicateurs pour suivre l'atteinte des objectifs stratégiques dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD). Afin de maintenir une certaine cohérence avec les indicateurs préconisés à l'échelle nationale, les indicateurs du PLPDMA du SIETREM reprennent certains de ces indicateurs.

Il est proposé les 6 indicateurs globaux suivants :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an
- Le taux d'évolution des OMA en kg/hab/an
- Le taux d'évolution des déchets en déchetterie en kg/hab/an et par nombre de visiteur
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet
- Le pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année par rapport au nombre de partenaires identifiés
- Le budget alloué au PLPDMA
- La composition des OMA et la partie remployable en déchetterie (tous les 3 ans)

Les indicateurs de suivi de la composition des OMA et de la partie réemployable en déchetterie seront suivis tous les 3 ans : ils permettront une connaissance de la composition de ces déchets par la réalisation de caractérisations.

#### 4.6.2. Les indicateurs par action

Les indicateurs des actions sont conçus selon la typologie des PLPD contractuels avec l'ADEME.

On distingue 4 catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs d'activité

Ils sont directement liés à l'intervention elle-même et peuvent être subdivisés en :

- ✓ Indicateurs de moyens : ils concernent les moyens mobilisés (montants financiers et temps humain), ainsi que le matériel utilisé pour réaliser l'action.
- ✓ Indicateurs de réalisation : ils se rapportent à toutes les informations reflétant l'intensité de la réalisation d'une tâche (relais contactés, outils diffusés, nombre de personnes ayant participé à l'action).

- Les indicateurs d'impact

Ils sont le résultat de l'intervention. Ils servent à mesurer les résultats obtenus et peuvent être subdivisés en :

- ✓ Indicateurs de participation : une mesure ou une estimation de la quantité (ou du pourcentage) d'acteurs concernés par l'action et qui ont marqué leur adhésion à celle-ci (exemple : % de boîtes aux lettres avec une mention Stop pub)
- ✓ Indicateurs de quantités évitées : mesurer ou estimer, lorsque cela est possible, la quantité de déchets évités grâce à l'action (exemple : poids de textiles collectés dans les bornes à vêtements et donc détournés des OM).

Les indicateurs par action sont précisés dans chacune des fiches actions. Les indicateurs proposés s'inscrivent dans ces 4 catégories.

#### 4.7. Planning de réalisation

Le tableau ci-dessous présente le planning du programme d'actions sur les 6 années.

Légende : 0 = action nouvelle, 1 = action à développer /intensifier, 2 = action existante récurrente

AXES THEMATIQUES	ACTIONS	NIVEAU	CALENDRIER PREVISIONNEL	FICHES ACTIONS
Axe I : Lutter contre le gaspillage alimentaire	1.Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction de gaspillage alimentaire	1	2021	1
	2.Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire et faciliter les actions de réduction du GA auprès des restaurateurs et commerçants	1 et 0	2021 2022/2023	2, 3
Axe II : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	3.Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets	0	2022/2023	7
	4.Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage individuel et partagé	2	2021	4, 6
	5.Sensibiliser les gros producteurs aux actions de gestion de proximité et de collecte des biodéchets	0	2021	5
Axe III : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	6.Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens	1	2021/2022	8, 9, 11, 12
	7.Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation et mettre en place des zones de réemploi sur les déchetteries	0	2022	10, 14
	8.Développer la collecte des textiles	1	2021/2022	13
Axe IV : Encourager la consommation responsable	9.Sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets	1	2021	18, 19
	10.Accompagner les organisateurs d'évènements sur les pratiques pauvres en déchets (vaisselle réutilisable, prêt de matériel...)	1	2021	15
	11.Déployer et renforcer le dispositif Stop pub	1	2021/2022	16

	12. Réduire l'utilisation des Déchets Dangereux Diffus (DDD) et des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	1	2021	17
Axe V : Mobiliser les entreprises sur l'économie circulaire pour réduire leurs déchets	13.Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets et faciliter leur mise en réseau	0	2022	20
Axe VI : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	14.Elaborer un plan de communication	0	2022	21
	15.Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	1	2022	22
Axe VII : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	16.Sensibiliser et accompagner des agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire	1	2021/2022	23, 26
	17.Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire	0	2021/2022	24
	18.Organisaer des éco-événements (par la collectivité)	0	2022	25

# **FICHES ACTIONS**

**AXE I : Lutter contre le gaspillage alimentaire**



<b>Axe I</b>	<b>Fiche action 1 : Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets alimentaires organiques des ordures ménagères et assimilées (OMA)					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les ménages et les accompagner dans leurs changements de pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire					
<b>Contexte</b>	Le gisement du gaspillage alimentaire est important. Il est estimé entre 32 et 48 kg/hab./an au niveau national dans les OMA. Le gaspillage alimentaire domestique représente un potentiel de réduction important. Peu d'actions de sensibilisation sur les pratiques antigaspi ont été menées sur le territoire. Selon la caractérisation de novembre 2020, cela représenterait 32,40 kg/hab. sur le territoire du SIETREM.					
<b>Public cible</b>	Les ménages du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Elaborer un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et une campagne de communication dédiée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des supports de communication à destination des collectivités et habitants.</li> <li>- Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le sujet.</li> </ul> <p><b>Proposer des animations spécifiques de sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de démonstration pour cuisiner et faire déguster des recettes (« cuisine anti-gaspi », disco soupe, cuisine des restes, de fanes...).</li> </ul> <p><b>Evènementiel pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire de façon festive (préparation et dégustation collectives de soupes ou smoothies à partir d'invendus) et jeu de la roue anti-gaspi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les ménages sur les nouvelles initiatives de vente ou dons des invendus des commerces (applications numériques).</li> <li>- Informer les habitants aux réalités du gaspillage alimentaire, communiquer sur les astuces DLC, DDM sur les réseaux sociaux.</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Associations/ structure de lutte contre le gaspillage alimentaire Structures de don alimentaire					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Réseaux sociaux, lettre du SIETREM, site internet du SIETREM Ateliers de démonstration Jeux : cartes associatives, roue anti-gaspi Exposition « stop au gaspi » Fiches de bonnes pratiques					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'animations réalisées et de personnes sensibilisées					

	Evolution du % de déchets alimentaires dans les ordures ménagères (caractérisation) Nombre d'outils de prévention distribués (gourdes, verres doseurs...).
--	---

<b>Axe I</b>	<b>Fiche action 2 : Encourager les campagnes de réduction du gaspillage alimentaire</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets alimentaires organiques des ordures ménagères et assimilées (OMA)
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les écoles au gaspillage alimentaire (équipes de restauration, prestataires, animateurs, enfants et parents). Réduire le gaspillage alimentaire pour diminuer les coûts d'achat de matières premières. Accompagner la mise en œuvre de nouvelles pratiques dans les cantines scolaires.
<b>Contexte</b>	Le gisement du gaspillage alimentaire est important, il est estimé à 147 g/pers./repas dans les cantines scolaires. Les actions déjà engagées sont principalement des actions de sensibilisations ponctuelles. En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas encore eu d'actions visant le changement des pratiques au quotidien.
<b>Public ciblé</b>	Enfants scolaires (école, collèges, lycées), enseignants, animateurs, personnel de cantine, parents, responsable restauration scolaire en mairie, prestataire
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Communication et actions de sensibilisation dans les établissements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une boîte à outils pédagogique « actions de sensibilisation » à destination des écoles : pesée du gaspillage, expositions, animations, prêt gâchis-pain, diaporama sur le gaspillage alimentaire à destination des enfants.</li> <li>- Prise de contact avec les écoles pour présenter la démarche.</li> <li>- Diagnostic des cantines (fonctionnement du self et des pratiques mises en place pour réduire le gaspillage alimentaire).</li> <li>- Accompagnement des établissements pour la mise en œuvre de projets autour du gaspillage alimentaire, sensibilisation les personnes de l'établissement.</li> <li>- Propositions de solutions de réduction des déchets (coupe fruit, portions petite faim grande faim, emplacement du pain, table de don, bar à épices...).</li> <li>- Campagne d'affichage en renouvellement permanent (1 fois par trimestre)</li> <li>- Soutien des actions mises en place par les élèves et/ou les enseignants (soutien technique, logistique).</li> </ul> <p><b>Accompagner des établissements dans le changement des pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de fiches de bonnes pratiques et manuels existants.</li> <li>- Proposition d'un dispositif d'accompagnement des établissements souhaitant engager des actions de réduction du gaspillage alimentaire.</li> </ul> <p><b>Lancement d'appels à projet auprès des écoles du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection des écoles volontaires</li> <li>- Accompagnement des écoles (en interne/ prestataire) : réalisation d'un diagnostic / pesées – définition d'un plan d'action – mise en œuvre des actions -suivis et évaluation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de matériel et d'outils utiles (coupe fruits, tableau de pesées...).</li> <li>- Communication et diffusion des bonnes pratiques des établissements.</li> <li>- Mise en réseau des établissements (chefs de cuisine...).</li> <li>- Création d'une charte des écoles engagées dans la démarche.</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Equipe de restauration collective Gestionnaire de restauration collective Directions concernées des communes Animateurs des centres de loisirs Structures de dons alimentaire					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Diaporama Boîte à outil (gâchis pain, expo, pesées, coupe fruits) Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire Affiches					
<b>Indicateurs</b>	Evolution du poids des pesées des déchets de cantine Nombre de sensibilisations effectuées auprès des enfants/des adultes (personnel de restauration, enseignants, animateurs...) Nombre d'écoles ayant fait la démarche de réduction Nombre de coupe-fruit mis à disposition Nombre de gâchis-pain et panneaux d'exposition prêtés Nombre de communes engagées dans la révision des contrats de prestataires					

<b>Axe I</b>	<b>Fiche action 3 : Faciliter et accompagner des actions de réduction du GA auprès des restaurateurs et commerçants</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets alimentaires organiques des ordures ménagères et assimilées (OMA)
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les commerces alimentaires à engager des pratiques visant la réduction du gaspillage. Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques et à l'adoption du « gourmet bag ». Accompagner la mise en œuvre de dispositifs de dons/vente des produits invendus des commerces et des marchés alimentaires.
<b>Contexte</b>	La part du gaspillage alimentaire des restaurateurs et commerces est importante et pourrait être fortement réduite par l'adoption de nouvelles pratiques. Il n'y a pas d'initiatives engagées sur le territoire à ce niveau.
<b>Public cible</b>	Les commerces alimentaires, les restaurateurs et les marchés alimentaires
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Déployer les dispositifs de récupération, transformation, don des invendus des marchés et commerces alimentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des partenariats avec les associations locales pour mettre en place les opérations de récupération des invendus en vue de leur redistribution.</li> <li>- Organiser des animations sur les marchés (ex : réalisation et distribution de soupe à partir des invendus).</li> </ul> <p><b>Favoriser la vente / dons des invendus alimentaires des commerçants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la promotion des applications de dons alimentaire (ex : Too Good To Go...)</li> <li>- Mettre en place une plate-forme locale de dons avec les acteurs du territoire.</li> <li>- Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet : échange régulier entre les acteurs pour mieux se connaître et identifier les actions communes.</li> </ul> <p><b>Développer l'usage des bonnes pratiques et du « gourmet bag » auprès des restaurateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser, informer et outiller les restaurateurs pour réduire le gaspillage alimentaire et diffuser les retours d'expérience existants.</li> <li>- Mettre en place un projet pilote pour démontrer la faisabilité de la pratique et la rendre attractive sur le territoire.</li> <li>- Mener une campagne de promotion du « gourmet bag » auprès des restaurateurs et des consommateurs.</li> <li>- Mettre à disposition des restaurateurs les outils de communication (autocollants, affiches, voire contenants).</li> </ul> <p><b>Envisager un dispositif de valorisation des acteurs engagés du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage / label</li> </ul>
<b>Pilote</b>	SIETREM
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CCI, ADEME, Région Ile de France Associations / structure de lutte contre le gaspillage alimentaire Structures de don alimentaire, Union des commerçants

<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de marchés alimentaires dotés d'un dispositif de récupération des invendus Nombre de commerces / restaurateurs sensibilisés Nombre d'outils de communication distribués					

## Axe II : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux

<b>Axe II</b>	<b>Fiche action 4 : Développer, accompagner et suivre la mise en place de compostage partagé (en habitat collectif et de quartier)</b>
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts collectés en porte à porte ou en déchetterie et déchets alimentaires des OMA.
<b>Objectifs</b>	<p>Installer de nouveaux sites de compostage et maintenir les sites installés. Gérer les biodéchets au plus près du lieu de production afin de limiter la collecte par le service public.</p> <p>Proposer un accompagnement à la mise en œuvre (fourniture de matériel) et le suivi des sites par un guide composteur. Aide à l’approvisionnement en broyat.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Selon la caractérisation de novembre 2020, les OMR sont composées à 25% de déchets fermentescibles pouvant être compostés plutôt qu’incinérés.</p> <p>Le territoire compte en 2020, 22 sites de compostage collectifs (0,7% de taux d’équipement), et 6 sites de compostage partagé.</p> <p>La typologie de logements composés de 38% de logements collectifs est un contexte favorable au déploiement de cette action. La marge de progrès pour le déploiement de cette action est donc importante.</p>
<b>Public cible</b>	<p>Les habitants du territoire résidant habitat collectif ou ne possédant pas de jardin.</p> <p>Les bailleurs, syndics, amicales de locataires, conseils syndicaux.</p>
<b>Descriptif de l’action</b>	<p>Sensibiliser les élus des communes, les bailleurs et syndics pour susciter la demande d’installation d’un site de compostage partagé</p> <p>Communiquer auprès des bailleurs et syndics sur le dispositif d’accompagnement pour la mise en œuvre et suivi des sites de compostage</p> <p>Installer et suivre des composteurs sur des nouveaux sites ayant fait la demande (avec 10 foyers participants)</p> <p>Organiser un évènement annuel permettant la rencontre et les échanges entre les référents de site</p> <p>Créer un réseau de référents</p> <p>Former un maître composteur</p> <p>Former des référents de site</p> <p>Utiliser les sites de compostage comme lieux de démonstration de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets (broyage, paillage, jardinage au naturel...)</p> <p>Mettre en place une filière d’approvisionnement en broyat des sites</p>
<b>Pilote</b>	SIETREM
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Bailleurs, syndics</p> <p>Communes</p> <p>Structure intervenante autour des pratiques de jardinage et compostage (Réseau Compost Citoyen...)</p> <p>ADEME</p>

<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Guide du compostage, site internet du SIETREM, réseaux sociaux Presse, vidéos Lettre du SIETREM Affiches sur les composteurs Cahier de suivi					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de sites installés (collectifs et partagés) Nombre d'habitants participants et sensibilisés Quantité de biodéchets évités (estimation à partir du nombre de composteurs) Taux de fermentescibles dans les OMR (caractérisation)					



<b>Axe II</b>	<b>Fiche action 5 : Sensibiliser et accompagner les gros producteurs de déchets alimentaires dans une gestion de proximité</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Biodéchets : les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchetterie et les déchets alimentaires des OMA					
<b>Objectifs</b>	Proposer et mettre en place un dispositif de compostage des biodéchets auprès des établissements et des gros producteurs. Gérer les biodéchets au plus près du lieu de production afin de limiter la collecte.					
<b>Contexte</b>	Les restaurations collectives (cantines scolaires, maisons de retraites) sont des gros producteurs de déchets. Ils sont actuellement collectés en mélange avec les OMA.					
<b>Public cible</b>	Etablissements publics : cantines scolaires et maisons de retraites					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Développer le compostage partagé dans les maisons de retraite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation et suivi du site de compostage</li> <li>- Formation des référents de sites et des résidents aux techniques du compostage</li> <li>- Pesée et calcul des déchets évités</li> </ul> <p><b>Développer le compostage pédagogique dans les établissements scolaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire</li> </ul> <p><b>Faire participer les élèves à l'installation et à l'entretien du compost :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'outils</li> <li>- Accompagnement du site de compostage durant 1 année</li> <li>- Formation des professeurs/ animateurs référents et des enfants aux techniques du compostage</li> <li>- Pesée et calcul des déchets évités</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Etablissements scolaires et EHPAD Prestataires ou syndicats de restauration collective Services concernés des communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Guide du compostage Affiches sur les composteurs Cahier de suivi Site internet du SIETREM, réseaux sociaux Presse Lettre du SIETREM					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de sites installés Nombre de personnes sensibilisées Quantité de biodéchets évités (estimation)					

<b>Axe II</b>	<b>Fiche action 6 : Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages</b>
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts collectés en porte à porte ou en déchetterie et déchets alimentaires des OMA.
<b>Objectifs</b>	Gérer les déchets verts / biodéchets au plus près possible de leur lieu de production, afin de limiter leur collecte par le service public. Favoriser le développement des pratiques de gestion de proximité des biodéchets en facilitant l'acquisition de matériel pour le compostage individuel.
<b>Contexte</b>	Les biodéchets représentent un gisement important dans les DMA. Le taux d'équipement global sur l'habitat pavillonnaire pour le compostage individuel est de 15,2%. Il reste des marges de progrès importantes pour mobiliser de nouveaux foyers à pratiquer le compostage. La typologie d'habitats composés à 60% de logements individuels est un contexte favorable au déploiement de cette action.  La gestion domestique des biodéchets peut être réalisée via le compostage individuel.
<b>Public cible</b>	Les ménages en habitat individuel, jardins partagés
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Renforcer le compostage individuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les ménages aux différentes techniques de compostage : site internet (vidéos), réunions d'informations publiques, stand d'information lors d'évènements liés au jardinage.</li> </ul> <p><b>Promouvoir les différentes techniques de compostage et de gestion des biodéchets par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement de la campagne de communication sur le compostage (stands d'information, communication sur les réseaux sociaux et site internet, flyers à l'entrée des déchetteries, vidéos sur le compostage)</li> <li>- Le développement des formations compostage</li> <li>- La distribution de composteurs</li> <li>- L'utilisation des sites de compostage comme lieux de démonstration de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets (broyage, paillage, jardinage au naturel...).</li> <li>- La formation d'un maître composteur</li> </ul> <p><b>Proposer une autre alternative à la mise en déchetterie des déchets verts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une plateforme de compostage où les habitants pourraient venir déposer leurs déchets verts et récupérer du compost.</li> <li>- Accès à la plateforme de compostage pour les particuliers pour faire broyer leurs déchets verts et qu'ils puissent repartir avec.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	SIETREM
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Acteur du territoire : La voie du Jardinier Association de jardinage Jardineries Communes et communautés d'agglomération ADEME

Année de lancement prévisionnelle	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Site internet du SIETREM, réseaux sociaux, Création de vidéo sur le compostage Guide du compostage Flyer sur le compostage domestique Lettre du SIETREM Diaporama de la formation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de composteurs distribués Pourcentage des habitants possédant un composteur du SIETREM sur le territoire Nombre de personnes ayant suivi la formation Quantité de biodéchets évités (estimation à partir du nombre de composteurs)					

<b>Axe II</b>	<b>Fiche action 7 : Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchet et limitant les intrants nocifs</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets verts collectés en porte à porte, en déchetterie et les déchets verts retrouvés dans les OMA Les déchets dangereux
<b>Objectifs</b>	Réduire les déchets verts collectés et l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse Optimiser l'approvisionnement en broyat des sites de compostage partagés
<b>Contexte</b>	Un gisement important de déchets verts collectés en déchetteries (12,5kg/hab.) et en porte à porte (14,5kg/hab.) en 2020. Un territoire propice aux actions liées à la matière organique avec un nombre important de logements individuels (60% des logements). Des actions de promotion du jardinage pauvre en déchets ont été menées dans le cadre des formations compostage. <b>La promotion du jardinage au naturel implique la sensibilisation à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>- Le compostage</li> <li>- L'utilisation des déchets verts dans son jardin : broyage, paillage, tonte mulching</li> <li>- La promotion des essences locales à croissance verte.</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Ménages, Grand public en habitat pavillonnaire et collectif, jardinerie et professionnels
<b>Descriptif de l'action</b>	<b>Sensibilisation des habitants et des professionnels aux pratiques alternatives de jardinage</b> <b>Sensibilisation des habitants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des outils de communication sur les pratiques alternatives (sensibilisation combinée à la promotion du compostage, broyage) : guide des bonnes pratiques.</li> <li>- Organiser des ateliers pratiques pour transmettre des savoir-faire et des techniques de jardinage alternatives (fabrication de produits phytosanitaires « naturels », paillage, mulching, broyage) :</li> <li>- Lors d'évènements et lors d'ateliers de jardinage</li> <li>- En jardinerie (partenariat)</li> </ul> <b>Sensibilisation des professionnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des partenariats avec les professionnels (jardinerie/paysagistes...) pour qu'ils sensibilisent leurs clients.</li> <li>- Sensibiliser des bailleurs, des syndic et des copropriétaires, pour les inciter à demander à leurs prestataires d'entretien d'espaces verts des pratiques de gestion différenciée.</li> </ul> <b>Etudier la faisabilité de location/ prêts de broyeurs pour les particuliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'accompagnement à l'achat ou à la location de broyeurs pour les particuliers.</li> <li>- Elaboration de documents de sensibilisation des habitants au broyage des végétaux et de son intérêt (en lien avec le jardinage pauvre en déchets et le compostage) ensuite distribués en déchetterie.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'ateliers de broyage sur les déchetteries disposant d'un espace suffisant avec récupération de broyat.</li> <li>- Possibilité d'accompagnement au développement du broyage à domicile par les entreprises d'insertion (broyage sur rendez-vous).</li> <li>- Accès à la plateforme de compostage pour les particuliers pour faire broyer leurs déchets verts et qu'ils puissent repartir avec.</li> </ul> <p><b>Faire la promotion des espèces de végétaux à croissance lente et générant peu de déchets verts (guide des espèces de plantes à croissance lente)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des alternatives : des espèces à croissance lente.</li> <li>- Elaboration de supports de communication pour faire la promotion des plantes locales à croissance lente.</li> <li>- Réalisation d'une plaquette tout public indiquant le choix des différentes espèces végétales : les arbustes à croissance lente nécessitant peu de taille, les arbustes compacts ou de hauteur modérée dont la taille engendre peu de déchets.</li> <li>- Valorisation des espèces à croissance lente et locale lors de journées de sensibilisation ou de formation.</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Services espaces verts des communes Bailleurs Communautés d'agglomération Agence de l'eau (réduction phytosanitaire) Enseignes de jardinage, bricolage et location de matériel Associations en lien avec la protection de l'environnement, la biodiversité, la promotion du compostage, le jardinage					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Site internet du SIETREM Réseaux sociaux Lettre du SIETREM Guide de promotion du jardinage au naturel Flyer promotion du broyat Presse					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de personnes sensibilisées Evolution des tonnages de déchets verts collectés en déchetterie, en porte à porte et dans les OMR (caractérisation) Nombre d'opérations de broyage et nombre de personnes venues broyer Nombre d'opérations de broyage à domicile avec le volume de déchets verts évités					

### AXE III : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon

<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 8 : Développer une plateforme en ligne sur le réemploi</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les encombrants, DEEE, livres, jouets, textiles, vaisselle.					
<b>Objectifs</b>	Réduire la mise en décharge ou l'incinération des objets en leur donnant une seconde vie sans déplacement dans un point de collecte.					
<b>Contexte</b>	De nombreux objets sont jetés chaque année alors qu'ils pourraient être remis en vente ou donnés sur une plateforme de réemploi (sorte de « Le bon coin » au niveau du territoire)					
<b>Public cible</b>	Habitants du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	Acquisition d'une plateforme de réemploi pour le territoire du SIETREM Communication sur la plateforme Calcul des émissions de CO2 évitées (en évitant d'acheter neuf, l'incinération des objets, le transport dans les points de collecte)					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Développeurs					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Site internet du SIETREM Réseaux sociaux. Presse Communication sur les déchetteries Lettre du SIETREM					
<b>Indicateurs</b>	Tonnage des déchets et CO2 évités par commune et par flux					

<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 9 : Etudier la faisabilité d'implantation de recyclerie(s) sur le territoire</b>						
<b>Gisement impacté</b>	Les encombrants, DEEE, livres, jouets, TLC, vaisselle, mobilier de bureau.						
<b>Objectifs</b>	<p>Détourner les flux d'objets réutilisables collectés en porte-à-porte ou apportés en déchetterie en leur donnant une seconde vie. Etude pour la mise en place de recyclerie(s).</p> <p>Proposer aux habitants un service de vente d'occasion de proximité</p>						
<b>Contexte</b>	Le territoire du SIETREM compte 5 déchetteries et 2 déchetteries mobiles. Il n'y a pas de zones de réemploi sur les déchetteries. Aucune recyclerie n'est présente sur le territoire.						
<b>Public cible</b>	Les habitants du territoire						
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation de recyclerie</p> <p>Calcul du gisement potentiel sauvegardé</p> <p>Identification des porteurs de projets et des partenaires locaux</p> <p>Recherches de lieux d'implantations (terrain et locaux)</p> <p>Demande de subvention</p> <p>Réalisation des travaux</p> <p>Formation des agents de déchetterie</p> <p>Communication et lancement de recyclerie(s)</p> <p>Organisation de recycleries éphémères</p>						
<b>Pilote</b>	SIETREM, M2IE						
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Chaire de l'université Gustave Eiffel</p> <p>Acteurs du territoire</p> <p>ADEME, Région Ile-de-France</p> <p>Structures de l'ESS</p> <p>REFER</p> <p>Communes</p>						
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Communication et outils</b>	<p>Communication sur les déchetteries</p> <p>Site internet du SIETREM, réseaux sociaux</p> <p>Communiqué et dossier de presse, magazines municipaux</p> <p>Lettre du SIETREM</p>						
<b>Indicateurs</b>	<p>Tonnage des déchets détournés par catégorie</p> <p>Nombre de visiteurs annuels</p> <p>Nombre d'animation de sensibilisation</p> <p>Nombre de personnes ayant participé à des ateliers de réparation</p>						

<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 10 : Développer le réemploi de produits sur les déchetteries</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les encombrants, DEEE, livres, jouets, Textiles Linge de maison Chaussures (TLC), vélos, vaisselle.					
<b>Objectifs</b>	<p>Détourner les flux d'objets réutilisables apportés en déchetterie en leur donnant une seconde vie.</p> <p>Développer le réemploi sur l'ensemble des déchetteries en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi (recycleries et autres organismes/associations).</p>					
<b>Contexte</b>	<p>Le territoire du SIETREM compte 5 déchetteries et 2 déchetteries mobiles. Les déchets réutilisables ne sont pas réemployés sur ces déchetteries.</p> <p>Des acteurs du territoire sont mobilisés pour le réemploi (entreprises du réemploi, bailleurs et associations).</p> <p>Un gisement important des biens d'équipements déposés en déchetterie pouvant être réutilisés.</p>					
<b>Public cible</b>	Structures du réemploi, les habitants fréquentant les déchetteries du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Groupe de travail avec les recycleries et les acteurs du réemploi : définition des modalités de fonctionnement par site :</b></p> <p><b>1 seule structure de récupération par site</b></p> <p>Formation du partenariat pour chacune des déchetteries (conventionnement) et des modalités organisationnelles des zones de réemploi (caissons)</p> <p>Formation des agents en déchetteries</p> <p>Evaluation des gisements pouvant être récupérés</p> <p>Mise en place de zones de réemploi</p> <p>Convention avec des associations pour récupérer les vélos</p> <p>Collecte ponctuelle de livres et de jouets dans le but de faire des gratifieras ouvertes aux habitants du territoire</p>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Structures de l'ESS. ADEME, Région Ile-de-France Recyclerie et acteurs du territoire					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	<p>Communication sur les déchetteries</p> <p>Site internet du SIETREM</p> <p>Réseaux sociaux</p> <p>Presse</p> <p>Lettre du SIETREM.</p>					
<b>Indicateurs</b>	<p>Tonnage ou nombre d'objets détournés via les zones de réemploi</p> <p>Nombre de déchetteries avec une zone de réemploi</p>					



<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 11 : Accompagner le développement de projets de réemploi sur l'habitat collectif</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEEE, livres, TLC, jouets, vaisselle.					
<b>Objectifs</b>	Mobiliser les acteurs pour engager des actions de réemploi sur l'habitat collectif. Augmenter la part de déchets occasionnels réemployés sur l'habitat collectif					
<b>Contexte</b>	La typologie des logements (60% de logements collectifs) représente une réelle opportunité pour développer le réemploi de biens d'équipements et de loisirs.					
<b>Public cible</b>	Ménages résidant en habitat collectif					
<b>Descriptif de l'action</b>	Organiser des rencontres entre acteurs engagés pour faciliter les échanges de retours d'expériences et engager la mise en œuvre d'actions Accroître la mise en œuvre de sites pour développer des actions de réemploi et de partage : atelier de réparation, armoire de dons/échange, local de réemploi... Valorisation des sites pilotes par des visites de terrain et des témoignages directs					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Bailleurs et syndics Acteurs du territoire Structures de l'ESS					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Communication autour des sites pilotes					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de projets engagés Nombre de ménages touchés					

<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 12 : Encourager le partage des biens entre les habitants, la location et la réparation</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets occasionnels et biens d'équipement : les encombrants, DEE, livres, TLC, jouets					
<b>Objectifs</b>	<p>Limiter l'achat de produits neufs en favorisant le partage entre particuliers. Favoriser la réparation des objets des particuliers par une communication sur les repair café éphémères.</p> <p>Communiquer sur la mise en œuvre d'initiatives de don, prêt et location d'objets par les acteurs.</p>					
<b>Contexte</b>	<p>Cette action vise à développer le don et le partage de biens entre les habitants afin de développer une « économie collaborative ». La mise en œuvre de cette action permet de créer du lien entre les habitants.</p> <p>De nombreux objets peu utilisés dans une année peuvent être facilement prêtés entre voisins (appareil à raclette, scie sauteuse, perceuse...). Cela limite l'achat d'appareils neufs.</p> <p>L'obsolescence programmée peut être limitée grâce à la réparation des appareils.</p>					
<b>Public cible</b>	Les habitants du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Sensibilisation des habitants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication sur les différents repair café et ou ateliers bricolage proposés sur le territoire</li> <li>- Sensibilisation des ménages sur la location</li> <li>- Défi « rien de neuf » Zéro Waste France</li> <li>- Promotion des boîtes à livre du territoire</li> </ul> <p><b>Accompagner la mise en œuvre de projets entre les habitants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de zones de gratuité/de réemploi, give box</li> <li>- Organisation d'évènements : journée de troc, ateliers de customisation</li> <li>- Communication sur les autocollants « je prête » apposés sur les boîtes aux lettres dans les habitats collectifs</li> </ul> <p><b>Faire la promotion et développer les initiatives de prêt et location d'objets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de dispositifs de prêt ou de location d'objets :</li> <li>- Bricothèque : location de matériel de jardinage ou de bricolage</li> <li>- Ludothèque : location ou prêt/partage de jeux et jouets</li> <li>- Mise en place d'une plate-forme de don accessible via le site internet du SIETREM</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Bailleurs et syndicats</p> <p>Acteurs du réemploi : Marne et Gondoire à vélo, M2IE, Optivélo</p> <p>Association d'habitants : SEL de la Gondoire</p> <p>Repair café</p> <p>Les écolo Humanistes</p> <p>Ecologic, ADEME, Zero Waste France</p>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026

<b>Communication et outils</b>	Site internet du SIETREM Presse Réseaux sociaux Lettre du SIETREM Autocollants « je prête »
<b>Indicateurs</b>	Nombre de prêts ou de dons effectués Nombre d'habitants concernés Nombre d'ateliers de réparation réalisés / nombre d'habitants bénéficiaires

<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 13 : Développer la collecte des textiles</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Textiles d'habillement, linges de maison, chaussures (TLC).					
<b>Objectifs</b>	Développer le nombre de points d'apport volontaire sur le territoire Accroître le nombre d'habitants apportant leurs TLC sur les points de collecte Augmenter les tonnages collectés et réutilisés					
<b>Contexte</b>	Une performance faible de collecte des textiles : 1,75kg/hab./an (référence nationale en 2019 de 3kg/hab./an en moyenne). Le taux d'équipement du territoire est de 1 borne pour 3213 habitants en 2020.  Le gisement mis sur le marché au niveau national est estimé à 9,2 kg/hab./an. L'éco-organisme Refashion a fixé comme objectif 1 PAV pour 1500 habitants en 2019 et une performance de collecte de 5 kg/hab./an.					
<b>Public cible</b>	Elus, Ménages					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Définir un plan de communication et des outils déclinables pour informer les habitants sur la valorisation et le réemploi des textiles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la promotion des vêtements de seconde main</li> <li>- Informer sur les modalités de collecte sur l'espace public (indiquer les lieux de collecte des textiles) et sur les modes de valorisation.</li> <li>- Informer sur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations, collectes solidaires, conteneurs sur domaine public, magasins</li> <li>- Faire une communication large et diversifiée : via des outils (réalisation de visuels, flyer), via les sites internet, lettre d'information, lors d'évènements</li> <li>- Cartographier les points de collecte</li> </ul> <p><b>Densifier les points de collecte sur le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la dotation des PAV sur l'espace privé (partenariats avec des bailleurs, magasins...)</li> <li>- Envisager des points d'apport volontaire dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies, etc.)</li> <li>- Engager des partenariats avec les magasins de vêtements et autres commerces en vue de la mise en place des points d'apport volontaire</li> <li>- Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux</li> <li>- Cartographier les points de collecte potentiels</li> <li>- Réaliser un suivi des quantités collectées de tous les acteurs</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Refashion Le Relais, Eco textile Tisseco Association Les nomades Bailleurs et syndicats Structures du réemploi et de l'ESS					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026

<b>Communication et outils</b>	<b>Site internet du SIETREM (lien vers Refashion pour la cartographie des points de collecte)</b> Réseaux sociaux Presse
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de bornes textiles sur le territoire</li> <li>✓ Tonnages récupérés, nombre de kg/habitant</li> </ul>

<b>Axe III</b>	<b>Fiche action 14 : Envisager une collecte préservante des encombrants en vue de leur réutilisation</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les encombrants collectés en porte à porte					
<b>Objectifs</b>	Augmenter la quantité de biens d'équipement qui ne sont pas réutilisés. Mettre en place un dispositif pour préserver les biens lors de la collecte des encombrants. Trouver des exutoires pour les biens à réparer ou directement réutilisables.					
<b>Contexte</b>	La collecte des encombrants en porte à porte représente un gisement important (30 kg/hab. en 2020) qui pourrait être préservé de l'enfouissement.					
<b>Public cible</b>	Ménages et acteurs du réemploi					
<b>Descriptif de l'action</b>	Sensibiliser les ménages à l'intérêt de collecter des biens en bon état ou réparables pour leur donner une seconde vie à travers des activités de réemploi, de réutilisation et de réparation  Mettre en place une collecte d'encombrants sur rendez-vous à titre expérimentale. Prise en charge par le collecteur sans recours aux bennes compactantes.  Soutenir le développement de dispositifs de collecte préservant dans une optique de maillage territorial  Faciliter l'accès des acteurs de la réparation au gisement de biens à réparer					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Acteurs du territoire Structures de l'ESS Ademe, Région Ile-de-France					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Site internet du SIETREM Réseaux sociaux Communication sur les déchetteries Lettre du SIETREM Presse					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de dispositifs de collectes préservantes sur le territoire Pourcentage des déchets encombrants collectés et réemployés					

## Axe IV : Encourager la consommation responsable

<b>Axe IV</b>	<b>Fiche action 15 : Accompagner les organisateurs d'évènements sur les pratiques pauvres en déchets</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits lors des évènements (liés à l'organisation ou à la consommation des participants)					
<b>Objectifs</b>	Réduire les quantités de déchets produits lors des évènements Améliorer le tri de ces déchets Sensibiliser le public à des pratiques plus responsables Proposer des solutions pratiques (vaisselle réutilisable, prêt de matériel) et accompagner les porteurs d'évènements pour leur mise en œuvre.					
<b>Contexte</b>	La LTECV a fixé 1 <sup>er</sup> janvier 2021 la fin de la mise à disposition des gobelets, vaisselle jetable en plastique sauf les compostables et en matières biosourcées.					
<b>Public cible</b>	Grand public, organisateurs d'évènements					
<b>Descriptif de l'action</b>	Recenser les bonnes pratiques, les outils de structures, des fournisseurs Proposer des outils clés en main pour les organisateurs et collectivités Définition d'une charte des éco-évènements Prêt de gobelets réutilisables, poubelles de tri, affiches Relayer les supports (chartes, guides) auprès des porteurs de projets d'évènements de proximité Faire la promotion des éco-manifestations et valoriser les organisateurs d'évènements éco-responsables					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Organisateurs d'évènements Zéro Waste					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Guide et boîte à outils de communication Annuaire d'éco-prestataires Charte					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de manifestations accompagnées Nombre de chartes signées					

<b>Axe IV</b>	<b>Fiche action 16 : Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les imprimés publicitaires					
<b>Objectifs</b>	Réduire les quantités d'imprimés non sollicités (INS) Développer des points de distribution de proximité					
<b>Contexte</b>	<p>Le taux d'équipement en Stop Pub n'est pas connu sur le territoire mais suppose un potentiel d'équipement en autocollant encore important.</p> <p>L'autocollant Stop Pub a été distribué pour la première fois en 2011 dans la lettre du SIETREM. Les Stop Pub sont mis à disposition dans les mairies dans un présentoir dédié. Ils sont aussi proposés par les éco-agents lors de la sensibilisation en porte à porte et lors des manifestations.</p> <p>Le gisement des INS est important. Au niveau national, il représente 10 kg/hab. en 2020.</p>					
<b>Public cible</b>	Les habitants du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Réaliser un état des lieux du nombre de Stop Pub déjà apposés sur les boîtes aux lettres par un comptage précis</p> <p>Distribuer les Stop Pub lors d'évènements/manifestations, les mettre à disposition systématiquement lors des réunions, lors des sensibilisations en porte-à-porte...</p> <p>Développer des points de distribution de proximité du Stop Pub sur le territoire (services des communes et commerces de proximité)</p> <p>Suivre le taux d'équipement du Stop Pub : réaliser un suivi annuel du taux d'équipement de l'autocollant sur tout le territoire (données Média post)</p>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Bailleurs</p> <p>Commerçants</p> <p>Services aux habitants des communautés d'agglomération liés à ces compétences : piscines, offices du tourisme...</p> <p>Services aux habitants des communes : bibliothèques, MJC, centres sociaux...</p>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Autocollants Stop Pub, distributeurs de Stop Pub, affiches pour faire sa promotion sur le territoire					
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de Stop Pub distribués/an</p> <p>Taux d'équipement des boîtes aux lettres en Stop Pub</p> <p>Quantité d'imprimés publicitaires évités (en kg/hab./an).</p>					



<b>Axe IV</b>	<b>Fiche action 17 : Réduire l'utilisation et améliorer la récupération des Déchets Dangereux Diffus (DDD) et des Déchets Dangereux des ménages (DDM)</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets toxiques ou dangereux (piles, batteries, peintures, produits phytosanitaires, huiles moteurs et alimentaires, médicaments, ampoules à filament...).					
<b>Objectifs</b>	Améliorer la récupération des DDD et DDM.					
<b>Contexte</b>	Le SIETREM a signé une convention avec ECO DDS en 2013 afin d'optimiser la gestion des déchets et augmenter les volumes des Déchets Diffus Spécifiques collectés. Une convention a également été mise en place depuis 2013 avec Ecologic pour la collecte sélective des DEEE (mise à disposition de conteneurs adaptés pour la reprise des lampes d'éclairage).					
<b>Public cible</b>	Ménages/ Artisans					
<b>Descriptif de l'action</b>	Sensibilisation à l'utilisation de produits naturels (ateliers de peinture à la pomme de terre, peinture suédoise...) Distribution de conteneurs à piles Concours de récupération de piles auprès des scolaires Sensibilisation à l'élimination des DASRI					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Partenaires locaux ECO DDS DASTRI Ecologic					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Remise de conteneurs à piles Site internet répertoriant les points de collecte des DASRI, Réseaux sociaux Lettre du SIETREM					
<b>Indicateurs</b>	Nombres de conteneurs à piles fournis Nombre d'écoles ayant participé au concours Nombre de kg de piles récupérées Nombre de personnes ayant été sensibilisées à l'utilisation de produits naturels					

<b>Axe IV</b>	<b>Fiche action 18 : Promouvoir des achats moins générateurs de déchets</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les produits jetables à usage unique et recyclables (cotons tiges, couches bébé, bouteilles en plastique, plats préparés, sacs plastiques...), les emballages.					
<b>Objectifs</b>	Faire connaître et faciliter l'utilisation de produits peu générateurs de déchets (achat en vrac, en grand conditionnement, couches lavables...). Réduire l'achat de produits à usage unique.					
<b>Contexte</b>	Chaque habitant du SIETREM a produit en 2020, 469 kg de déchets. Les produits à usage unique et les emballages représentent un gisement important qui peut facilement être réduit de près de 150 kg par habitant.					
<b>Public cible</b>	Scolaires / Grand public/ commerçants/ ménages					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Informer et sensibiliser les consommateurs (adultes et enfants) aux bénéfices effectués grâce à l'achat de produits sans emballages, durables et réutilisables, aussi bien au niveau environnemental que financier.</p> <p>Animation d'ateliers pour la fabrication de produits maison (hygiène, cosmétique, entretien).</p> <p>Animation d'ateliers sur le zéro déchet (furoshiki, confection de sacs de vrac, le zéro déchet à la maison).</p>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Commerçants Associations locales Etablissements scolaires					
<b>Date de mise en place</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	<p>Animation du cabas malin et jeu du cabas malin junior</p> <p>Jeu « stop déchet »</p> <p>Vidéo d'animation sur l'évitement de la production de déchets</p> <p>Distribution de gourdes en acier, de boîtes à goûter aux élèves après l'animation</p> <p>Savonnette</p> <p>Guide zéro déchet</p>					
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre d'animations / ateliers réalisés</p> <p>Nombre de participants</p>					

<b>Axe IV</b>	<b>Fiche action 19 : Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les produits jetables à usage unique Les encombrants					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les habitants sur les alternatives durables aux produits à usage unique. Augmenter la quantité de biens d'équipement qui ne sont pas réutilisés. Mettre en place un dispositif pour préserver les biens lors de la collecte des encombrants. Trouver des exutoires pour les biens à réparer ou directement réutilisables.					
<b>Contexte</b>	La caractérisation de novembre 2020 indique un taux de 12,2% de textiles sanitaires dans les OMR. La collecte des encombrants en porte à porte représente un gisement important (30 kg/hab. en 2020) qui pourrait être préservé de l'enfouissement.					
<b>Public cible</b>	Grand public					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Communication auprès de publics ciblés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et accompagner les acteurs à la mise en œuvre des nouvelles interdictions relatives aux emballages et produits plastique à usage unique (sac, vaisselle, coton-tige...)</li> <li>- Informer et sensibiliser les consommateurs aux bénéfices de l'achat de produits durables et réutilisables, notamment en termes d'impact sur l'environnement mais aussi d'économie financière (couches lavables)</li> <li>- Inciter à utiliser des dispositifs locaux de prêt, location en mettant en place et en soutenant ces services et en faisant connaître ceux qui existent.</li> <li>- Animer des ateliers pour la fabrication de produits maisons (hygiène, cosmétique, ménager)</li> <li>- Animer des ateliers présentant les alternatives zéro déchets ou presque selon chaque pièce de la maison</li> <li>- Etablir des partenariats avec les distributeurs et commerçants afin de sensibiliser les usagers lors de grands évènements nationaux (SERD, SDD) par des actions en magasin (stand d'animation)</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Commerçants Association locales					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Outils pour la promotion de l'éco-consommation (savonnette)					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'animations / ateliers réalisés Nombre de personnes sensibilisées					

## Axe V : Mobiliser les entreprises sur l'économie circulaire afin de réduire leurs déchets

<b>Axe V</b>	<b>Fiche action 20 : Sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques portées par la collectivité et les chambres consulaires pour réduire leurs déchets</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets produits par les entreprises : DMA et DAE					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les entreprises sur la mise en œuvre d'actions de prévention pour réduire leurs déchets.					
<b>Contexte</b>	Les acteurs économiques ont été peu mobilisés dans le cadre des différents PLPD. La mobilisation des acteurs économiques dans une démarche d'économie circulaire est un objectif du PLPDMA. Agir avec les professionnels nécessitera de développer des partenariats avec les chambres consulaires et les syndicats/associations professionnelles.					
<b>Public cible</b>	Les entreprises du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Co-construire avec les partenaires professionnels la stratégie de sensibilisation des entreprises et des outils à diffuser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaliser toutes les solutions offertes aux entreprises pour réduire et valoriser leurs déchets</li> <li>- Organiser un groupe de travail avec les partenaires professionnels (CCI, CMA, fédérations professionnelles, communauté d'agglomération...) pour définir la stratégie</li> </ul> <p><b>Engager les actions de sensibilisation : accompagnement des entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les artisans/commerçants et entreprises des aides et dispositifs existants pour réduire leurs déchets</li> <li>- Diffuser un guide de bonnes pratiques</li> <li>- Essaimer les bonnes pratiques issues des entreprises engagées dans des démarches de réduction</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM, service du développement économique et direction de l'environnement des communautés d'agglomération					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	CCI, CMA, fédération et syndicats professionnels Communauté d'Agglomération Union des commerçants					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Guides et outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'entreprises sensibilisées / engagées Nombre de guides distribués Tonnages de déchets évités par gisement					

## Axe VI : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés

<b>Axe VI</b>	<b>Fiche action 21 : Elaborer un plan de communication</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets ménagers et assimilés (DMA)					
<b>Objectifs</b>	<p>Informer les différents publics sur les gestes et attitudes en faveur de la prévention des déchets.</p> <p>Développer et diffuser des outils de prévention auprès des acteurs</p>					
<b>Contexte</b>	<p>Toute personne produit des déchets, c'est pourquoi la prévention est l'affaire de tous. Cependant, chaque personne n'a pas toujours conscience qu'elle pourrait produire moins de déchets en faisant simplement des petits gestes. La communication aura pour but de proposer différents outils pour faciliter le geste de l'habitant, lui transmettre des astuces et conseils pratiques et ainsi accompagner un changement de comportement. Cette sensibilisation peut s'appuyer sur les gains économiques et les gains en termes de santé pour les consommateurs.</p>					
<b>Public cible</b>	L'ensemble des publics et acteurs du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>La communication auprès des acteurs peut prendre plusieurs formes afin de toucher un public différent selon le contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner une identité visuelle à la campagne via une charte graphique dédiée (logo, slogan...)</li> <li>- Décliner et diffuser des outils de communication (brochures, site web, newsletter, affiches, totems en déchetterie, marquage sur véhicules, mobilier bus...)</li> <li>- Organiser une campagne média (radio, télé, presse, cinémas locaux)</li> <li>- Investir les réseaux sociaux (alimenter la page Facebook et Instagram, LinkedIn...)</li> <li>- Créer et animer un stand d'exposition lors d'évènement locaux</li> <li>- Créer un jeu concours</li> <li>- Réaliser des animations scolaires assurées par l'équipe des éco-agents</li> <li>- Animer des ateliers thématiques</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	<p>Service communication</p> <p>Communes</p> <p>Partenaires extérieurs proposant des outils de communication en libre diffusion : ADEME, Région, Zéro Waste</p>					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	A définir dans la stratégie de communication					
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre d'outils élaborés / distribués</p> <p>Nombre d'animations réalisées</p>					

<b>Axe VI</b>	<b>Fiche action 22 : Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets ménagers et assimilés (DMA)					
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les habitants et acteurs à la prévention des déchets et mettre en valeur les actions pilotées par la collectivité et les acteurs du territoire. Créer un réseau local pérenne autour du projet commun.					
<b>Contexte</b>	Les rencontres permettent de partager et diffuser les connaissances, outils et bonnes pratiques entre les acteurs. Elles permettent aussi de mobiliser les acteurs et partenaires du territoire et faire émerger de nouvelles idées.					
<b>Public cible</b>	L'ensemble des publics et acteurs du territoire					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Groupe de travail pour la définition des modalités précises de l'évènement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des évènements à différents niveau du territoire</li> <li>- Organiser un évènement (festival « zéro déchet », village de la prévention...) multi-cibles (professionnels et particuliers) avec des rencontres-débats, des ateliers, des stands présentant des produits alternatifs aux produits à usage unique...</li> <li>- Organiser des évènements locaux visant à faire se rencontrer les citoyens et à les faire échanger leurs savoirs et savoir-faire : disco soupe, zone de gratuité, ciné-débat, atelier de réparation, portes ouvertes dans un jardin partagé, collecte ponctuelle de jouets, vélos... Créer et animer une communauté par le biais d'une plate-forme web pour créer une dynamique</li> <li>- Communiquer pour annoncer les évènements</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Acteurs du territoire Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Communication pour annoncer l'évènement Stands/atelier des acteurs lors de l'évènement					
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'évènements organisés sur le territoire Nombre de participants aux évènements					

## Axe VII : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

<b>Axe VII</b>	<b>Fiche action 23 : Sensibilisation des agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire</b>
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits par le SIETREM, les agglomérations et communes membres
<b>Objectifs</b>	Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à mettre en œuvre et à utiliser les solutions qui leurs sont proposées pour réduire leurs déchets.
<b>Contexte</b>	<p>L'exemplarité des administrations publiques en matière de réduction des déchets est une priorité affirmée au niveau du plan national de prévention des déchets 2014/2020 et la LTECV.</p> <p>Pour être exemplaire, la réduction des déchets des collectivités nécessite d'avoir une réflexion dès l'achat et nécessite une implication de tous, élus et agents à tous les niveaux.</p> <p>L'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs. Les élus et le personnel d'encadrement doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et porter le message en interne. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.</p>
<b>Public cible</b>	Le personnel du SIETREM, les agglomérations et les communes
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Pour les élus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation</li> <li>- Organisation de visites sur les sites de la collectivité ou dans les établissements mettant en place des démarches éco-exemplaires</li> <li>- Organisation d'opérations témoins</li> </ul> <p><b>Pour les agents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation : définition des besoins</li> <li>- Valorisation régulière des actions menées par d'autres agents/services</li> <li>- Organisation de visites sur les sites de la collectivité ou dans les établissements mettant en place des démarches éco-exemplaires</li> <li>- Diffusion des messages de prévention et outils, mettant en évidence les gestes et les bénéfices individuels et collectifs via la communication interne</li> <li>- Organisation d'opérations témoins et défis inter-directions ou inter-services</li> <li>- Nomination d'agents éco-référents moteurs dans la mise en place de nouvelles pratiques éco-responsables : Réduire les déchets papiers, achat de papiers recyclés, supprimer l'utilisation d'objets jetables à usage unique lors de réunions et d'évènements organisés par la collectivité ...</li> <li>- Fabrication de produits ménagers maison dans les structures publiques dans un but de réduction de la nocivité des produits (réalisation de liquide vaisselle, éponge réutilisable, produits lave-vaisselle).</li> </ul>
<b>Pilote</b>	SIETREM
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Communautés d'agglomération Communes

<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de formations réalisées Nombre de personnes sensibilisées					



<b>Axe VII</b>	<b>Fiche action 24 : Mettre en place une commande publique intégrant les critères de prévention des déchets et d'économie circulaire</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets produits par le SIETREM, les agglomérations et les communes membres					
<b>Objectifs</b>	Réduire les déchets produits par la collectivité en agissant en amont par la prise en compte de la prévention des déchets lors des achats en définissant les besoins (quantité et nature du produit), en réfléchissant à l'approvisionnement (logistique, conditionnement) et à la gestion des produits en fin de vie.					
<b>Contexte</b>	<p>La LTECV fixe comme objectif d'engager une commande publique durable au service de la transition vers l'économie circulaire.</p> <p>La loi AGEC impose aux collectivités, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'acquérir des biens issus du réemploi ou du recyclage dans une proportion de 20 à 100% selon le type de produit.</p> <p>La réduction des déchets des collectivités, pour être éco-exemplaire, nécessite une réflexion dès l'achat, la remise en cause éventuelle du mode de fonctionnement et exige une implication de tous, élus et agents.</p>					
<b>Public cible</b>	Le personnel du SIETREM, les agglomérations et les communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Mettre en place un groupe de travail inter-services, piloté par le service achats, pour définir les besoins en amont de l'achat et en intégrer des critères de prévention des déchets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement bio et circuits courts</li> <li>- Valorisation des déchets de chantier</li> <li>- Produits éco-conçus et matériaux recyclés</li> <li>- Formation des acheteurs aux achats responsables</li> </ul> <p><b>Définition des critères à intégrer dans les marchés :</b></p> <p><b>Adopter une « charte des achats durables » afin de systématiser la prise en compte de critères environnementaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les agents</li> <li>- Sensibiliser et informer les différents services sur la prise en compte de la prévention des déchets à toutes les étapes du cycle de vie</li> <li>- Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'utilisation des produits éco-responsables</li> <li>- Sensibiliser aux gestes éco-responsables dans le cadre du travail afin qu'ils soient en mesure d'utiliser les produits et de gérer les biens en limitant la production de déchets</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Service de la commande publique du SIETREM Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de marchés intégrant une clause ou un critère de prévention Nombre d'actions de prévention					

<b>Axe VII</b>	<b>Fiche action 25 : Eco-événements organisés par la collectivité</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets jetables à usage unique produits lors des réunions, d'évènements.					
<b>Objectifs</b>	Supprimer l'utilisation d'objets jetables à usage unique et proposer des alternatives lors des réunions et évènementiels organisés par la collectivité					
<b>Contexte</b>	<p>La loi AGECE fixe une réduction de 50% des bouteilles en plastique d'ici 2030. Il est nécessaire de sortir du plastique à usage unique : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les pailles, couverts jetables, touillettes... sont interdits ainsi que la distribution gratuite de bouteilles en plastique dans les entreprises. En 2022, des fontaines à eau seront obligatoires dans les établissements recevant du public.</p> <p>Des événements organisés par le SIETREM, les agglomérations et les communes peuvent générer des déchets (gobelets plastiques, bouteilles d'eau) en quantité alors que des alternatives peuvent être proposées.</p>					
<b>Public cible</b>	Le personnel du SIETREM, les agglomérations et les communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Diagnostic à l'échelle de la collectivité des pratiques et produits générant des déchets lors des réunions, évènements.</p> <p>Organisation d'un groupe de travail pour définir les alternatives : gobelets / vaisselle réutilisable et organisation du lavage, systématiser le tri des déchets</p> <p>Sensibilisation et communication auprès des agents</p>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée du SIETREM Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Nombre de modification des pratiques : gobelets / vaisselle réutilisable...					

<b>Axe VII</b>	<b>Fiche action 26 : Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier de bureau et de dématérialisation des procédures</b>					
<b>Gisement impacté</b>	Les déchets papier des services de la collectivité					
<b>Objectifs</b>	Réduire les déchets papier et sensibiliser les agents à la réduction des impressions papier					
<b>Contexte</b>	La LTECV fixe comme objectif l'éco-exemplarité de l'état par une réduction de 30% de la consommation de papier de bureau avant 2020 et l'achat de papier recyclé (40% en 2020)					
<b>Public cible</b>	Le personnel du SIETREM, les agglomérations et les communes					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><b>Etablir un diagnostic de la quantité de déchets papier produits à l'échelle de la collectivité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un suivi précis de la consommation de ramettes</li> <li>- Suivre la diffusion de certains documents imprimés pour ajuster les futures quantités imprimées</li> </ul> <p><b>Mettre en place un groupe de travail pour définir les actions à engager :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les agents pour une utilisation rationnelle des papiers et aux fonctionnalités des imprimantes (recto-verso, mode « éco », multipages...)</li> <li>- Systématiser les impressions recto-verso par défaut,</li> <li>- Développer le tri du papier,</li> <li>- Intégrer des critères liés à l'éco-conception lors de l'achat de papier de bureau : papier recyclé ou porteur d'un label</li> <li>- Développer l'achat d'équipements permettant la dématérialisation</li> <li>- Communiquer auprès des agents et engager des actions</li> <li>- Suivre l'évolution des quantités de déchets papier et des coûts d'achat du papier et communiquer sur les économies réalisées</li> </ul>					
<b>Pilote</b>	SIETREM					
<b>Partenaires et relais à mobiliser</b>	Direction concernée du SIETREM Communes					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Communication et outils</b>	Outils de sensibilisation					
<b>Indicateurs</b>	Quantité de papier consommé en nombre de ramettes					

# ANNEXES

## Partenaires communaux (annexe 1)

COMMUNE	ETABLISSEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BROU-SUR-CHANTEREINE	Elémentaire Romain Rolland						X		X		X	
	Elémentaire Jean Jaurès							X				
	Collège Jean Jaurès											X
BUSSY-SAINT-GEORGES	Elémentaire Louis Guibert			X								
	Elémentaire George Sand	X		X					X			
	Elémentaire Charles Perrault	X				X						
	Elémentaire Antoine Giroust			X			X					
	Elémentaire Jean de la Fontaine										X	
	Centre de loisirs Genêts	X										
	Collège Claude Monnet						X					
	Centre de loisirs le bleu du ciel				X							
	Centre de loisirs Louis Braille							X		X		X
	Centre de loisirs les violennes										X	
	Centre de loisirs Louis Braille											X
	Médiathèque				X			X				
	Office du tourisme de Marne et Gondoire									X	X	
BUSSY-SAINT-MARTIN	Agglomération de Marne et Gondoire										X	
	Hôpital de jour Astrolab											X
CHALIFERT	Elémentaire du clos de la fontaine		X							X	X	
	Centre de loisirs								X	X		
CHAMPS-SUR-MARNE	Elémentaire Pablo Picasso	X					X	X				
	Elémentaire des deux parcs	X						X				
	Elémentaire Lucien Dauzié	X	X									
	Elémentaire du Lizard	X				X						
	Elémentaire Henri Wallon		X		X							
	Elémentaire Paul Langevin			X		X						
	Elémentaire Olivier Paulat							X				
	Elémentaire Joliot Curie										X	
	Collège Jean Wiener									X		
	Centre de loisirs Paul Langevin			X								
	Centre de loisirs les vignes du Bailly				X							
	CROUS											X

	Université Gustave Eiffel							X	X	X	X			
	Centre social Georges Brassens										X			
	Maison de la solidarité									X	X			
	Services municipaux pour manifestation							X	X	X	X			
CHANTELOUP-EN-BRIE	Elémentaire le loupiot						X							
	Réseau des médiathèques										X			
	Ephad Les fontenelles											X		
CHELLES	Elémentaire Mont-Chalats	X					X							
	Elémentaire des tournelles		X											
	Elémentaire grande prairie		X		X		X	X				X		
	Elémentaire Bickart		X	X										
	Elémentaire du vieux colombier		X		X			X			X	X		
	Elémentaire des aulnes			X	X	X	X							
	Elémentaire Jules Ferry			X		X						X	X	
	Elémentaire Pierre Curie				X		X	X	X	X				
	Elémentaire Docteur Roux				X			X			X	X		
	Elémentaire Calmette				X									
	Elémentaire Chappe				X		X			X				
	Elémentaire des arcades fleuries						X			X				
	Elémentaire Fournier							X	X			X	X	X
	Elémentaire Delambre									X			X	
	Elémentaire Orme Bossu									X				
	Elémentaire Lise London												X	
	Elémentaire Pasteur												X	
	Primaire Guy Gasnier													X
	Institut Médico Educatif Michel de Montaigne							X		X				
	Centre de loisirs des tournelles				X		X	X			X			
	Centre de loisirs Calmette								X		X			
	Centre de loisirs Mont Chalâts								X					
	Centre de loisirs du Docteur Roux										X			
	Centre de loisirs Bickart												X	X
	Collège de l'Europe												X	
	Collège Camille Corot										X	X		
Collège Beau soleil													X	

	Espace socioculturel Hubertine Auclert						X		X			
	Placier du marché								X			
	Services municipaux pour manifestation				X				X		X	
CONCHES-SUR-GONDOIRE	Elémentaire Gustave Ribaud	X										
	Elémentaire du Val de Guermantes										X	
	Accueil de loisirs				X							
COURTRY	Elémentaire Michel Lefèvre	X		X				X		X		
	Centre de loisirs Jacques Brel				X		X					
	Services municipaux pour manifestation		X									
CROISSY-BEAUBOURG	Elémentaire des lions											X
	Centre de loisirs			X								
DAMPMART	Elémentaire les Vallières								X	X		
	Centre de loisirs			X	X		X			X		
EMERAINVILLE	Elémentaire Bois d'Emery		X				X					
	Elémentaire Malnoue 2			X								
	Elémentaire Lavoisier							X	X			
	Centre de loisirs du bois d'Emery								X			X
	Maison de l'environnement							X		X	X	X
	Elémentaire de la Taffarette										X	
FERRIERES-EN-BRIE	Services municipaux pour manifestation								X		X	
	Office du tourisme de Marne et Gondoire									X		
GOURNAY-SUR-MARNE	Collège Eugène Carrière											X
GOUVERNES	Comité des fêtes								X	X		
JABLINES	Elémentaire Jacques Yves Cousteau					X					X	
JOSSIGNY	Elémentaire de Jossigny			X			X					X
LAGNY-SUR-MARNE	Micro-crèche des petits petons											X
	Elémentaire "Les Touvents"	X	X				X				X	
	Elémentaire Saint Laurent	X							X		X	
	Elémentaire Jean Macé		X				X					
	Elémentaire fort du bois		X	X								
	Elémentaire Saint Joseph						X	X	X	X		
	Elémentaire Orme bossu			X								
	Elémentaire Leclerc					X		X				
	Collège des 4 arpents	X	X									X

	Collège Saint Laurent						X						
	Placier du marché						X						
	Services municipaux pour manifestation							X	X	X	X		
	Mix'city											X	
	Réseau des médiathèques											X	
LESCHEs	Services municipaux pour mise en place composteurs de quartier											X	
LOGNES	Elémentaire le village	X	X		X		X					X	
	Elémentaire du Segrais	X	X										
	Elémentaire Le Mandinet								X				X
	Accueil de loisirs du grand bassin				X				X				
	Centre de loisirs Denis Diderot								X				
	Collège du Segrais						X						
	Services municipaux pour mise en place composteurs de quartier										X		
MONTEVRAIN	Elémentaire Puits du Gué					X			X			X	X
	Elémentaire Eugène Isabey		X									X	X
	Elémentaire Louis de Vion											X	
	Collège Lucie Aubrac												X
	Elémentaire du verger											X	X
	Micro crèche pas à pas												X
	Services municipaux pour manifestation								X	X	X		
MONTFERMEIL	Elémentaire Joliot Curie		X										
	Elémentaire Jean-Baptiste Clément		X										
	Elémentaire Jules Ferry			X		X							
	Elémentaire Champy			X									
	Elémentaire Henri Wallon					X				X			
	Elémentaire Victor Hugo						X						
	Centre de loisirs Hergé					X	X	X					
	Centre de loisirs Morin						X						
	Accueil de loisirs Jules Ferry								X				
	Services municipaux pour manifestation								X	X	X	X	
NOISIEL	Elémentaire Jules Ferry	X											
	Elémentaire ferme du Buisson	X	X										
	Elémentaire les tilleuls			X									



	Elémentaire bois de la grange					X						
	Collège du Luzard						X	X				
	Centre de loisirs du verger		X					X				
	Centre de loisirs de l'allée des bois			X								
	Accueil de loisirs des noyers			X			X					
	Accueil de loisirs des tilleuls			X								
	Accueil de loisirs bois de la grange			X								
	Maison Pour Tous ferme du buisson							X				
	Services municipaux pour manifestation								X	X	X	X
	Services de l'agglo pour manifestation				X							
POMPONNE	Elémentaire des cornouillers					X		X				
	Réseau des médiathèques										X	
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Elémentaire Pierre Villette							X			X	X
	Elémentaire Edouard Thomas										X	
	Elémentaire Marie Curie										X	
	Collège Léonard de Vinci											X
	Compagnons du tour de France								X			
	Centre de loisirs clos de l'érable										X	
THORIGNY-SUR-MARNE	Maternelle des cerisiers											X
	Elémentaire des pointes			X		X						
	Elémentaire Gambetta							X				
	Elémentaire des cerisiers										X	
	Services municipaux pour mise en place composteurs de quartier										X	
TORCY	Elémentaire Georges Brassens	X						X	X			
	Elémentaire Jean Zay	X	X	X								
	Elémentaire Beauregard		X									
	Elémentaire " le clos de la ferme"				X						X	
	Elémentaire du CVE					X				X		
	Elémentaire Louise Michel								X			
	Elémentaire Julie Daubié									X		
	Elémentaire les gradins									X	X	
	OMAC Léo Lagrange			X	X			X	X			
	Services municipaux pour manifestation			X		X		X		X	X	X

VAIRES-SUR-MARNE	Elémentaire Bois de Vaires					X		X	X		X	
	Elémentaire de l'Aulnay									X		
	Elémentaire des pêcheurs									X	X	
	Elémentaire Paul Bert										X	
	Centre de loisirs Paul Bert									X		
	Collège René Goscinny						X					
	Services municipaux pour manifestation											X

## Partenaires privés (annexe 2)

Structure	Ville	Thématique prévention	Type de structure	Commentaire
Association des commerçants	Chelles	Réemploi/exemplarité	Association	
Unicité	Noisiel	Réemploi/exemplarité	Association	
SEL (Service d'Echanges Local)	Chanteloup	Réemploi/toxicité	Association	A organisé des ateliers
Le Relais	Tout le territoire	Textile	Entreprise d'insertion	
Tisséco	Tout le territoire	Textile	Association	
Ecotextile	Tout le territoire	Textile	Entreprise	
Eco-TLC	Tout le territoire	Textile	Eco-organisme	
Chef éco	Tout le territoire	Gaspillage	Entreprise	Fournisseur de gâchis-pain
Ça va cartonner	Tout le territoire	Réemploi	Association	Atelier de fabrication de mobilier de jardin à partir de palettes
Le chat beauté	Tout le territoire	Toxicité/éco consommation	Entreprise	Atelier de fabrication de produits cosmétiques et ménagers
Les ateliers gourmands	Tout le territoire	Gaspillage	Entreprise	Animatrice culinaire anti-gaspi
La paume de terre	Tout le territoire	Gaspillage/réemploi/éducation à l'environnement	Association	Organisation de disco soupe, œuvre à partir d'objets de récupération
Pérambule	Tout le territoire	Toxicité/éducation à l'environnement	Entreprise	Atelier de peinture en utilisant des colorants naturels à base de plantes
La voie du jardinier	Tout le territoire	Compostage/toxicité	Entreprise	Intervenant jardin lors des formations compostage
Compost et jardin	Tout le territoire	Compostage/gaspillage	Entreprise	Intervenant jardin et gaspillage alimentaire
Pensée sauvage	Noisiel	Compostage	Association	Animateur de jardins partagés
Incroyables comestibles	Lagny-sur-Marne	Educations à l'environnement	Association	Utilisation du compost
PIK PIK	Tout le territoire	Educations à l'environnement/réemploi	Association	Atelier de fabrication d'objets à partir de livres inutilisables
Chaliferia	Tout le territoire	Réemploi	Association	Organisateur de gratifieria de jouets
La bouilloire	Tout le territoire	Compostage/éducation à l'environnement	Association	Intervenant compostage/lombricompostage
Terrika	Tout le territoire	Eco consommation	Association	Créateur d'objets zéro déchet
Alter'natur'	Lagny-sur-Marne	Gaspillage	Entreprise	Animatrice culinaire anti-gaspi
La caverne des particuliers	Chelles	Réemploi	Entreprise	Commerce d'articles d'occasion et de déstockage
Easy cash	Montévrain	Réemploi	Entreprise	Commerce d'articles d'occasion
France Nature Environment	Tout le territoire	Educations à l'environnement	Association	Intervenant dans les maternelles
Que choisir	Tout le territoire	Eco consommation	Association	
Marne & Co	Marne et Gondoire	Eco consommation	Association	Animation d'atelier sur le zéro déchet
Emeraude	Tout le territoire	Compostage	Association d'insertion	Fabricant et fournisseur de composteurs
Marne et Gondoire à vélo	Marne et Gondoire	Réemploi	Association	Convention pour récupérer les vélos à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes, atelier d'accompagnement vers l'autoréparation

M2IE	Paris Vallée de la Marne	Réemploi/compostage	Structure d'insertion	Collecte les déchets de cuisine pour composter, atelier d'insertion pour la réparation de vélos, convention pour récupérer les démos de la déchetterie de Noisiel
Optivélo	Paris Vallée de la Marne	Réemploi	Association	Atelier de réparation de vélos
Amnesty international	Tout le territoire	Réemploi	Association	Récupération de livres pour vente au profit de l'association
Vivre Autrement en Vallée de la Marne	Paris Vallée de la Marne	Réemploi	Association	Ateliers DIY, de réparation
Vivre Autrement en Marne et Gondoire	Marne et Gondoire	Réemploi/toxicité	Association	Ateliers DIY, de réparation
Les nomades	Marne et Gondoire	Réemploi	Association	Organisation de friperies éphémères
L'alterre café	Thorigny-sur-Marne	Réemploi/toxicité/éco consommation	Association	Ateliers DIY, de réparation
Graine urbaine	Chelles	Réemploi/compostage	Association	Animateur de jardins partagés, atelier de réemploi
Ecologic	Tout le territoire	Toxicité	Eco-organisme	
Eco DDS	Tout le territoire	Toxicité	Eco-organisme	
Eco mobilier	Tout le territoire	Réemploi	Eco-organisme	
Corepile	Tout le territoire	Toxicité	Eco-organisme	
Chimirec	Tout le territoire	Toxicité	Entreprise	
La coccinelle à 7 points	Tout le territoire	Gaspillage	Entreprise	Créateur de l'exposition stop au gaspi
Secours populaire	Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy, Bussy-Saint-Georges, Brou-sur-Chantereine, Chelles, Montfermeil	Gaspillage/réemploi/textile	Association	Organisation de "Livres en fête"
Les restaurants du cœur	Lagny-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Torcy	Gaspillage/réemploi/textile	Association	
Secours catholique	Bussy-Saint-Georges, Lagny-sur-Marne, Noisiel	Gaspillage	Association	
Croix rouge	Bussy-Saint-Georges, Chelles	Gaspillage/réemploi/textile	Association	
Familles de France	Lagny-sur-Marne	Réemploi/textile	Association	Organisateur de bourses aux vêtements et articles de puériculture
Vivre mieux	Noisiel	Gaspillage	Association	Epicerie solidaire
Le panier malin	Chelles	Gaspillage	Association	Epicerie solidaire
Ressourcerie Horizon	Champs-sur-Marne	Réemploi/textile	Association d'insertion	
Les bricoles de Nicole	Vaires-sur-Marne	Eco consommation/textile	Entreprise	Créateur d'objets zéro déchet
Secours populaire	Chelles	Gaspillage/réemploi/textile	Association	
Restaurants du cœur	Chelles	Gaspillage/textile	Association	
Cœur d'échange	Chelles	Gaspillage/réemploi/textile	Association	

